
**CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DU TRAVAIL
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA VENDÉE**

ENTRE :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, 65 rue Kepler, CS 60239, 85000 LA ROCHE-SUR-YON (SIRET : 288 500 028 00023),
Représenté par son Président, Monsieur Eric HERVOUET, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration n° 20260427-13 en date du 27 avril 2026,
Ci-après désigné le Centre de Gestion,

ET :

Cliquez ici pour taper du texte., Cliquez ici pour taper du texte.,
Représenté(e) par son Choisissez un élément., Choisissez un élément. Cliquez ici pour taper du texte.,
dûment mandaté(e).
Ci-après désigné(e) la collectivité

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L812-3 à L812-5,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment ses articles 10 à 26-1.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités organisationnelles et financières du service de médecine du travail du Centre de gestion et de définir les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable, à compter de sa signature par la dernière partie. Elle est renouvelable par tacite reconduction, par période de 12 mois, jusqu'à la date limite du 31 décembre 2033.

ARTICLE 3. NATURE DE LA PRESTATION

1-Surveillance médicale

La surveillance médicale des agents constitue une obligation réglementaire à laquelle la collectivité doit se conformer.

Le service de médecine du travail vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par celui-ci et prévient les risques professionnels.

À ce titre, chaque agent bénéficie de visites d'information et de prévention tout au long de sa carrière.

Les objectifs des visites d'information et de prévention sont :

- Évaluer l'état de santé de l'agent,
- Informer sur les risques liés au poste,
- Sensibiliser aux mesures de prévention,
- Détecter la nécessité d'un suivi médical approfondi et prescrire, si nécessaire, des examens complémentaires,
- Informer sur les droits et modalités de suivi (dont visite à la demande).

Les visites sont réalisées selon un protocole formalisé par l'équipe pluridisciplinaire du service de médecine du travail (médecins du travail, médecins collaborateurs, infirmiers en santé au travail, psychologues du travail).

Les visites d'information et de prévention obligatoires et leur fréquence :

- Visite d'embauche dans les 3 mois suivant la prise de poste,
- Visite périodique au minimum tous les 5 ans, sauf pour les agents en suivi renforcé, pour lesquels une visite est organisée tous les 2 ans,
- Visite après un arrêt de travail (Congé longue maladie, longue durée, grave maladie ; Congé maternité ou parental ; Accident de travail ou maladie professionnelle > 30 jours d'arrêt ; Congé de maladie ordinaire > 90 jours).

Le classement des agents en suivi renforcé est réalisé par le service de médecine du travail, selon les critères mentionnés dans la réglementation et selon les spécificités décidées par les médecins et définies dans le protocole.

La visite réalisée par le service de médecine du travail ne constitue pas une visite d'aptitude, celle-ci relevant exclusivement de médecins agréés.

Autres types de visites :

- Visites à la demande de l'employeur à tout moment,
- Visites à la demande de l'agent, sans que l'autorité territoriale en soit informée,
- Visites spécifiques de suivi d'exposition à des risques spécifiques (Exemple : Visites spécifiques dédiées au suivi post-exposition à la Silice), des visites de mi-carrière ou de fin de carrière,
- Visites avec le psychologue du travail pour créer un espace d'écoute, aider à la prise de recul et orienter vers les dispositifs adaptés si nécessaire.

2-Mission de conseils et d'actions en milieu du travail

Le service de médecine du travail a pour mission principale de conseiller l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants, afin d'améliorer les conditions de travail, prévenir les risques professionnels et protéger la santé des agents. Il intervient notamment sur l'adaptation des postes, l'hygiène des locaux, la prévention des accidents et maladies, ainsi que l'information sanitaire.

Il est également associé à des projets et démarches, comme les aménagements de locaux, l'utilisation de produits dangereux, les actions de formation en santé-sécurité, les études épidémiologiques et l'évaluation des risques. Il participe aussi aux instances consultatives en matière de santé et de conditions de travail (Comité social territorial, Formation spécialisée en santé et sécurité au travail et Conseils médicaux).

Enfin, le médecin du travail peut réaliser ou faire réaliser des études de poste, proposer des aménagements et des mesures de prévention, demander des analyses techniques et alerter l'employeur sur les risques pour la santé des agents liés au travail.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE L'INTERVENTION

1-Planification des visites et suivis

Le service de médecine du travail organise, en lien avec la collectivité, la planification des visites médicales et des actions de suivi des agents, conformément à la réglementation en vigueur.

La collectivité ou l'établissement s'engage à transmettre au service toutes les informations nécessaires à l'organisation de ces visites (effectifs, postes, situations particulières, etc.) et à faciliter la convocation des agents.

Les visites sont programmées selon les périodicités réglementaires ou en fonction des besoins identifiés, notamment dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des agents.

À l'issue de chaque visite, une fiche de visite est établie et transmise à la collectivité. Elle atteste de la présence de l'agent et peut comporter des recommandations, notamment en matière d'aménagement de poste ou de restrictions.

2-Lieux de visite

Les visites médicales sont réalisées dans les locaux du service de médecine du travail ou dans des locaux territoriaux mis à disposition dans le cadre de conventions. Les lieux de visite sont définis par le service de médecine du travail, selon des critères de qualité garantissant de bonnes conditions d'exercice pour l'équipe médicale et un accueil adapté des agents.

En pratique, il est prévu en moyenne un lieu de visite par communauté de communes pour les visites réalisées par les infirmiers, tandis que les médecins du travail interviennent sur des sites pérennes (à titre indicatif en 2026, 7 lieux pérennes existent : La Roche sur Yon, Les Herbiers, Montaigu, Fontenay le Comte, Challans, Luçon, Talmont Saint Hilaire).

Des interventions sur site peuvent également être organisées dans le cadre d'actions en milieu de travail.

3-Conditions d'exercice de l'équipe médicale

Le service de médecine du travail repose sur une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues, secrétariat médical), appuyée par les pôles d'expertise du Centre de Gestion (ergonomie, prévention des risques, handicap, conseil en organisation, conseil en évolution professionnel, secrétariat des instances médicales, conseil statutaire, ...).

L'équipe exerce en toute indépendance, dans le respect des règles déontologiques, du secret médical et dans le cadre d'un protocole formalisé.

Le médecin peut formuler des avis (aménagements de poste, restrictions médicales, inaptitude temporaire ou définitive à un poste). Tout refus de ces avis par la collectivité doit être motivé par écrit auprès de médecin et porté à la connaissance des instances compétentes (CST ou F3SCT).

ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour les collectivités affiliées, le montant de la participation due par la collectivité en contrepartie des prestations fournies par le service de médecine du travail se décompose comme suit :

- une participation forfaitaire sous forme de cotisation annuelle ayant pour base la même masse salariale que celle qui sert d'assiette aux cotisations dues au Centre de Gestion au titre de l'adhésion aux missions obligatoires et facultatives (via l'outil net-cotisation). A titre indicatif, le taux de cotisation 2026 pour l'adhésion au service de médecine du travail s'élève à 0,18 %. Ce taux est revu chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion en fonction du bilan financier analytique du service, avant le 30 novembre de chaque année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante. La participation forfaitaire comprend les actions obligatoires en milieu du travail.
- une facturation au nombre de visites effectuées dans la collectivité, quelle qu'en soit la nature. A titre indicatif, le montant facturé pour l'exercice 2026 est de 46 € par visite. Ce montant est revu chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion en fonction du bilan financier analytique du service avant le 30 novembre de chaque année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour les collectivités non affiliées, le montant de la participation due par la collectivité en contrepartie des prestations fournies par le service de médecine du travail correspond à une facturation en fonction du nombre de visites effectuées dans la collectivité, quelle qu'en soit la nature. Le montant facturé pour l'exercice 2026 est de 110 € par visite.

Afin de couvrir l'évolution des charges de fonctionnement du service, le montant de cette participation et le forfait de la visite seront revus chaque année et pourra faire l'objet d'une réévaluation annuelle, décidée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion et notifiée à la collectivité. Cette dernière aura alors la possibilité, en cas de désaccord, de résilier la présente convention dans les quinze jours qui suivent la réception de la notification.

Le recouvrement des prestations dues à la réalisation des visites par l'équipe médicale est assuré par le Centre de Gestion chaque mois à terme échu, en fonction du nombre de visites effectuées et du tarif en vigueur.

La collectivité ou l'établissement prend en charge le coût des examens complémentaires prescrits par le service de médecine du travail dans le cadre du suivi médical des agents.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES PARTIES

1. Obligations communes aux parties

Protection des données à caractère personnel

La collectivité ou l'établissement et le Centre de Gestion se conforment au règlement général sur la protection des données UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et collaborent de bonne foi à cette fin dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des données transmises. Notamment, les données à caractère personnel relatives à tout agent, transmises par la collectivité ou l'établissement, restent strictement confidentielles et ne font l'objet d'aucune divulgation par le Centre de Gestion.

Les données à caractère personnel recueillies ne le sont que dans l'objectif de traitement du dossier de l'agent concerné par le Centre de Gestion. Ce traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du RGPD.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout agent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Dans la mesure où la collectivité ou l'établissement avise le Centre de Gestion le cas échéant, en procédant à la transmission des données concernées.

2. Obligations de la collectivité ou l'établissement

La collectivité ou l'établissement s'engage à :

- Désigner une personne ou un service référent pour le suivi médical des agents
- Mettre à jour régulièrement la liste de ses agents et transmettre l'information au service de médecine du travail
- Suivre et organiser les visites médicales obligatoires des agents en lien avec le service de médecine du travail
- Transmettre les fiches de poste et tous les documents obligatoires listés en amont des visites
- Organiser les visites sur le temps de travail des agents, le cas échéant avoir l'accord de l'agent au préalable
- Pour les visites à la demande, préciser l'objet de la demande, la situation de l'agent et informer l'agent du but de la visite
- Faire part de toute annulation de visites 48 heures avant la date prévue, à l'issue de ce délais chaque visite sera facturée à la collectivité sauf cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, étudiées au cas par cas
- Prendre contact avec le service de médecine pour échanger sur les situations particulières ou les avis formulés nécessitant un éclairage
- Informer par courrier le médecin du travail de tout avis formulé qui ne serait pas respecté
- Accorder toutes facilités au service de médecine du travail pour exercer pleinement ses missions
- Transmettre au service de médecine du travail, dans les meilleurs délais, des informations concernant la survenance d'un accident de service grave et d'un danger grave ou imminent,
- Inviter systématiquement le médecin du travail aux réunions de la F3SCT, ou à défaut du CST compétent, dans des délais raisonnables,

La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations, avis ou suggestions formulés par le service de médecine du travail appartient à l'autorité territoriale.

3. Obligations du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion s'engage à mener à bien les visites médicales ou les actions en milieu du travail dans les délais prévus, sauf évènement (congé maladie, accident du travail...) rendant impossible l'exécution de l'action ou de la visite. Dans cette hypothèse, le Centre de Gestion prévient la collectivité ou l'établissement en cas d'empêchement dans les 24 heures ouvrées avant le début de l'intervention.

Le service de médecine du travail préserve la confidentialité quant aux données recueillies relatives à son domaine d'intervention et respecte les principes déontologiques auxquels sont soumis l'équipe médicale et tous les agents publics, notamment l'obligation de secret médical et de discrétion.

ARTICLE 7. MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8. RÉSILIATION

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de trente (30) jours, adressé par écrit et notifié à l'autre partie, en cas de manquement à ses obligations.

Comme indiqué à l'article 5, la collectivité a également la possibilité, en cas de désaccord sur la réévaluation des tarifs pratiqués, de résilier la présente convention dans un délai de quinze jours suivant la réception de la notification de ladite réévaluation.

ARTICLE 9. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, il sera soumis à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**Le Président
du Centre de Gestion,**

de Choisissez un élément.
Cliquez ici pour taper du texte.

Convention de médiation préalable obligatoire

Préambule

Les articles 27 et 28 de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire pérennisent et généralisent la procédure de médiation préalable obligatoire expérimentée en application de l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Désormais, l'article L213-11 du Code de Justice Administrative (CJA) prévoit que les recours formés contre les décisions individuelles concernant la situation de personnes physiques dont la liste est déterminée en Conseil d'Etat doivent être précédés d'une tentative de médiation, sous peine d'irrecevabilité.

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 définit la mise en œuvre de la procédure de médiation préalable obligatoire en fixant :

- Les modalités et délais d'engagement de la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO),
- Les catégories de décisions devant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire ainsi que les agents concernés,
- Les instances, autorités chargées d'assurer ces missions de médiation préalable obligatoire (MPO).

La mission de médiation préalable obligatoire est assurée, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, sous réserve de la conclusion d'une convention, par le Centre de Gestion de la Vendée et ce, de manière exclusive sur la base de l'article 25-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 4 du décret n°2022-433 du 25 mars 2022.

En qualité de médiateur, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée se positionne en tant que « tiers de confiance » aussi bien auprès des élus-employeurs que de leurs agents.

La présente convention détermine les contours et la tarification de la mission de médiation préalable obligatoire.

Entre ... représenté par le Maire/le Président ... par délibération en date du ...

Et

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée, représenté par son Président, Eric HERVOUET, en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 05/04/2022

*Vu le code de Justice administrative,
Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25-2 (non abrogé par le CGFP),
Vu la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et notamment ses articles 27 et 28,
Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,*

Vu la délibération du 05/04/2022 instituant la médiation préalable obligatoire au CDG 85 et autorisant le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à signer la présente convention,
Vu la délibération du autorisant le Maire/le Président à signer la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La médiation régie par la présente convention s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel les parties à un litige visé à l'article 5 tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide du Centre de Gestion désigné comme médiateur en qualité de personne morale (article L213-1 du CJA).

L'accord auquel parviennent les parties ne peut cependant porter atteinte à des droits dont elles n'ont pas la libre disposition (article L213-3 du CJA).

La médiation préalable obligatoire est régie plus spécifiquement par les articles L213-11 à L213-14 et R213-10 à R213-13 du Code de justice Administrative (CJA) et constitue, à ce titre, une forme de médiation particulière distincte de celle à l'initiative des parties ou encore à l'initiative du juge.

Article 2 : Désignation du médiateur

Il appartient au représentant légal du Centre de gestion de désigner la ou les personnes physiques qui assureront, en son sein et en son nom, l'exécution de la mission de médiation préalable obligatoire (article 4 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022).

Les personnes physiques désignées pour assurer la mission de médiation doivent posséder, par l'exercice présent ou passé d'une activité, la qualification requise eu égard à la nature du litige. Elles doivent en outre justifier, selon le cas, d'une formation ou d'une expérience adaptée à la pratique de la médiation.

Elles s'engagent expressément à se conformer au Code National de déontologie du médiateur, à l'exception de l'article 2-1 relatif à la convention de consentement à la médiation et notamment à accomplir leur mission avec impartialité, compétence et diligence.

Le Centre de Gestion de la Vendée s'engage à transmettre au Tribunal administratif de Nantes les coordonnées des médiateurs désignés en son sein pour assurer cette mission de MPO.

Article 3 : Aspects de confidentialité

En vertu de l'article L213-2 du CJA, sauf accord contraire des parties, la médiation est soumise au principe de confidentialité. Les constatations du médiateur et les déclarations recueillies au cours de la médiation ne peuvent être divulguées aux tiers ni invoquées ou produites dans le cadre d'une instance juridictionnelle sans l'accord des parties.

Il est toutefois fait exception à ces principes dans les cas suivants :

- En présence de raisons impérieuses d'ordre public ou de motifs liés à la protection de l'intégrité physique ou psychologique d'une personne,
- Lorsque la révélation de l'existence ou la divulgation du contenu de l'accord issu de la médiation est nécessaire pour sa mise en œuvre.

Article 4 : Rôle et compétence du médiateur

Le médiateur organise la médiation (lieux, dates et heures) dans des conditions favorisant un dialogue et la recherche d'un accord. Il accompagne à leur demande les parties dans la rédaction d'un accord. Le médiateur adhère à la charte des médiateurs de Centres de Gestion annexée à la présente convention.

Article 5 : Domaine d'application de la médiation

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux, les recours dirigés contre les décisions suivantes sont soumis à la médiation préalable obligatoire :

- 1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L712-1 du code général de la fonction publique ;
- 2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 susvisé ;
- 3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- 4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- 5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- 6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- 7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée communique au tribunal administratif de Nantes la liste des collectivités ayant conclu une convention avec lui.

Article 6 : Conditions d'exercice de la médiation

La MPO pour les contentieux qu'elle recouvre, suppose un déclenchement automatique du processus de médiation.

La décision administrative doit donc comporter expressément la MPO dans l'indication des voies et délais de recours (adresse du Centre de Gestion et/ou mail de saisine). À défaut, le délai de recours contentieux ne court pas à l'encontre de la décision litigieuse.

La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur déclarent, de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en attester la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.

- Lorsque qu'un agent entend contester une décision explicite entrant dans le champ de l'article 5 de la présente convention, il saisit tout d'abord l'autorité qui a pris cette décision, afin de lui demander de la retirer ou de la réformer. En cas de nouveau rejet explicite ou implicite de cette demande, il saisit, dans le délai de deux mois du recours contentieux le Centre de Gestion (article R. 421-1 du CJA).

- Lorsqu'intervient une décision de rejet explicite de la demande de retrait ou de réformation, celle-ci mentionne l'obligation de saisir par écrit le médiateur. Dans le cas contraire, le délai de recours contentieux ne court pas. La saisine du médiateur est accompagnée d'une copie de la demande ayant fait naître la décision contestée.

- Lorsqu'intervient une décision implicite de rejet de la demande de retrait ou de réformation, l'agent intéressé peut saisir le médiateur dans le délai de recours contentieux en accompagnant sa lettre de saisine d'une copie de la demande ayant fait naître la décision.

- L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique après la médiation n'interrompt pas de nouveau le délai de recours contentieux (article R213-13 du CJA).

- Si le tribunal administratif est saisi dans le délai de recours d'une requête dirigée contre une décision entrant dans le champ de la MPO qui n'a pas été précédée d'un recours préalable à la médiation, le président de la formation de jugement rejette la requête par ordonnance et transmet le dossier au médiateur compétent.

La MPO étant une condition de recevabilité de la saisine du juge, indépendamment de l'interruption des délais de recours, il reviendra aux parties de justifier devant le juge administratif saisi d'un recours, du respect de la procédure préalable obligatoire à peine d'irrecevabilité.

Lorsque la médiation prend fin à l'initiative de l'une des parties ou du médiateur lui-même, ce dernier notifie aux parties un acte de fin de médiation, ne constituant pas pour autant une décision administrative, et sans qu'il soit de nouveau besoin d'indiquer les voies et délais de recours.

Article 7 : Durée et fin du processus de médiation

La durée de la mission de médiation est de 3 mois, mais peut être prolongée une fois. Il peut être mis fin à la médiation à tout moment, à la demande de l'une des parties ou du médiateur.

Lorsque les parties ne sont pas parvenues à un accord, le juge peut être saisi d'un recours dans les conditions normales (articles R. 413 et suivants du CJA).

Inversement, les parties peuvent saisir la juridiction de conclusions tendant à l'homologation de l'accord issu de la médiation en vue de lui donner force exécutoire (article L 213-4 du CJA). Son instruction s'effectuera dans les conditions de droit commun.

Article 8 : Tarification et modalités de facturation du recours à la médiation

L'article L231-12 du CJA prévoit que lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté par l'administration qui a pris la décision attaquée.

Cependant, et afin de faire bénéficier au plutôt les collectivités du dispositif, il est convenu dans un premier temps que le financement de la médiation préalable obligatoire s'inscrit dans le cadre de la contribution aux missions additionnelles (cotisations additionnelles) des collectivités et établissements publics affiliés.

Dans un second temps, et une fois que le Centre de Gestion aura délibéré pour déterminer les tarifs applicables pour une médiation préalable obligatoire, ce seront ces tarifs qui seront appliqués de plein droit aux médiations qui débiteront après la date de la délibération déterminant lesdits tarifs.

Le Centre de Gestion délibère tous les ans sur ces tarifs. Il s'engage à envoyer les nouveaux tarifs votés par le Conseil d'Administration qui seront appliqués aux médiations débutant après la date de ladite délibération.

La collectivité s'engage à payer les sommes dues en application de cette convention, à réception de l'avis des sommes à payer émis par le CDG 85 et déposé sur chorus dans le respect du délai de paiement prévu par la loi.

Article 9 : Durée de la convention

La médiation préalable obligatoire généralisée est applicable à compter du 1^{er} jour du mois suivant la signature de la présente convention (article 6 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022).

Il pourra être mis fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception signée de l'autorité territoriale à tous moments.

Article 10 : Information des juridictions administratives

Le Centre de Gestion de Vendée informe le Tribunal Administratif de Nantes et la Cour Administrative d'Appel de Nantes de la signature de la présente convention avec la collectivité ou l'établissement affilié.

Article 11 : Règlement des litiges nés de la convention

Les litiges relatifs à la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile-Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.

Fait en deux exemplaires.
A La Roche-sur-Yon, le

**Le Maire/Président,
de ...**

**Le Président
du Centre de Gestion,**

Prénom NOM de l'élue

Eric HERVOUET

Rapport d'activité 2025

Communauté de communes Vie et Boulogne



Sommaire

La Communauté de communes Vie et Boulogne	p 3
La gouvernance	p 4
Quelques temps forts de 2024 à Vie et Boulogne	p 6
Évènements	p7
Pôle ressources	p 7
Pôle aquatique	p 10
Pôle développement du territoire	p 11
Pôle aménagement du territoire	p 15
Pôle culture	p 16
Pôle environnement	p 17
Pôle services à la population	p 19

La Communauté de communes Vie et Boulogne

Créée en 2017, par la fusion entre les Communautés de communes du Pays de Palluau et de Vie et Boulogne.

Idéalement située entre littoral et bocage, à proximité immédiate des pôles économiques de Nantes, La Roche-sur-Yon et Challans.

15 communes

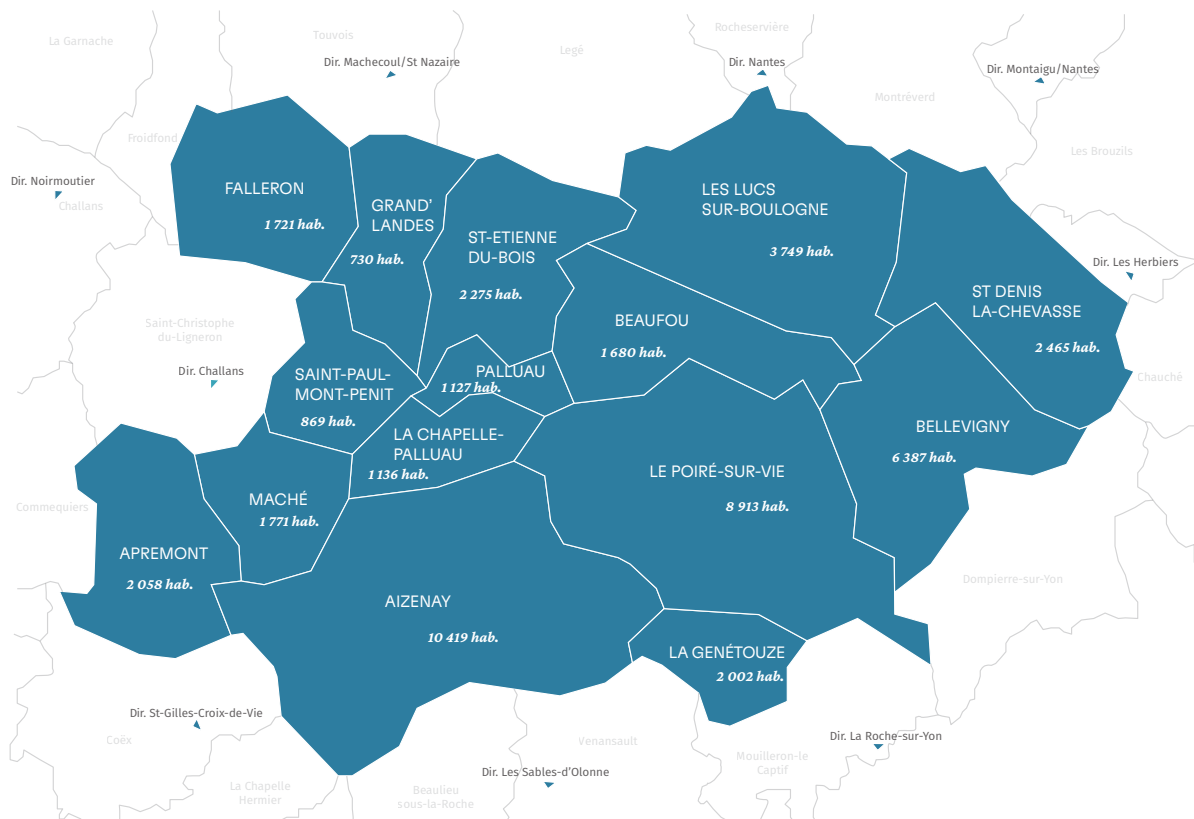
47 302 habitants, population légale 2025

+8,8% entre 2014 et 2021

- 50 zones d'activité
- 3 500 entreprises
- 1 gare SNCF

- France services avec rdv en itinérance
- 1 Lieu d'accueil enfants parents itinérant
- 1 Relais petite enfance itinérant

- 3 piscines
- 1 réseau de 17 médiathèques
- 1 Office de tourisme
- 1 château Renaissance

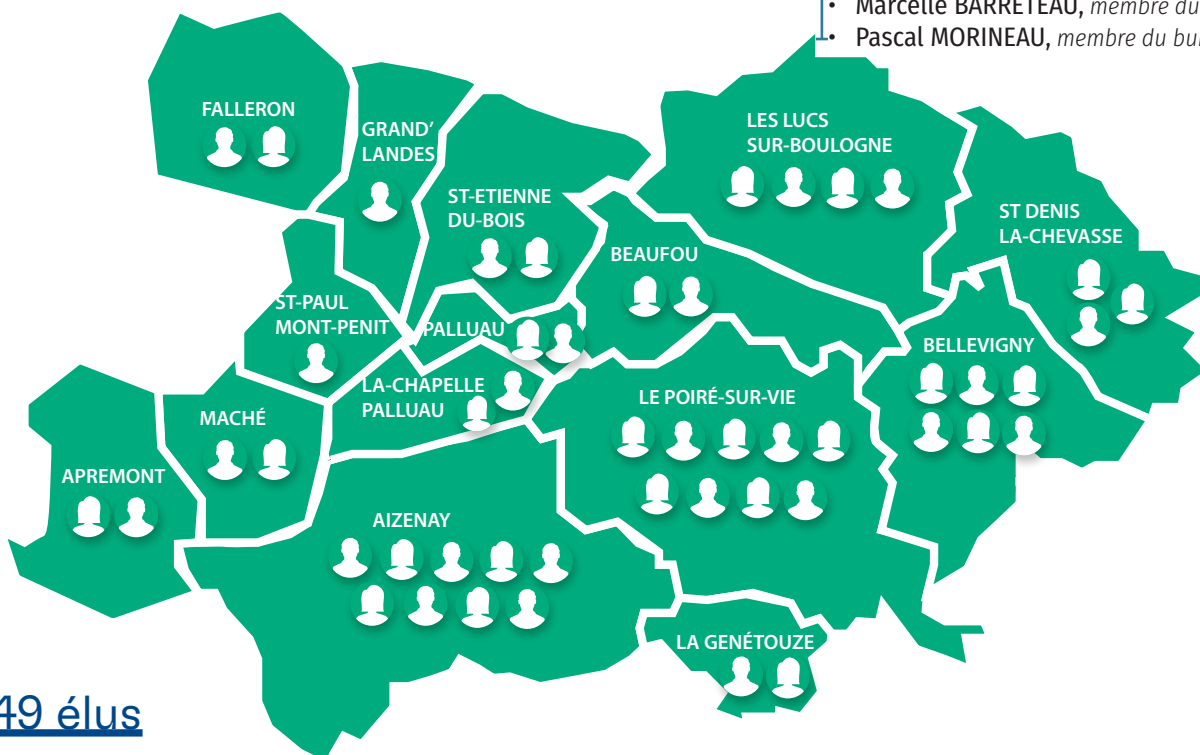


La gouvernance

Le conseil communautaire 2020-2026



- Guy PLISSONNEAU, *Président*
- Franck ROY, *1^{er} Vice-président* • Aménagement du territoire
- Mireille HERMOUET, *2^e Vice-présidente* • Économie
- Guy AIRIAU, *3^e Vice-président* • Gestion des déchets
- Sabine ROIRAND, *4^e Vice-présidente* • Dvt durable, mobilités
- Gérard TENAUD, *5^e Vice-président* • Actions culturelles
- Delphine HERMOUET, *6^e Vice-présidente* • Actions sociales
- Jacky ROTUREAU, *7^e Vice-président* • Tourisme
- Gaëlle CHAMPION, *8^e Vice-présidente* • Petite enfance, parentalité
- Xavier PROUTEAU, *9^e Vice-président* • Bâtiments
- Dominique PASQUIER, *10^e Vice-présidente* • Cycle de l'eau
- Philippe CROCHET, *membre du bureau*
- Frédéric RAGER, *membre du bureau*
- Marcelle BARRETEAU, *membre du bureau*
- Pascal MORINEAU, *membre du bureau*



49 élus

AIZENAY (9)

M. Franck ROY
M. Serge ADELÉE
Mme Claudine BARANGER
M. Philippe CLAUTOUR
Mme Isabelle GUÉRINEAU
M. Christophe GUILLET
Mme Françoise MORNET
Mme Marcelle TRAINEAU
M. Roland URBANEK

APREMONT (2)

Mme Gaëlle CHAMPION
M. Stéphane BUFFETAUT

BEAUFUO (2)

Mme Delphine HERMOUET
M. Jean-Philippe BODIN

BELLEVIGNY (6)

M. Félix FLEURY
M. Jacky ROTUREAU
M. Philippe BRIAUD
Mme Nicole DURAND-GAUVRIT
Mme Sophie PLISSONNEAU
Mme Marie-Dominique VILMUS

FALLERON (2)

M. Gérard TENAUD
Mme Yveline HERBERT

GRAND'LANDES (1)

M. Pascal MORINEAU

LA CHAPELLE-PALLUAU (2)

M. Xavier PROUTEAU
Mme Valérie JOLLY

LA GENÉTOUZE (2)

M. Guy PLISSONNEAU
Mme Evelynne RICHARD

LE POIRÉ-SUR-VIE (9)

Mme Sabine ROIRAND
Mme Marie CHARRIER-ENNAERT
M. Fabrice GUILLET
Mme Nadine KUNG
M. Cyril GUINAUDEAU
Mme Corinne RENARD
Mme Marina ROCHAIS
M. Jean-Luc RONDEAU
M. Philippe SEGUIN

LES LUCS-SUR-BOULOGNE (4)

Mme Dominique PASQUIER
M. Christophe GAS
M. Philippe GRÉAUD
Mme Catherine ROUX

MACHÉ (2)

M. Frédéric RAGER
Mme Céline NEAU

PALLUAU (2)

Mme Marcelle BARRETEAU
M. Guillaume BUTEAU

SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE (3)

Mme Mireille HERMOUET
M. Christophe DURAND
Mme Catherine FRAPPIER

SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS (2)

M. Guy AIRIAU
Mme Brigitte CAILLAUD

SAINT-PAUL-MONT-PENIT (1)

M. Philippe CROCHET

Les compétences

Compétences obligatoires

- ▶ Aménagement de l'espace, PLUiH et Scot
- ▶ Développement économique
- ▶ Tourisme
- ▶ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ▶ Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ▶ Collecte et traitement des déchets des ménages
- ▶ Eau

Compétences supplémentaires

- ▶ Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ▶ Politique du logement et du cadre de vie
- ▶ Voirie communautaire
- ▶ Gestion des piscines d'Aizenay, du Poiré-sur-Vie et de Maché
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire
- ▶ Espace France services
- ▶ Service public d'assainissement non collectif
- ▶ Organisation de la mobilité
- ▶ Prévention routière
- ▶ Secours et protection incendie
- ▶ Communications électroniques
- ▶ Réseau des médiathèques
- ▶ Enseignement musical pour les moins de 18 ans
- ▶ Enseignement de la natation
- ▶ Enfance et parentalité
- ▶ Entretien et fonctionnement de la gendarmerie de Palluau, Château Renaissance d'Apremont, zone de baignade et base de loisirs d'Apremont, les Jardins de l'eau Mûnerie à Aizenay

Les services communautaires

Président : Guy PLISSONNEAU

Direction générale

Secrétariat général
Communication

Pôle Ressources

- Accueil
- Ressources humaines
- Finances
- Marchés publics
- Informatique et télécommunication
- Entretien

Pôle Développement

- Développement économique
- Tourisme
- Contrats de territoire
- PCAET
- Mobilité

Pôle Aménagement du territoire

- Application du droit des sols
- Urbanisme
- Guichet habitat

Pôle Services à la population

- France services
- Parentalité
- Éducation routière
- Autres actions sociales
- Relais petite enfance
- Prévention seniors
- Conseil de développement
- Coordination du projet social
- Gens du voyage

Pôle Culture

- Réseau des médiathèques
- Valorisation du patrimoine
- Enseignement musical

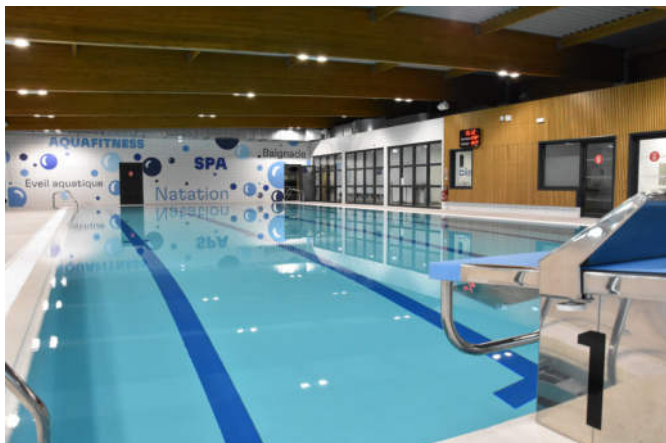
Pôle Environnement

- Gestion et valorisation des déchets
- Bâtiments
- Voirie et réseaux
- Cycle de l'eau (Spanc / Gemapi)

Pôle Aquatique

- Piscine Aizenay
- Piscine Le Poiré-sur-Vie
- Piscine Maché
- Plage Apremont

Quelques temps forts et événements en 2025 à Vie et Boulogne



Février

Ouverture de la nouvelle piscine d'Aizenay



Été

Bilan mi-parcours du Plan climat air énergie territorial



Été

Mise en sécurité au château d'Apremont

Pose d'un échafaudage sur le mur Est pour sécuriser la zone et les habitations alentours des risques d'éboulement



Septembre

Réunion annuelle des élus

Un territoire en transition • Conférence de Y. Roudaut



facile à lire



Octobre

Actions en direction des publics empêchés en médiathèques

Mise à disposition de matériel adapté (sacs confort), espaces Facile à lire, mise en avant de collections Facile à lire et à comprendre, malle de jeux adaptés



Septembre

Lancement de l'expérimentation En'Vie bus

2 lignes de bus relient Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie et Aizenay, du lundi au vendredi



Octobre

Signature du Contrat local de santé

► Inauguration de la piscine d'Aizenay (avril 2025)

Repoussée de deux ans et demi en raison de malfaçons lors des travaux de rénovation et d'agrandissement, la piscine d'Aizenay a ouvert ses bassins au public aux vacances de février 2025.

De bassin extérieur protégé par un dôme et ouvert d'avril à novembre, l'équipement bénéficie désormais d'une toiture avec panneaux photovoltaïques, d'un bassin d'apprentissage, d'un espace bien-être avec sauna et hammam.



Le coût total du projet initial s'élève à 4,5 M€ HT.

Il a bénéficié de subventions du Conseil départemental de la Vendée (658 000 €), de la Région Pays de la Loire (328 800 € et 529 000 € Fonds de relance), de l'État (450 000 € Dotation d'équipement des territoires ruraux).

► Inauguration du Jardin de l'eau Mûnerie, à Aizenay (nov. 2025)

Construction et réaménagement écoresponsables du Jardin de l'eau Mûnerie à Aizenay : chantier d'insertion, magasin, atelier de transformation, espaces de vie et de travail.

Le nouveau bâtiment s'intègre très bien dans son environnement, et a été construit avec des matériaux vertueux : béton bas carbone, isolation biosourcée, mur en terre crue...

Les salariés de l'association Acemus, qui occupe et gère le site, ont participé au chantier de rénovation de leurs vestiaires et sur l'habillage du pignon du bâtiment.



Le coût total du projet s'élève à 1,2 M € HT et a bénéficié de subventions du Conseil département (150 000 €), de la Région Pays de la Loire (400 000 €), de l'État (150 000 € Dotation de soutien à l'investissement local).

Acemus a pris à sa charge l'équipement intérieur dont l'atelier de transformation pour un coût de 143 727 €. Cette partie du projet a été soutenue par l'Europe (120 000 € Programme Leader), du mécénat Sodebo (2 500€), Dubreuil (2 500€), Crédit agricole (2 500€), une cagnotte participative (Miimosa 8 660,32 €).

Pôle Ressources

Informatique et télécommunication

► service mutualisé avec 12 communes, 3 Ehpad

4 agents / 1 apprenti

70 sites distants

Parc informatique

332 ordinateurs portables

151 ordinateurs fixes

140 tablettes

74 copieurs

Messageries électroniques

646 boîtes mails individuelles

286 boîtes mails partagées

2 244 tentatives phishing

19 544 mails indésirables

38 applicatifs métiers

Interventions

924 interventions via GLPI

3 852 prises en main distantes

3 987 appels téléphoniques

2025

- Fin de migration Windows 11
- Déploiement double authentification
- Organisation d'un exercice de crise cyber
- Renouvellement matériel réseau et migration FTTH des 17 médiathèques
- Intégration des smartphones à l'environnement Intune
- Déploiement d'une nouvelle solution de sauvegarde

Système d'information géographique (SIG)

269 utilisateurs

2 037 connexions par mois

31 applications métiers

852 données numérisées par les agents

Finances

- Un budget global voté à 62,1 M€, dont 22 M€ d'investissements
- Un budget (budget principal + budgets annexes) réalisé à hauteur de 40,4 M€ en dépenses et de 50 M€ en recettes.

(détails en fin de rapport)

Dépenses ► 40,4 millions d'€ dont

- **Economie** (zones, bâtiments) ► 12,7 M€
- **Tourisme** ► 908 000 € (dont travaux château)
- **Collecte et traitement des déchets** ► 5,3 M€
- **Assainissement non collectif** ► 190 000 €
- **Pôle aquatique** ► 1,9 M€
- **Services à la population** ► 2,1 M€ (dont travaux Jardin de l'eau Mônerie)
- **Culture** ► 1,3 M€
- **Subventions** : près de 400 000 €
 - Lutte contre les nuisibles
 - Prévention routière
 - Banque alimentaire de Vendée
 - Secours catholique (épicerie solidaire au Poiré-sur-Vie et boutique de seconde main)
 - Aide alimentaire du Pays de Palluau
 - Acemus
 - Tremplin
 - Festival L'Air d'en rire
 - Festival Acoustic
 - Ecole de musique intercommunale
 - Comité 21 - Giec Pays de la Loire
 - Association Solidarité paysans Vendée
 - Ass. Terre Attitude de Vendée (fête de l'agriculture Beaufou)
 - Association Ciap 85 (10 ans fête paysanne)
- **Versements aux communes**
 - Attribution de compensation : 4,7 M€
 - Dotation de solidarité communautaire : 500 000 €
 - Fonds de péréquation intercommunal et communal : 1,2 M€
 - Fonds de concours : 1,2 M€

Recettes ► 50 millions d'€
Fiscalité, subventions et dotations,
produits des services, emprunt, ...



Marchés publics

- 25 procédures de marchés publics en 2025

18 Marchés à procédure adaptée < 221 000 € HT

1. Maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchèterie intercommunale à Bellevigny
2. Acquisition de poteaux provisoires pour l'affichage des horaires des lignes de bus de Vie et Boulogne
3. Fourniture de livres non scolaires
4. Remise en état d'une réserve incendie bâchée
5. Acquisition de vélos à assistance électrique
6. Réhabilitation/extension du bâtiment gare de Belleville Vendée en pépinière d'entreprises / coworking et requalification du parvis
7. Véhicule utilitaire
8. Réalisation d'un cheminement doux ZA les Centaures, Aizenay
9. Déconstruction d'un bâtiment tertiaire à Bellevigny
10. Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement ZA des Minières, Bellevigny
11. Extension et réhabilitation de l'Ehpad résidence Le Colombier (lot 13)
12. Maîtrise d'œuvre pour la consolidation et restauration de la courtine Est ainsi que la mise en conformité et en valeur de la salle du grenier - château d'Apremont

13. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement ZA EVA Nord
14. Acquisition de matériel informatique
15. Entretien et travaux de voirie sur le territoire
16. Service de transports en autocars pour la natation scolaire
17. Bellevigny – travaux VRD pour l'aménagement de l'îlot b5 du Parc d'activités économique Chantemerle
18. Prestation de services pour la gestion de la baignade aménagée du lac d'Apremont

7 Marchés à procédure formalisée > 221 000 € HT

1. Création et gestion d'un service public de transport collectif non urbain
2. Fourniture et pose d'équipement de défense extérieure contre l'incendie
3. Service public d'assainissement non collectif
4. Entretien des espaces verts communautaires
5. Travaux d'extension et réhabilitation de l'Ehpad résidence Le Colombier à Saint-Etienne-du-Bois
6. Collecte des déchets ménagers et assimilés (publié 2 fois)

Ressources humaines



6,4 millions d'€

Budget de fonctionnement

5 personnes composent le service

► gestion des agents de la communauté de communes et du Cias

► 280 agents stagiaires, titulaires et contractuels



Arrêtés et contrats

► 501 actes Communauté de communes

► 970 Cias



3 agents médaillés (CCVB)



4 réunions du comité social territorial (CCVB)

38 stagiaires accueillis

1 712 j. de télétravail



165 agents (hors Cias)

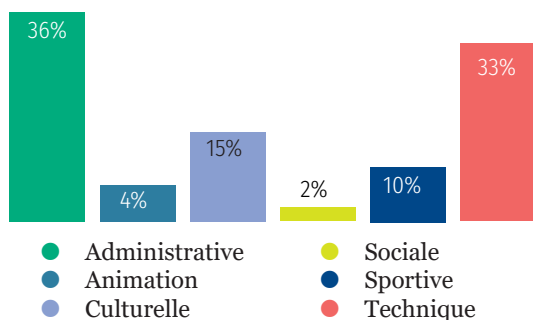


• 133 agents permanents

(125 fonctionnaires, 3 contractuels en CDI, 5 contractuels)

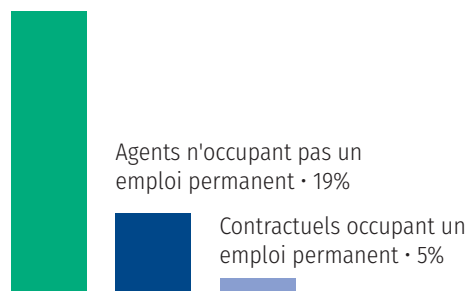
• 32 agents non permanents

(1 saisonnier, 23 accroissements temporaires, 2 contrats d'apprentissage, 6 contrats de projet)

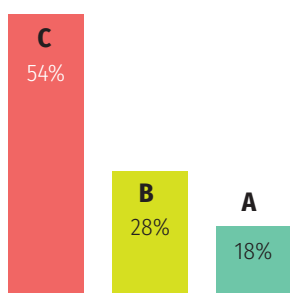


Répartition des agents par filière

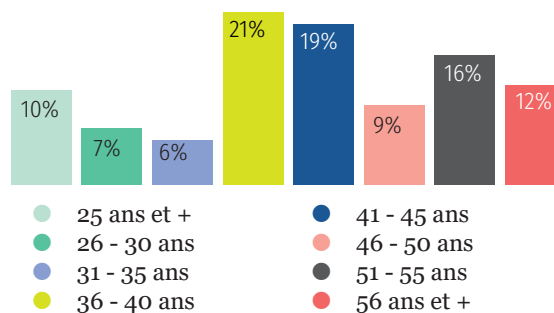
Fonctionnaires
(titulaires et stagiaires) • 76%



Répartition des agents par statut



Répartition des agents par catégorie



Répartition des agents par âge

Pôle aquatique

Piscine Le Poiré-sur-Vie

Ouverte toute l'année, hors jours fériés

- 338 jours d'ouverture
- 47 882 entrées, dont 14 596 scolaires (60 248 entrées en 2024, dont 22 627 scolaires en 2024)

Piscine Aizenay

Ouverte toute l'année, hors jours fériés

- 317 jours d'ouverture (depuis fév. 2025)
- 33 530 entrées, dont 6 197 scolaires

Piscine de Maché

Bassin extérieur

Ouverte en juillet et août, hors jours fériés

- 54 jours d'ouverture
- 2 230 entrées (2 620 en 2024)

Plage Apremont

65 jours d'ouverture

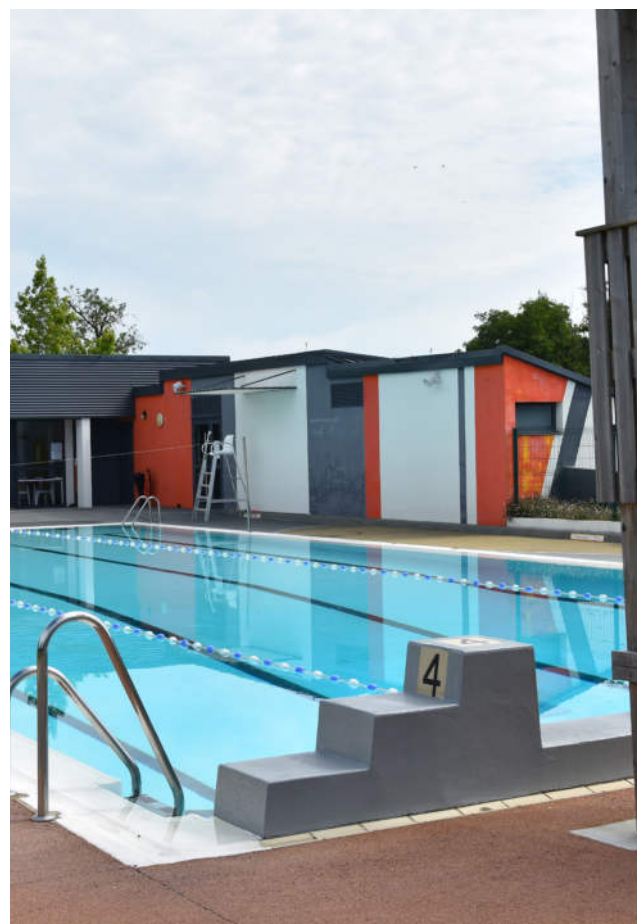
Fréquentation estimée +/- 12 000 personnes.



Piscine Aizenay



Piscine Le Poiré-sur-Vie



Piscine Maché

Pôle développement du territoire

Développement économique

► Commercialisation des zones d'activité

Près de 63 000 m² cédés en 2025 pour une recette de 1 205 537 €.

► Partenariat avec Initiative Vendée terres et littoral (IVTL)

Accompagnement des créateurs d'entreprises du territoire dans leur projet de création, reprise, développement, avec l'octroi de prêts d'honneur et/ou d'accompagnement par les bénévoles de l'association

► Accompagnement des porteurs de projet

- 49 permis de construire déposés en zone économique
- 35 déclarations d'intention d'aliéner (parcelles soumises au droit de préemption de la communauté de communes au sein du zonage économique du PLUiH)
- 79 entretiens d'accompagnement
 - 46 projets de création
 - 21 implantations
 - 5 projets de reprise
 - 7 projets de développement, d'accroissement d'activité

Les attentes des porteurs de projets portent essentiellement sur la recherche de locaux/foncier, le financement, la mise en réseau (sentiment d'isolement de certains porteurs de projets).

► Animations économiques

Des robots et des hommes : des visites d'entreprises pour les élèves de collège en 4^{ème}

- Ouvrir les portes du monde industriel aux jeunes, éveiller des vocations et faire découvrir la robotique à plus de 500 élèves du territoire. 22 classes de collège du territoire et de la MFR du Poiré-sur-Vie.

► Annuaire des entreprises en ligne

L'annuaire regroupe l'ensemble des entreprises de Vie et Boulogne. Il est consultable sur les sites de la communauté de communes et des communes du territoire. Les entreprises peuvent compléter leurs informations (logo, site internet, horaires d'ouvertures, lien vers leurs réseaux sociaux).

550 entreprises actualisent leurs données.

<https://entreprises.vieetboulogne.fr>

► Bourse aux locaux

En complément de l'annuaire des entreprises, le service économie recense et publie en ligne l'ensemble des offres de locaux et fonciers consultables par tous les publics via la bourse des locaux sur le site internet de Vie et Boulogne.

42 bâtiments disponibles en vente ou à la location

<https://locaux.vieetboulogne.fr>



► Projets en cours

● Reconversion de la gare de Bellevigny

Poursuite du projet

- Acquisition de la parcelle boisée proche du bâtiment-voyageurs.
- Réflexion et consultation sur le projet d'aménagement du quartier-gare, pour étudier les aménagements possibles
- Étude de faisabilité, lancement de la consultation, marché de maîtrise d'oeuvre

● Reconversion de l'ancien site Charpentes Fournier

Poursuite de l'étude du projet

- Convention tripartite en cours avec la commune du Poiré-sur-Vie et l'EPF de la Vendée
- Finalisation de l'étude programmatique avec le cabinet Atelier sites et projet

● Résidences pour salariés

Le territoire subit de fortes tensions locatives, nuisant au recrutement et à la fidélisation des salariés.

Vie et Boulogne a donc engagé une **étude** pour proposer une **offre d'hébergement à destination des salariés**.

Vilogia, l'opérateur immobilier retenu, est en charge de la construction et de la gestion de deux résidences pour salariés sur les communes d'Aizenay et du Poiré-sur-Vie. La livraison des 52 logements disponibles à la location est prévue pour 2028.

● Visitez nos entreprises (JRVE)

Vie et Boulogne a participé à la 10^e édition des Journées régionales de la visite d'entreprise en Pays de la Loire, en octobre 2025.

Cette action s'inscrit dans le programme Territoire d'industrie Vendée centre, avec le Pays des Acharde et La Roche-sur-Yon Agglomération avec pour vocation le soutien du développement économique des territoires.

4 entreprises de Vie et Boulogne ont ouvert leurs portes au grand public : Safran du bocage, Ekibé, Les fleurs du héron blanc, et Mecanokit.

● Plantations dans les zones d'activité

En relation avec le service Arbre et bocage de Vie et Boulogne, 661 mètres de linéaires de haies ont été plantés au sein du pôle Espace Vie Atlantique Nord et Sud à Aizenay. Cela représente **736 arbres**.

Tourisme

Office de Tourisme

L'offre aux visiteurs

- ▶ espace d'accueil et d'informations
- ▶ boutique de produits locaux
- ▶ billetterie de spectacles, loisirs et transport
- ▶ espace détente et documentation
- ▶ salle de découverte
- ▶ service de consignes à bagages et recharges d'appareils électroniques
- ▶ espace Wifi

Les visiteurs accueillis

- ▶ 5 000 personnes renseignées
- ▶ 68 % des visiteurs sont des habitants du territoire
- ▶ Principales demandes : activités (randonnées, vélo...), sorties (exposition agenda, fêtes)
- ▶ Accueil hors les murs : 10 rendez-vous • 792 personnes renseignées

Boutique - billetterie, chiffre d'affaires

- ▶ Billetterie : 18 000 € (+22%)
- ▶ Boutique : 6 430 € (-7%)

Communication

- ▶ 71 400 vues uniques sur le site web (+14%)
- ▶ 6 300 followers sur les réseaux sociaux Office de Tourisme et château d'Apremont

Valorisation du patrimoine

- ▶ 25 visites commentées dans 10 communes (+11 visites / 2024)
- ▶ 377 participants
- ▶ Un réseau de 21 ambassadeurs

Valorisation du tourisme d'itinérance et de nature

- ▶ 41 itinéraires pédestres • 10 itinéraires cyclables
- ▶ Création d'un parcours vélo de 70 km, Art Vie cycllette
- ▶ Animation de l'itinérance en partenariat avec les communes : 7 Balades entre deux rives • 1 182 participants
- ▶ Application Cirkwi :
23 100 consultations des fiches de randonnées (+35%)
2 500 impressions de fiches (+35%)
1 900 téléchargements de fichiers GPX (+20%)
- ▶ Organisation de 7 expositions à l'Office de Tourisme avec mise en valeur de la nature en Vie et Boulogne

Valorisation des hébergements

- ▶ 248 hébergements sur le territoire
- ▶ 14 hébergeurs accompagnés dans leur développement
- ▶ 106 hébergeurs accompagnés pour la collecte de la taxe de séjour
- ▶ 185 545 nuitées marchandes
- ▶ 100 440 € collectés par la taxe de séjour

Conseil et accompagnement des socio-professionnels touristiques

- ▶ Formation des saisonniers touristiques à la promotion du territoire
- ▶ Création d'un guide de l'accompagnement pro : 3 éducteurs - 9 ateliers collectifs
- ▶ 1 bourse touristique
- ▶ 1 éducteur croisé avec le Pays des Achards : invitation des hébergeurs des Achards à découvrir Vie et Boulogne
- ▶ 12 suivis individuels de socio-professionnels touristiques
- ▶ 10 accompagnements individuels de porteurs de projets

Conseil et accompagnement des communes

- ▶ 5 conventions de vente de billetterie de spectacles
- ▶ 300 sacs gourmands préparés
- ▶ Création et pose de 16 totems de randonnées
- ▶ 5 parcours Baludik créés : 1 600 téléchargements
- ▶ 8 Parcours Permanents d'Orientation : 1 500 téléchargements (+25%)
- ▶ 8 accompagnements en termes de développement touristique
- ▶ 204 saisies dans l'agenda du site internet
- ▶ 6 ateliers pour la saisie des événements dans 6 communes
- ▶ Création d'une exposition sur les richesses touristiques du territoire

Château d'Apremont

L'offre aux visiteurs

- ▶ espace d'accueil et d'informations
- ▶ boutique de produits locaux
- ▶ billetterie entrées au château
- ▶ espace détente et documentation
- ▶ espaces de jeux, d'exposition et de découverte

Les visiteurs accueillis

- ▶ Ouvert du 7 juin au 31 août 2025 (3 mois d'ouverture au lieu de 6 mois en raison des travaux)
- ▶ 11 037 visiteurs accueillis, dont 355 visiteurs en groupe. 73% de français dont 18% de Vendéens et 3% d'habitants Vie et Boulogne • 27% d'étrangers

Boutique - billetterie, chiffre d'affaires

- ▶ Billetterie : 64 000 €
- ▶ Boutique : 10 600 € • + 6,32% sur la même période en 2024

Travaux au Château d'Apremont

- ▶ Définition des priorités de travaux à court terme / moyen terme et long terme
- ▶ Pose de nids dans le cadre de mesures compensatoires et lancement d'une étude « 4 saisons » avec la Ligue de Protection des Oiseaux.
- ▶ Pose d'un échafaudage et d'étaisements pour sécurisation de la courtine Est avant restauration et mise aux normes.
- ▶ Sélection d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux.



Plan climat air énergie territorial

Mise en oeuvre des actions 2025

Suivi général

- Bilan à mi-parcours du PCAET
- Adhésion au Comité 21

Exemplarité

- Finalisation de l'étude de plan de gestion différenciée des espaces verts et du patrimoine arboré intercommunal
- Recrutement d'un bureau d'études en groupement de commandes pour la réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (Beges) de la communauté de communes
- Plantation de 736 arbres et arbustes en haies ou bosquets dans la ZA Espace Vie Atlantique nord et sud

Sensibilisation

- Poursuite du programme **Ecopousse** et du programme d'initiation à la découverte de la nature auprès des scolaires (moyenne section au CM2). Pour l'année scolaire 2025-2026 : 19 écoles, 83 classes, **+ de 2 100 élèves**
- 5^e édition des **Rendez-vous pour le climat**, du 18 au 22 oct., **600 participants** (400 adultes et 200 enfants)
 - ▶ 21 animations sur la reconnexion à la nature
 - ▶ Défi Créa'nature (concours artistique avec des éléments naturels), 3 écoles participantes, création d'une oeuvre collective "Les 4 saisons de l'arbre" lors du forum Natur'en Vie
 - ▶ Forum des acteurs de la sensibilisation à l'environnement
 - ▶ Création d'un livret "Les enfants dans la nature" avec La Cicadelle, pour favoriser le contact des enfants avec la nature, à destination des professionnels et des parents
- Accompagnement de porteurs de projet de sensibilisation environnementale, en lien avec le programme Leader
- Temps fort sur l'arbre pour le grand public (défi photos : 60 participants, 71 photos) et exposition des photos à l'Office de tourisme

Energies renouvelables

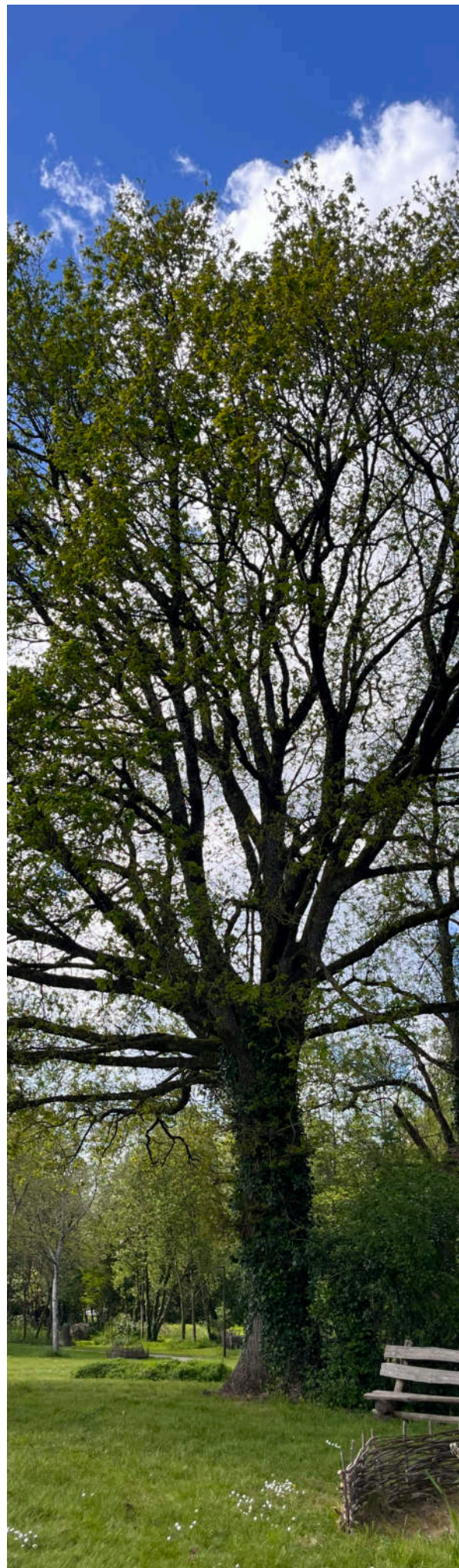
- Mise en service de **2 centrales photovoltaïques** de Vie et Boulogne Energie avec Vendée Energie (Le Poiré-sur-Vie et Aizenay)
- Suivi de Sol'Aire Vie et Boulogne (projets d'énergie renouvelable citoyenne) 30 projets accompagnés par l'association

Agriculture et bocage

- Participation à la Fête de l'agriculture à Beaufou
- Accompagnement des agriculteurs : partenariat avec la Chambre d'agriculture clôturé par le séminaire sur l'adaptation du monde agricole au changement climatique, et le bilan des conventions Elevage bovin bas carbone, Territoire pilote transmissions
- Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt **Sites bocagers pilotes**

Stratégie arbre et bocage

- Mise en place de l'**Observatoire des arbres de la Vendée** sur le territoire, défi photos "A vos arbres remarquables"
- Formation de 20 élus et agents des espaces verts des communes au recensement des arbres remarquables
- Rédaction d'un guide réglementaire sur l'arbre à destination des communes



Mobilité

► Vélo

- **A Vie'cycllette**, prêt gratuit de vélo à assistance électrique
 - 86 prêts (2 à 4 semaines)
 - 8 687 km parcourus

- **Bonus vélo**, aide à l'acquisition de vélo électrique

- 151 foyers bénéficiaires
- 29 435 € versés

► Sensibilisation

- **Tous à vélo** (avec le service Éducation routière)

Matinées d'initiation au vélo à assistance électrique

- 24 participants

- **Mai à vélo**

Première participation à cette démarche nationale avec inscription au challenge d'activité

- 237 cyclistes inscrits
- 18 604 km parcourus

- **Animation mobilité**

avec impulsyon (La Roche-sur-Yon Agglomération) et Aléop chez l'entreprise Bénéteau

- 20 participants

► Installation de nouveaux stationnements vélos sécurisés

- 2 abris vélos et abri voyageurs au Poiré-sur-Vie (arrêts de bus Flotterie et Séjour)
- 3 box vélo installés à l'aire de covoiturage du Stade à Aizenay

► Covoiturage

- Fin **partenariat avec Karos** en juillet 2025



► Défi mobilité

- **Agents Vie et Boulogne**

- 64 agents participants
- 475 kg de CO₂ économisés
- classement 5^e/144 établissements à l'échelle régionale (100 à 499 salariés)

- **Autres participations sur le territoire**

- 4 mairies
- 5 entreprises
- 7 écoles

Dans le cadre du Défi : présentation/essais de vélos atypiques (22 participants)

► Projet-pilote sur la mobilité, avec le collège TES (collège des transitions écologiques et sociétales), l'association Ruptur et le SyDEV

- poursuite de la démarche mobilité avec le Village d'entreprises route de Nantes

► Lancement de l'expérimentation En'Vie bus

- 2 lignes de bus pour relier Aizenay, Le Poiré-sur-Vie et Bellevigny, à partir de septembre, avec l'entreprise Nombalais
- desserte des zones d'activité Actipôle, la Ribotière, le Séjour et l'Éraudière
- une dizaine d'allers-retours par jour et par ligne, du lundi au vendredi, de 7h à 19h30 pour une ligne et de 6h à 21h30 pour la deuxième ligne
- service ciblé sur les déplacements domicile-travail majoritairement, avec une connexion privilégiée avec les horaires de train en gare de Bellevigny et la correspondance avec La Roche-sur-Yon (ligne 7 impulsyon)
- 672 montées en moyenne comptabilisées par mois entre septembre et décembre 2025



Programmes Leader

► **Leader 2014-2022**

- Clôture du programme : solde des 4 derniers dossiers et édition d'un bilan
- Au total : 880 482 € attribués à 29 projets menés par 17 acteurs

► **Leader 2023-2027**

- Enveloppe globale : 788 555 €
- 3 comités de programmation
- Au 31/12/2025
 - 3 projets programmés : 204 336,36 € • 25,9 % de la maquette
 - 5 projets sélectionnés : 319 655,42 € • 40,5 % de la maquette
 - 1 projet de coopération en cours de montage (Coop'énergie)
 - Accompagnement des porteurs de projets vers les conventionnements et les paiements

Pôle aménagement du territoire

Application du droit des sols

- **3 631** actes déposés (3 650 en 2024)
- Un maximum de 357 dossiers déposés en mars (351 en 2024)
- Un minimum de 201 dossiers déposés en août (206 en 2024)
- Légère baisse de l'activité du service d'instruction en 2024 (-0,5 %)
- **79%** des dossiers ont été déposés par voie dématérialisée, via le guichet unique de l'ADS.



Urbanisme

Procédures d'évolution du **Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH)**

- Prescription de la modification n°4 (20 mars 2025)
- Mise à jour n°9 suppression ZAC multi site au Poiré-sur-Vie (16 avril 2025)
- Prescription de la modification simplifiée n°1 (17 juillet 2025)
- Prescription des révisions allégées n°3 et 4 (24 nov. 2025)
- Prescription de la révision allégée n°5 (15 déc. 2025)

Habitat

Dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah), et du Pacte territorial France Rénov' :

- **532** propriétaires ou locataires renseignés ou conseillés
- **148** rendez-vous en permanence pour un conseil en rénovation énergétique d'ampleur à la Communauté de communes ou à France services
- **182** visites à domicile effectuées (82 diagnostics autonomie et 100 audits énergétiques)
- **+ de 4,1 M€ de subventions mobilisées** (dont 155 000 € par la communauté de communes) pour la rénovation ou l'adaptation à la perte d'autonomie de 206 logements, générant plus de 6 M€ HT de travaux



Pôle culture

Réseau des médiathèques

● Documents

- 132 044 documents en catalogue,
- dont 15 095 prêtés par la Direction départementale des bibliothèques
- 109 282 livres • 6 438 CD audio • 7 946 DVD • 143 partitions musicales • 32 liseuses (476 livres électroniques) • 145 abonnements périodiques



- 316 jeux et 71 puzzles en accès libre sur place
- + de 6 500 documents acquis
- + de 9 000 ouvrages désherbés, dont plus de la moitié vendus à la bourse aux livres
- + de 108 200 documents en circulation sur le Réseau via la navette

● Bénévoles

- 260 signataires de la charte de coopération du bénévolat en bibliothèque, dont 15 adolescents

● Animations

- 311 animations • 5 800 entrées • 174 supports de communication (affiches, programmes, flyers)

● Accueils de structures année scolaire 2024/2025

- 23 établissements scolaires
- 3 accueils de loisirs
- 4 crèches et multi-accueils
- 3 Ehpad
- 1 structure pour personnes en situation de handicap
- près de 4 800 participants

● Numérique

- 48 650 visites sur le Portail en ligne mediatheques.vieetboulgne.fr
- 46 484 réservations de documents en ligne
- Réseaux sociaux : 2 262 abonnés (Facebook et Instagram)
- 15 tablettes, 5 ordinateurs portables
- 32 animations numériques
- Achat de 99 livres électroniques
- Acquisition de 21 jeux vidéo

● Accompagnement des communes

- La Genétouze : préconisations sur le bâtiment de la future médiathèque et suivi de l'acquisition des mobiliers
- La Chapelle-Palluau et Saint-Paul-Mont-Penit : partenariat pour les 10 ans des médiathèques

17 médiathèques

10 189 inscrits (+2 % / 2024)

7 764 emprunteurs actifs (stable / 2024)

261 958 prêts (-2 % / 2024)

Le fonctionnement du réseau évolue

- Poursuite du projet culturel de lecture publique dans le cadre du Contrat territoire lecture 2023-2025, avec la Drac
- 3^{ème} année du poste de responsable du bassin de lecture nord-ouest
- Visibilité du Réseau : pose de 17 enseignes sur les façades des bâtiments et réalisation de 2 vidéos avec la contribution d'agents, de bénévoles et d'usagers. L'une sur les usages et services, l'autre sur les coulisses et le travail des bibliothécaires
- Temps fort Réseau sur la thématique de l'arbre
- Mise en place de dispositifs adaptés au profit des publics empêchés ou éloignés de la lecture : sacs confort contenant des objets adaptés aux besoins des usagers (loupe, règle, balle anti-stress...), collections accessibles, espaces Facile à lire, animations inclusives, Guide Falc...



vidéo services



vidéo bénévoles

Les médiathèques
Vie et Boulogne

Le guide



Ecole de musique intercommunale

● Objectifs

- Accompagnement des écoles élémentaires dans leur mission d'enseignement musical initial (cycle 2)
- Soutien du projet de l'école de musique dans la mission d'enseignement des moins de 18 ans

● Interventions en milieu scolaire

- 30 établissements scolaires inscrits
- 1 617 élèves, 82 classes • 632 séances
- 6 intervenants
- Coût : 38 758,50 €

● Enseignement musical des moins de 18 ans

- 190 élèves du territoire

Pôle environnement

Collecte et traitement des déchets

Bilan annuel détaillé en annexe.

● Collecte des déchets

En 2025, **21 858** tonnes de déchets ménagers collectés soit **451 kg/hab.**, contre 523 en 2024.

Dont 9 255 tonnes collectées à domicile et en points d'apport volontaire, soit 191 kg/hab.

► 1 982 tonnes d'emballages collectées. 20,1% de taux de refus

La mise en place de la redevance incitative en 2020 a renforcé le report de tonnages d'ordures ménagères vers le tri (en sac jaune et en déchèterie).

● Prévention des déchets

► Compostage et tri à la source des biodéchets

- compostage individuel : 22 permanences, 336 composteurs distribués

► Consommation responsable

- 2 journées de sensibilisation au réemploi avec la Recyclerie cœur Vendée, dans les déchèteries d'Aizenay et Saint-Paul-Mont-Penit
- 3 ateliers Furoshiki en médiathèques
- 1 animations en résidence autonome
- 1 journée de sensibilisation aux Rdv pour le climat

► Animations scolaires et diverses activités de sensibilisation

35 interventions pédagogiques dans 7 écoles, 20 classes, 440 élèves sensibilisés

► Visites de sites

Visites de Vendée tri et de Trivalandes, organisées avec Trivalis
Visite de la déchèterie du Poiré-sur-Vie par la MFR
Exposition Défi zéro gaspi
En partenariat avec Trivalis et la médiathèques d'Aizenay

► Ateliers pour professionnels

2 ateliers
Édition du guide Comment gérer ses déchets d'activité

► Fête de l'Agriculture 2025 à Beaufou

Soutien de l'évènement :

- mise à disposition des bacs ordures ménagères et emballages
- conception de tables de tri, signalétique, visuels
- 2 agents mobiliés et accompagnement des Jeunes agriculteurs tout au long du week-end
- un résultat positif avec seulement 20 % de refus de tri

● Recyclerie cœur Vendée

La Communauté de communes soutient financièrement la Recyclerie cœur Vendée à La Roche-sur-Yon, avec La Roche-sur-Yon Agglomération et la Communauté de communes du Pays des Achardeux.

En 2025, **23,6 tonnes d'objets** (vaisselle, meubles, décoration, jeux, puériculture, livres) ont été déposés à la Recyclerie (+30 % /2024) :

- 20,6 tonnes issues de la déchèterie d'Aizenay
- 3 tonnes issues de la déchèterie de Saint-Paul-Mont-Penit

- **59 %** de taux de présentation à la collecte de 1 à 6 levées / an
- **1 311** interventions (82 % de livraison)
- **30** colonnes enterrées pour les dépôts d'appoint d'ordures ménagères
- **171** points d'apport volontaire verre
- **119** points d'apport volontaire papier
- **37** conteneurs de collecte des textiles usagés, mis à disposition par le Relais Atlantique



● Déchèteries

Programme de rénovation et de restructuration de l'offre est en cours.

6 déchèteries

260 kg/hab. collectés

soit **12 603** tonnes (-19 % /2024)

91 % des déchets issus des déchèteries valorisés

99 791 passages en déchèterie (-39% /2024)

- 29 % sur Aizenay
- 15 % sur Bellevigny
- 24 % sur Le Poiré-sur-Vie
- 9 % sur les Lucs-sur-Boulogne
- 5 % sur Saint-Denis-la-Chevasse
- 19 % sur Saint-Paul-Mont-Penit

67 % des particuliers comptabilisent 1 à 6 passages par an. La mise en place de la limitation de passages a permis d'optimiser les venues.

Lutte contre les nuisibles

● **Frelons asiatiques**

481 destructions de nids. Année record depuis 2015, qui eut être expliqué par le climat de l'année (plusieurs épisodes de températures anormalement élevées, douceur exceptionnelle de mi-novembre ont entraîné un nombre d'interventions en automne similaire à l'été.

● **Ragondins et rats musqués**

3 914 captures en 2024. Un chiffre similaire à 2024.

La lutte est assurée par trois salariés et une trentaine de bénévoles répartis sur le territoire.

La subvention versée à l'association, GIDON (Groupement intercommunal de défense contre les organismes nuisibles Vie et Boulogne est de 85 000 €.

La subvention est financée par la taxe Gemapi au titre de la préservation des berges.

Assainissement non collectif

► Plus de **5 272** installations (28% du territoire)

- **229** vidanges
- **170** contrôles de conception
- **181** contrôles de travaux (installations neuves et réhabilitées)
- **95** contrôles dans le cadre d'une vente
- **578** contrôles périodiques de bon fonctionnement

Taux de conformité qui s'améliore d'année en année, de **54 %** en 2025

Cycle de l'eau, Sage et Gemapi

Adhésion à :

Syndicat de la Baie de Bourgneuf,

Syndicat Grandlieu estuaire

Syndicat des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Syndicat du Lay

Syndicat de la Sèvre Nantaise

Le budget consacré à la gestion et la préservation des milieux aquatiques a été de 416 377,83 €, dont 380 000 € financés par la taxe Gemapi.



Pôle services à la population

Projet social de territoire *Vivre et grandir ensemble*

- ▶ Signature du 2nd projet social 2025-2029 en décembre par la CAF, la communauté de communes et les communes
- ▶ Projet politique pluriannuel sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, et l'inclusion sociale
- Mise en réseau des acteurs pour mieux se connaître, échanger sur l'offre et les besoins du territoire, améliorer les services aux habitants
- Développement de nouveaux projets : par exemple la création du conseil numérique, l'élaboration d'un guide jeunesse...

Relais petite enfance

Mise à jour et enrichissement de l'observatoire petite enfance à l'échelle intercommunale et communale

- ▶ 393 naissances
- ▶ 290 assistants maternels au 31/12/2025 (14 nouveaux, 34 départs) exerçant à domicile ou dans les 10 maisons d'assistants maternels (14 en 2022)
- ▶ 3 crèches publiques
- ▶ 14 micro-crèches privées

Information et accompagnement des familles

- ▶ 2 507 contacts dont 173 rendez-vous présentiels avec des assistants maternels ou parents
- ▶ 91 offres d'emploi de parents publiées auprès des assistants maternels

Accompagnement des assistants maternels dans l'exercice de leur métier avec des actions itinérantes sur 15 communes

- ▶ 278 matinées d'éveil : participation de 135 assistants maternels et plus de 450 enfants
- ▶ 21 actions collectives sans enfants : ateliers thématiques (autonomie, émotions, repas...), conférences (Encore ! Mais pourquoi il fait ça ; La sécurité affective du tout-petit), analyse de la pratique professionnelle, soirée d'information Enfance en danger - participation de 103 assistants maternels
- ▶ 4 formations délocalisées : participation de 40 assistants maternels
- ▶ 79 prêts de sacs pédagogiques (nouveau 2025)



Accompagnement de 2 porteurs de projet petite enfance (maison d'assistants maternels ou micro-crèche)

Mise en réseau des professionnels de la petite enfance : 3 rencontres des acteurs et 1 action commune ouverte aux parents et futurs parents (interconnaissance, enrichissement mutuel, échanges de pratiques...)



Parentalité

Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

- ▶ 1 plénière annuelle en octobre
- ▶ Création d'une newsletter Parents'Ctualités en juin
- ▶ Un cycle de 3 conférences parentalité : une pour les parents de jeunes enfants, une pour les parents d'adolescents, une sur l'influence de notre enfance sur notre parentalité : 342 participants

La P'tite escale, lieu d'accueil enfants parents

- ▶ 4 accueils par semaine sur 4 communes (Aizenay, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie, Palluau) à destination des enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un proche, ainsi que des futurs parents : 155 accueils + 3 délocalisés sur d'autres communes
- ▶ Fréquentation du service par 160 familles
- ▶ Temps forts : fête des familles à Aizenay ; temps fort dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance
- ▶ Satisfaction des familles utilisatrices : 41 retours à l'enquête usagers menée en novembre et décembre

Inclusion sociale

France services

- 27 partenaires locaux
- 302 jours d'ouverture au public
- 16 200 contacts (54 usagers accueillis /jour en moyenne, par téléphone ou physiquement)
 - ▶ 1 900 rendez-vous d'accompagnement administratif et numérique (75 % sur Palluau, 25 % en itinérance)

42 % des rdv relatifs aux démarches retraite

1 282 usagers différents accompagnés

- ▶ 1 500 rendez-vous avec les partenaires (Caf, Mission locale, Finances publiques...)
- ▶ 1 800 accès à l'espace numérique
- ▶ 5 400 sollicitations pour l'agence postale

Temps forts

- ▶ Actions d'information et d'accès aux droits destinées aux demandeurs d'emploi
- ▶ Portes ouvertes en octobre : information retraite - MSA, information sur la rénovation de l'habitat
- ▶ Sensibilisation des professionnels aux violences sexistes et sexuelles

Conseil numérique

- Accompagnement des habitants dans les usages quotidiens des outils numériques, pour gagner en autonomie : 233 personnes différentes accompagnées
 - ▶ 316 rendez-vous individuels à France services à Palluau, Le Poiré-sur-Vie, Aizenay et Bellevigny
 - ▶ 43 ateliers réalisés dans 8 communes
- 3 projets partenariaux

Gens du voyage

2 aires d'accueil (14 emplacements), gestion déléguée à Vago

75 personnes accueillies

Le Poiré-sur-Vie

- 25 pers. accueillies
- Durée de séjour moyenne de 2 mois
- 30 % d'occupation (en baisse)

Aizenay

- 55 pers. accueillies
- Durée de séjour moyenne de 4 mois
- 59 % d'occupation

Action sociale d'intérêt communautaire

- Soutien matériel et financier aux 3 structures d'aide alimentaire (2 épiceries solidaires, 1 distribution alimentaire) et mise en réseau des acteurs ▶ 276 familles bénéficiaires, soit 638 personnes
- Soutien matériel et financier aux organsimes insertion / emploi : Mission locale du Pays Yonnais, Tremplin, Acemus. Inauguration du Jardin de l'eau Mûnerie en novembre.
- Mise à jour annuelle de l'observatoire social

Conseil de développement

Espace de réflexion, de dialogue et d'aide à la décision des élus en faveur du développement de Vie et Boulogne et de l'enrichissement de ses politiques publiques.
Fonctionnement sur saisine de la communauté de communes ou auto-saisine.

- Fin du second mandat 2022-2025 (voir le rapport d'activité détaillé)
- Mise en oeuvre des lettres de mission sur **le PCAET, la mobilité et le bien vieillir.**



Éducation routière



Interventions dans le milieu scolaire (chiffres année scolaire 2024-2025)

- Auprès de tous les élèves du CP au CM2 pour les sensibiliser sur la sécurité routière en tant que passager, piéton, cycliste et les déplacements doux : 2 986 élèves de 31 écoles ; déploiement du Savoir Rouler A Vélo auprès de 5 écoles et 83 élèves de CM1
- Auprès de tous les élèves de 6èmes pour les sensibiliser sur leurs nouvelles modalités en lien avec leur arrivée au collège et auprès des 4èmes pour les initier aux deux-roues motorisés et les sensibiliser sur les risques routiers : 1 400 élèves de 5 collèges
- Auprès de la Maison familiale rurale : 48 élèves de 4^{ème}, 3^{ème}, 2nde

Intervention auprès d'autres publics

- Seniors : 3 sessions de stages Seniors au volant (32 seniors) ; 3 sessions « Tous à vélo » (28 seniors)
- Public en insertion : 2 ½ journée auprès de 26 salariés de Tremplin et Acemus
- 2^{ème} édition des Agents au volant pour sensibiliser aux risques routiers et à l'écoconduite

Prévention seniors

Des actions de prévention et de sensibilisation sur différentes communes

- **11** actions menées (stages seniors au volant, balades santé, conférences, initiations VAE, forum) : 308 participants
- **Forum Bien vieillir** au Poiré-sur-Vie : 45 stands, 7 ateliers de prévention, 3 temps d'information, 1 exposition, des dépistages proposés par les professionnels de santé : 103 participants



Santé

Signature du contrat local de santé 2025-2029 le 6 octobre avec l'Agence Régionale de Santé

- Un diagnostic et un plan d'actions co-construits avec les acteurs du territoire : plus de 150 partenaires mobilisés
- Mise en œuvre des premières actions du CLS : formation premiers secours en santé mentale (15 partenaires formés), formation sur le repérage des addictions (8 professionnels de la santé et du social formés), ateliers d'éveil alimentaire, 1^{ère} rencontre du réseau santé Vie et Boulogne (45 participants)

Adhésion à la communauté de santé mentale de Vendée

Annexes

Finances 2025

Présentation synthétique des comptes administratifs 2025



RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du
service public de gestion des
déchets ménagers et assimilés**

Année 2025

TABLE DES MATIERES

I.	Présentation générale du service	- 3 -
1.	Le périmètre du service public de gestion des déchets	- 3 -
2.	Organisation du service public Déchets	- 3 -
3.	L'organisation générale de la collecte et du traitement des déchets	- 4 -
II.	La prévention des déchets	- 5 -
1.	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	- 5 -
2.	Les actions de prévention menées en 2025	- 5 -
3.	La Recyclerie Cœur Vendée	8
III.	La collecte des déchets : organisation	9
1.	Organisation de la collecte en porte à porte	9
2.	Organisation de la collecte en point d'apport volontaire	10
3.	Les déchèteries	11
IV.	La collecte des déchets : bilan des tonnages	14
1.	Les données générales	14
2.	Les ordures ménagères	14
3.	Les emballages	15
4.	Le papier et le verre	15
5.	La collecte en déchèterie	16
6.	La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC)	17
7.	Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales	17
V.	Le traitement des déchets	18
1.	Les sites de traitement	18
2.	Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte Flaive Les Loups)	19
I.	Les modalités d'exploitation	20
1.	L'organisation du service	20
2.	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	20
II.	Le coût du service et son financement	21
1.	Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements	21
2.	La nature des charges et des produits de fonctionnement	22
3.	Le financement du service	23
III.	Perspectives 2026	24
1.	Pour la collecte	24
2.	Pour les déchèteries	24

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Présentation générale du service

1. Le périmètre du service public de gestion des déchets

Les déchets pris en charge par le service public sont les déchets des ménages ainsi que les déchets des activités professionnelles comparables à ceux d'un ménage en quantités et typologies. On parle alors de déchets « assimilés », collectables dans les mêmes conditions que ceux des ménages, sans sujétion technique particulière. Il n'est donc pas possible de distinguer les tonnages ménagers et non-ménagers pris en charge par le service public déchets.

La Communauté de communes assure la prévention et la collecte des déchets pour le compte des 15 communes membres. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.



2. Organisation du service public Déchets

En 2025, le service se compose de :

- **1 responsable de service**
 - o Encadrement des équipes
 - o Exécution et suivi du budget annexe déchets
 - o Pilotage et coordination des projets
 - o Suivi des prestations de collecte en porte à porte et apport volontaire
 - o Gestion de la facturation de la redevance incitative
- **1 agent responsable déchèterie**
 - o Encadrement des agents de déchèterie en régie
 - o Suivi du bon fonctionnement des 6 déchèteries : technique, réglementaire et financier
 - o Interface avec les prestataires et Trivalis
 - o Assistance à la coordination des projets d'aménagement des déchèteries
- **1 agent technique**
 - o Suivi de l'installation et la réparation des bacs roulants
 - o Distribution des cartons de sacs jaunes numérotés sur les différents sites
 - o Réparation des colonnes enterrées
 - o Réalisation des caractérisations au centre de tri

- **2.5 agents administratifs**
 - o Accueil et renseignement téléphonique des usagers
 - o Gestion et mise à jour de la base de données
 - o Informer, conseiller les usagers
- **1 agent en charge de la prévention des déchets**
 - o Pilotage et mise en place des actions de prévention des déchets
 - o Animations sur le tri et la prévention des déchets (écoles, associations, structures collectives ...)
 - o Suivi de la mise en place du tri à la source des biodéchets
 - o Préparation de dossiers pour des demandes de subventions
- **14 agents de déchèterie**
 - o Accueil des usagers, information sur les consignes de tri, orientation sur le site
 - o Contrôle des apports, vérification de la conformité des dépôts, affectation des déchets
 - o Gestion des demandes d'enlèvement des bennes auprès des prestataires et suivi des rotations de bennes
 - o Suivi du bon fonctionnement de la déchèterie

Il faut noter que le service travaille avec l'association de réinsertion TREMLIN pour assurer les remplacements des agents de déchèterie en cas d'absence (congrés, maladies, surcroît d'activités).

3. L'organisation générale de la collecte et du traitement des déchets

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
Compétence CCVB	Mode de gestion de la collecte	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Régie
	Mode de collecte	Porte à porte 	Porte à porte 	Apport volontaire 	Apport volontaire 	6 déchèteries 
		Apport volontaire 				
Compétence Trivalis	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Géré par le syndicat
	Traitement / valorisation	Tri-compostage à Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Filière de recyclage verre	Filières de recyclage et de traitement

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, la production totale de déchets diminue de 11%. La mise en place de la redevance incitative en 2020 a renforcé le report de tonnages de déchets vers la collecte sélective et les déchèteries, au regard de la performance des tonnages des ordures ménagères : **réduction de 49% en 2025.**

Indice de réduction	2010	...	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2010-2025
Ordures ménagères	100	...	59	58	56	54	53	51	-49%
Collecte sélective	100	...	121	125	120	117	117	112	12%
TOTAL OMA	100	...	80	80	77	75	74	72	-28%
Déchèteries	100	...	114	141	123	123	133	108	8%
TOTAL DECHETS	100	...	96	109	99	98	98	89	-11%

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100
- L'indice pour l'année N est calculé en multipliant le tonnage de l'année N x 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

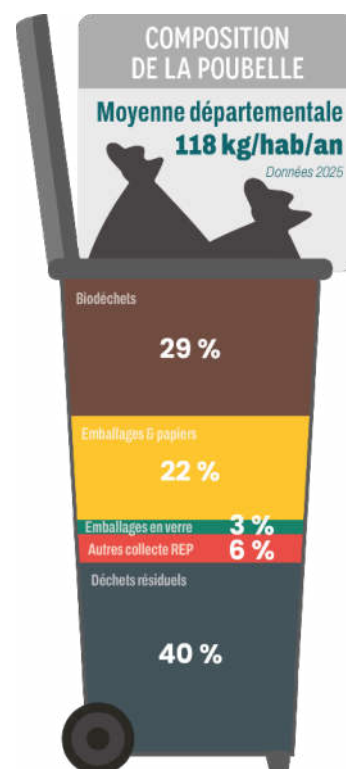
2. Les actions de prévention menées en 2025

a. Composition d'une poubelle d'ordures ménagères résiduelles en Vendée

Le schéma ci-joint présente le contenu d'une poubelle d'ordures ménagères résiduelles en Vendée :

Cette composition nous indique qu'une quantité importante de déchets présents dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (29%) pourrait être évitée notamment via le compostage en détournant les biodéchets dans un composteur individuel ou partagé. Il est possible de réduire aussi ce volume de déchets : 22% d'emballages et papiers et 3% de verre qui ne sont pas orientés vers les filières de tri.

Le Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés mis en place par la communauté de communes propose différentes actions auprès des usagers dans un objectif constant de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets.



b. Compostage et tri à la source des biodéchets

Déploiement du compostage individuel

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le mode de distribution des composteurs individuels a été revu sous la forme de permanences et sur inscription. Les permanences permettent d'accueillir un plus grand nombre d'usagers à la fois et de proposer un temps de formation à la pratique avant la remise du composteur (dans la limite d'un composteur par foyer).

Il est demandé une participation des usagers à hauteur de 10 €, prélevée directement sur la facture de redevance avec la signature d'une convention de mise à disposition.



En 2025, 22 permanences ont été organisées et 336 composteurs distribués.

Déploiement du compostage partagé

Un appel à projet a été lancé à l'automne/hiver 2024/2025 pour une mise en place de sites de compostage partagé, en pied d'immeuble et de quartier. Cet appel à projet n'a reçu aucune candidature malgré la presse et un envoi aux communes et bailleurs du territoire.

c. Consommation responsable

Tout au long de l'année, plusieurs activités de sensibilisation ont été proposées sur le territoire :

- **2 journées de sensibilisation au réemploi** à la déchèterie d'Aizenay et Saint-Paul-Mont-Penit avec la Recyclerie cœur Vendée.
- **3 ateliers Furoshiki** au sein du Réseau des médiathèques (20 participants)
- **1 animation à la résidence autonome Les Hauts du Ruleau** (20 participants)
- **1 journée de sensibilisation dans le cadre des Rendez-vous pour le climat**

d. Animations scolaires, visites de sites et sensibilisation aux déchets

Animations scolaires

Dans le cadre d'une convention, Trivalis propose de mettre partiellement à disposition le service des ambassadeurs du tri notamment pour des missions de sensibilisation auprès des publics (établissements scolaires, EHPAD, événements...). En complément, des animations sont proposées pour les maternelles et réalisées par l'animatrice de prévention.

Au total, 35 interventions pédagogiques dans 7 établissements du territoire (20 classes, soit 440 élèves sensibilisés) :

- 27 interventions réalisées par Trivalis (16 classes, 344 élèves sensibilisés).
- 8 interventions réalisées par l'animatrice de prévention (4 classes, 96 élèves sensibilisés).



Visites de sites

En complément des animations pédagogiques, Trivalis propose des visites pour les scolaires et le grand public au centre de tri Vendée TRI et à Trivalandes (usine de tri-compostage).

En 2025, 24 visites ont été organisées, soit 664 visiteurs de Vie et Boulogne :

- Pour Vendée TRI : 17 visites scolaires (492 élèves) et 1 visite grand public (12 visiteurs)
- Pour Trivalandes : 6 visites scolaires (160 élèves)

1 visite de la déchèterie d'Aizenay pour la MFR du Poiré-sur-Vie a également été organisée par deux agents de la communauté de communes.

Exposition Défi Zéro Gaspi

En partenariat avec Trivalis et la médiathèque d'Aizenay.



Cette exposition a été proposée à l'ensemble des établissements scolaires du territoire et coanimée par Trivalis et l'animatrice de Vie et Boulogne. Composée de jeux et de manipulations interactives dans une scénographie réaliste, cette exposition a beaucoup plu aux enfants ainsi qu'aux accompagnateurs.

L'exposition était également accessible au grand public sur deux journées avec l'animatrice de la communauté de communes.

Bilan : 10 classes et plus de 330 visiteurs (enfants, adultes).

e. Ateliers pour les professionnels

Deux ateliers ont été proposés aux professionnels du territoire et animés par trois agents de Vie et Boulogne (30 participants). Un guide pratique « Comment gérer ses déchets d'activités » a également été édité et distribué.

f. Fête de l'Agriculture du 30 et 31 août

La communauté de communes a apporté son soutien à l'événement organisé par les Jeunes agriculteurs et s'est fortement impliquée avec :

- la mise à disposition de bacs pour les ordures ménagères et les emballages,
- la conception de tables de tri, signalétique (oriflammes, banderoles) et visuels pour les bacs de tri

- la mobilisation de deux agents et l'accompagnement des Jeunes agriculteurs tout le week-end (rappels des consignes de tri auprès des stands de restauration et de la friterie, contrôle des sacs jaunes, etc.).



De leur côté, les Jeunes agriculteurs ont assuré la propreté du site, le contrôle des sacs jaunes, la rotation des bacs et leur vidage dans les bennes.

Le résultat est jugé positif avec seulement 20 % de refus de tri (erreurs dans les sacs jaunes) dans la benne dédiée aux emballages (intégrés aux tonnages de la collectivité).

3. La Recyclerie cœur Vendée

La Communauté de communes Vie et Boulogne, avec La Roche-sur-Yon Agglomération et la Communauté de communes du Pays des Achards, soutiennent financièrement le fonctionnement de la Recyclerie cœur Vendée.



Cela a démarré par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée entre les 3 EPCI et les Chantiers du réemploi de 2018 à 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, le partenariat est consolidé par la mise en place d'un groupement d'autorités concédantes entre les 3 collectivités et la mise en place d'un groupement de concession de service public confié au groupement ENVIE ERG – Les Chantiers du réemploi, pour une durée de 5 ans (2024-2028). Ce contrat vient renforcer la politique de réduction des déchets engagée sur les territoires.

La recyclerie, située boulevard de l'Industrie à La Roche-sur-Yon, propose une boutique d'objets valorisés, mais aussi un espace de dépôts.

Elle lutte contre le gaspillage en permettant le réemploi des matériaux voués à la destruction. Elle récupère, nettoie, répare et revend des objets afin de leur donner une deuxième vie. Ils sont issus de déchèteries équipées d'un local réemploi et de dons de particuliers en direct.

Sur le territoire, les déchèteries d'Aizenay et de Saint-Paul-Mont-Penit sont équipées un local réemploi.

En 2025, **23.6 tonnes d'objets** (vaisselle, meubles, décoration, jeux, puériculture, livres) ont été déposés à la recyclerie (+30% par rapport à 2024) :

- 20.6 tonnes issues de la déchèterie d'Aizenay (depuis le 1^{er} avril 2024)
- 3 tonnes issues de la déchèterie de Saint-Paul-Mont-Penit.

III. La collecte des déchets : organisation

1. Organisation de la collecte en porte à porte

a. Les ordures ménagères

L'organisation

Les ordures ménagères sont collectées au moyen de bacs roulants équipés d'une puce électronique permettant de comptabiliser le nombre de vidages. Cette collecte s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, à la demande, bénéficient d'une collecte hebdomadaire voire deux fois par semaine.

Pour connaître sa semaine de collecte, chaque habitant reçoit un calendrier de collecte en début d'année. Les calendriers sont disponibles sur le site Internet de Vie et Boulogne et sur simple demande.

Le taux de présentation des bacs pour les particuliers

	2021	2022	2023	2024	2025
De 1 à 6 levées	47%	45%	51%	57%	59%
De 7 à 9 levées	19%	19%	18%	18%	27%
De 10 à 12 levées	12%	13%	11%	11%	9%
De 13 à 15 levées	9%	9%	8%	6%	4%
> 16 levées	13%	14%	11%	10%	2%

En 2025, le nombre de levées par foyer ne cesse de diminuer, 86% des particuliers présentent leur bac à la collecte moins de 9 levées par an.

La maintenance sur les bacs

La maintenance sur les bacs d'ordures ménagères est assurée en régie.

En 2025, **1 311 interventions** ont été réalisées (*en 2024 : 1 466 interventions*) :

- **82% pour de la livraison** : nouvelles dotations (48%), échanges de bac (41%), retrait (11%)
- **16% pour des réparations.**

b. Les emballages



La collecte des emballages est effectuée en sacs jaunes. Depuis novembre 2023, ces sacs jaunes sont numérotés et remis gratuitement aux usagers sur présentation de la carte donnant accès aux déchèteries.

Selon les communes du territoire, la distribution des rouleaux est réalisée soit en médiathèque, en mairie, à France services, à l'Office du tourisme, en déchèterie ou à la communauté de communes.

La collecte des emballages est réalisée en porte à porte tous les 15 jours, le même jour celle des ordures ménagères

2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

a. Les ordures ménagères

30 colonnes enterrées, équipées d'un double tambour de 80 L et d'un contrôle d'accès, sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Elles permettent de palier les oublis de collecte, les surplus de déchets ainsi que les apports exceptionnels. Certains usagers (habitat collectif, résidences secondaires) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

Deux lavages de ces colonnes enterrées sont réalisés dans l'année :

- Un lavage complet (nettoyage de l'intérieur de la cuve et de l'extérieur)
- Un lavage intermédiaire (nettoyage du tambour et de l'extérieur)



b. Le verre et le papier

La collecte du verre et du papier est réalisée uniquement en point d'apport volontaire. 171 colonnes à verre et 119 colonnes à papier sont réparties sur le territoire.

c. Le textile

37 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relais Atlantique.

Bilan des équipements disponibles sur le territoire :

	Ordures ménagères	Papier	Verre	Déchèteries
Type de contenant	Colonnes enterrées	Colonnes aériennes et enterrées	Colonnes aériennes et enterrées	Benne
Nombre	30	119	171	6
Population desservie	Environ 2050 habitants	48 026	48 026	48 026
Ratio d'équipement /habitant	68	404	281	8004

Un maillage de colonnes d'apport volontaire adapté au territoire :

- Recommandations CITEO pour les colonnes verre et papier : 1 colonne pour 600 habitants.
- Evolution 2025 : Installation de 2 nouvelles colonnes OM, rue du Seigle au Poiré sur Vie

Un réseau de déchèteries adapté au territoire :

- Recommandations ADEME : 1 déchèterie à moins de 15-20 km de chaque usager.

3. Les déchèteries

a. L'organisation

6 déchèteries, accessibles à tous les habitants, sont réparties sur le territoire : Aizenay, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Saint-Denis-la-Chevasse et Saint-Paul-Mont-Penit.

L'accès aux déchèteries est réservé uniquement aux habitants de la communauté de communes sur présentation de leur carte d'accès. Les dépôts sont limités à 2 m³ par jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le nombre de passages est limité à 12 par an. Chaque passage supplémentaire est facturé 5 euros.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon leur nature et leur volume des déchets apportés en déchèterie sauf pour les flux issus de la REP PMCB (Responsabilité Elargie des Producteurs Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment) depuis le 1^{er} juin 2024.

b. Les déchets acceptés

Les déchets acceptés sont les suivants selon les déchèteries :

Flux acceptés par site	Aizenay	Bellevigny	Le Poiré-sur-Vie	Les Lucs-sur-Boulogne	St-Denis-la-Chevasse	St-Paul-Mont-Penit
Bois	X	X	X	X	X	X
Carton	X	X	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X
Plastiques souples	X	X	X	X	X	X
Plastiques rigides	X	X	X	X	X	X
Polystyrène	X	X	X	X	X	X
Plâtres	X	X	X	X	X	X
Déchets ultimes	X	X	X	X	X	X
Déchets électriques et électroniques	X	X	X	X	X	X
Papier	X	X	X	X	X	X
Verre	X	X	X	X	X	X
Huiles	X	X	X	X	X	X
Déchets dangereux	X	X	X		X	X
Textile	X		X			X
Réemploi	X					X
Souches d'arbres	X					X
Articles de sport et de loisir	X					
Articles de bricolage et jardin thermiques	X					

L'exploitation du « haut de quai » est effectuée en régie : accueil des usagers et contrôle du tri, entretien et nettoyage du site, programmation des rotations de bennes en lien avec les prestataires et les éco-organismes).

Le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèterie sont assurés :

- Par des prestataires dans le cadre de marchés publics gérés par Trivalis : carton, déchets verts, ferraille, déchets ultimes, polystyrène, plastiques souples, palettes, une partie des déchets dangereux (hors Eco DDS), souches d'arbres, verre et papier.
- Par des opérateurs extérieurs mandatés par les éco-organismes agréés : mobilier, plastiques, gravats, plâtre, bois, déchets dangereux (Eco DDS), déchets électriques et électroniques (DEEE), articles de sport et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ th).

Les objets destinés au réemploi sont quant à eux collectés par la Recyclerie cœur Vendée (cf. focus réemploi).

Les déchets non acceptés en déchèterie sont les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz, d'hélium et de protoxyde d'azote, les déchets explosifs (fusées de détresse, fumigènes, poudre et cartouches de chasse, etc.), les traverses de chemin de fer, les déchets hospitaliers et d'activité de soins à risque infectieux, les cadavres d'animaux, les déchets amiantés (l'exception des collectes qui sont organisées deux fois par an) ...

c. Les horaires d'ouverture

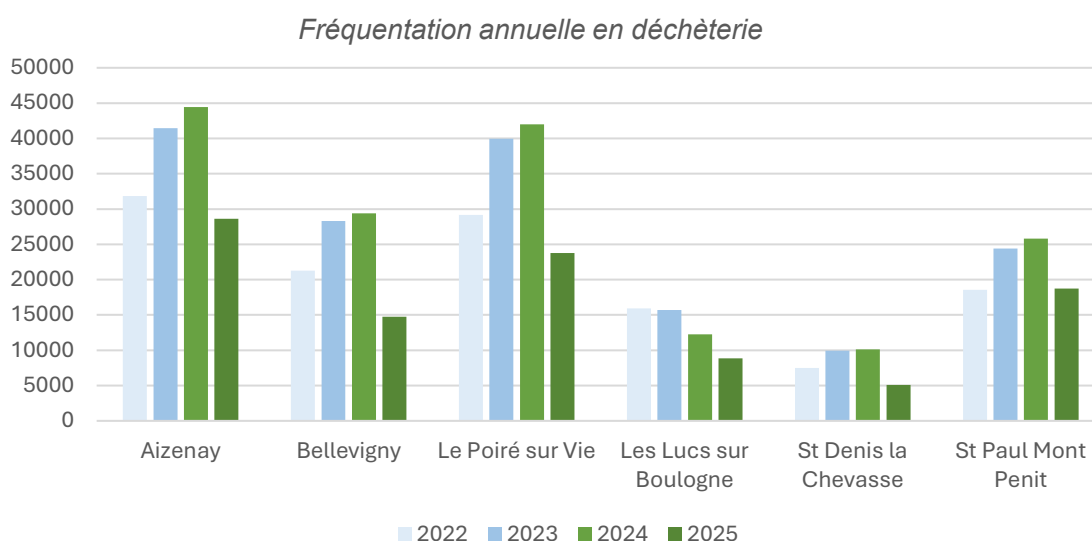
Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay	13h30-17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30		9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré sur Vie	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs sur Boulogne	13h30– 17h30		13h30– 17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
St Denis la Chevasse	13h30– 17h30		13h30– 17h30			9h-12h 13h30-17h30
St Paul Mont Penit	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30		9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

d. Les fréquentations en déchèterie et nombre de passages

Répartition de la fréquentation par déchèterie



Le contrôle d'accès en déchèterie est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022. Les usagers (particuliers et professionnels) doivent présenter leur badge pour y accéder.

En 2025, les apports en déchèterie ont fortement chuté sur toutes les déchèteries, conséquence de la mise en place de la limitation du nombre de passages. Les usagers ont optimisé leurs passages en apportant des chargements plus importants.



En 2025, sur les 99 791 passages en déchèterie (-39% par rapport à 2024), la répartition des apports est la suivante :

1. Aizenay : 29%
2. Le Poiré-sur-Vie : 24%
3. St-Paul-Mont-Penit : 19%
4. Bellevigny : 15%
5. Les Lucs-sur-Boulogne : 9%
6. Saint-Denis-la-Chevasse : 5%

Répartition du nombre de passages en déchèterie effectués par les particuliers

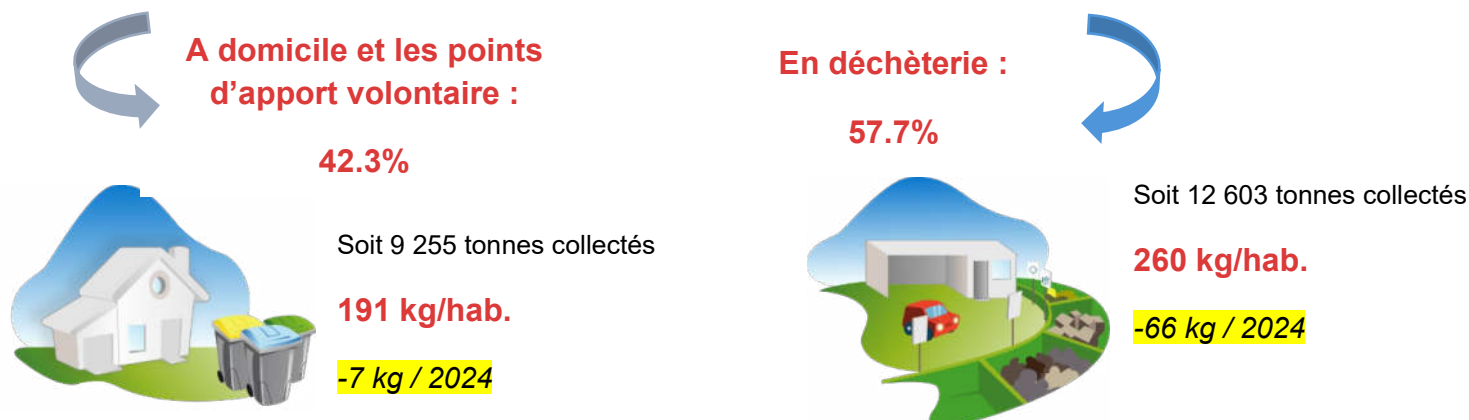
Entre 1 et 6 passages	67%
Entre 7 et 12 passages	29%
Entre 13 et 24 passages	3.6%
25 passages et +	0.4%

Pour la 1^{ère} année avec la limitation du nombre de passages en déchèterie, 67% des particuliers ont réalisé jusqu'à 6 passages et 96% des usagers n'ont pas dépassé le forfait de 12 passages.

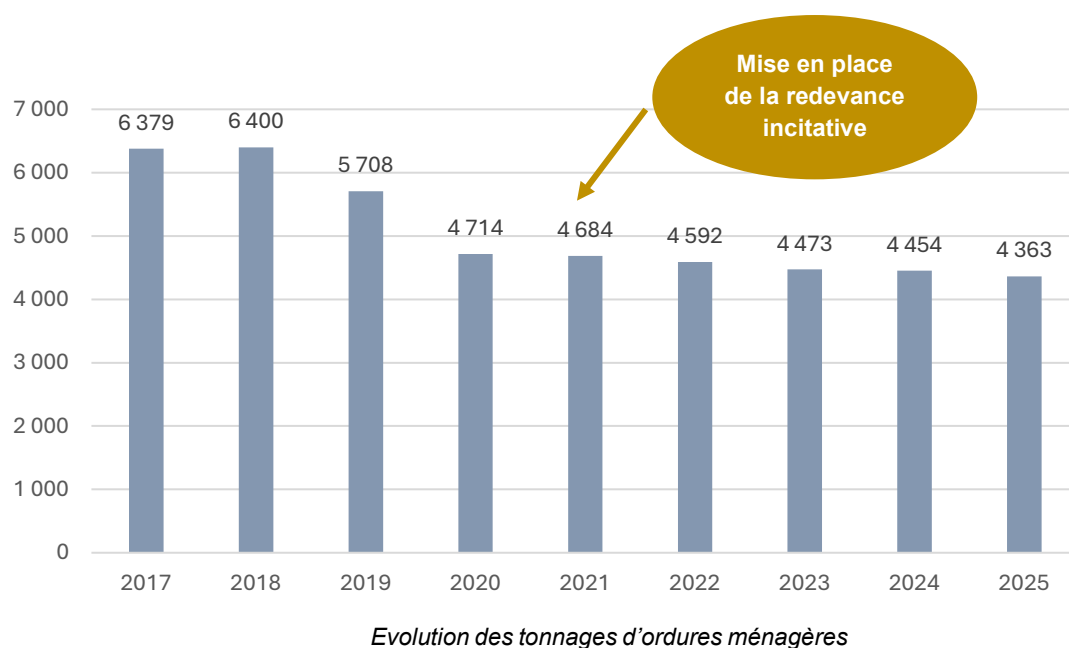
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages

1. Les données générales

En 2025, 21 858 tonnes de déchets ménagers ont été collectés représentant **451 kg/hab.** contre 523 kg/hab. en 2024 soit une baisse de 72 kg/hab.



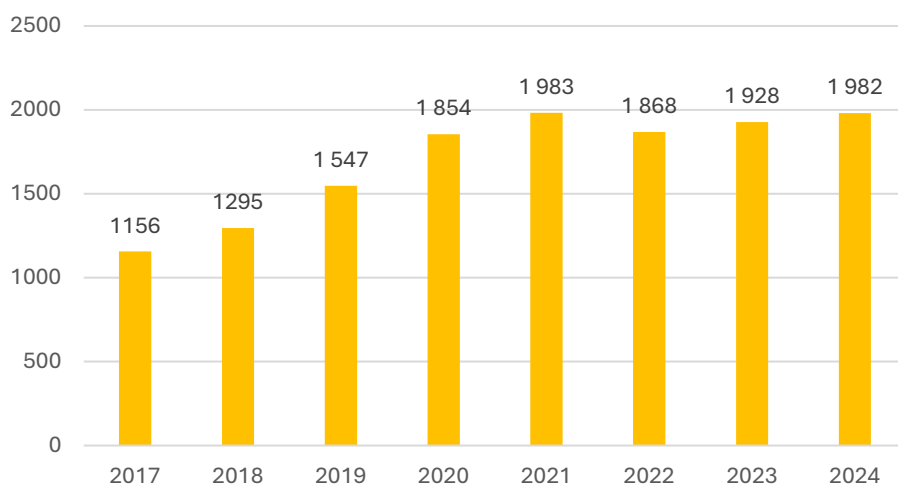
2. Les ordures ménagères



En 2025

- Les tonnages d'ordures ménagères continuent de diminuer légèrement
- 4 198 tonnes collectées en porte à porte
- 165 tonnes collectés en apport volontaire
- 90.1 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant (Vendée : 118 kg/hab.)

3. Les emballages



Evolution des tonnages d'emballages

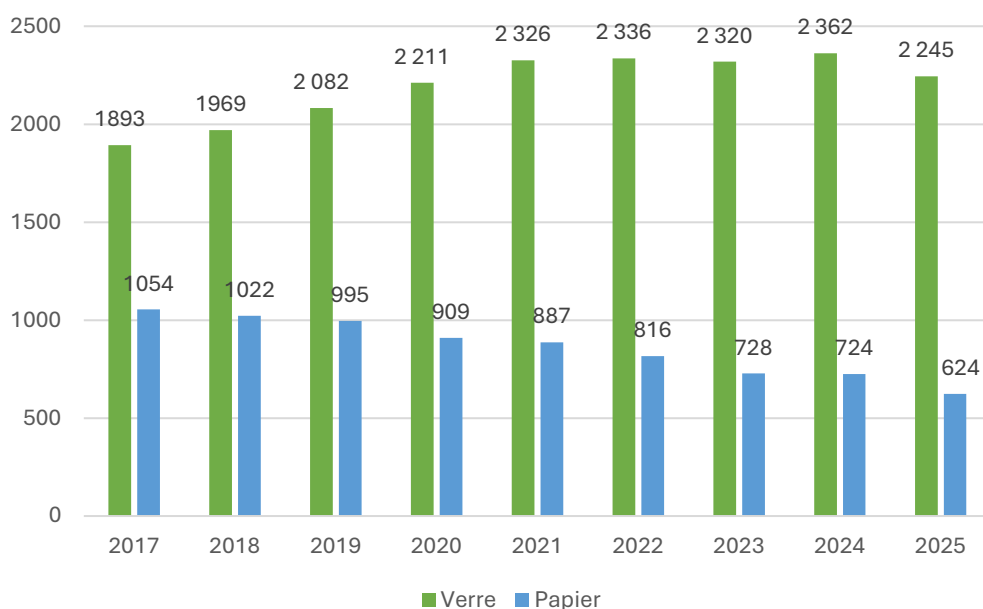
En 2025

- 1 982 tonnes collectées

- 41.3 kg d'emballages par habitant (Vendée : 44.5 kg/hab.)

- taux de refus : 20.1% (pourcentage d'erreurs de tri dans les sacs jaunes)

4. Le papier et le verre



En 2025

Verre : 📉

- 2 245 tonnes collectées

- 46.4 kg par habitant

(Vendée : 49,8 kg/hab.)

Papier : 📉

- 624 tonnes collectées

- 12.9 kg par habitant

(Vendée : 13 kg/hab.)

5. La collecte en déchèterie

	2024		2025		Evolution	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an		
DECHETS ELIMINES	1678	35	1178	24	-30%	↘
Tout venant	1549	32,3	1048	21,6	-32,3%	↘
Déchets dangereux et amiante	129	3	130	3	0,8%	→
DECHETS VALORISES	13949	291	11424	236	-18%	↘
Bois	1668	34,8	1903	39,3	14,1%	↗
Carton	668	13,9	588	12,2	-12,0%	↘
Mobilier	914	19,1	519	10,7	-43,2%	↘
Déchets végétaux	5497	114,6	3819	78,9	-30,5%	↘
Déchets électriques et électroniques	466	9,7	434	9,0	-6,8%	↘
Ferraille	606	12,6	557	11,5	-8,1%	↘
Gravats	3632	75,7	2955	61,0	-18,6%	↘
Plaques de plâtre	138	2,9	167	3,4	21,1%	↗
Plastiques rigides	249	5,2	352	7,3	41,3%	↗
Plastiques souples	18	0,4	23	0,5	28,6%	↗
Polystyrène	13	0,3	13	0,3	-5,8%	↘
Souches	30	0,6	41	0,8	33,6%	↗
Déchets dangereux (batteries + huiles)	41	0,9	39	0,8	-4,9%	↘
Articles de sport et de loisir	6	0,1	11	0,2	76,4%	↗
Articles de Bricolage et Jardin Thermiques	2	0,0	5	0,1	147,9%	↗
TOTAL Déchèterie	15627	326	12602	260,2	-19%	↘

Une baisse des tonnages de 19% est constatée en 2025. Elle peut s'expliquer en partie par la baisse des tonnages de déchets verts apportés en déchèterie. La limitation des 12 passages par an mise en place au 1^{er} janvier 2025 ainsi que les conditions météorologiques ont probablement contribué à cette baisse.

Les tonnages de déchets ultimes continuent à baisser (32%) en faveur des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), notamment le bois (+14%) et les plastiques (+41%).

Ce qui permet de détourner davantage de déchets à l'enfouissement.

En 2025

- 12 622 tonnes collectées
- 260 kg/hab. collectés en déchèterie
- 91% des déchets issus des déchèteries sont valorisés sous forme de valorisation matière ou énergétique
- 9% des déchets sont éliminés

6. La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC)

37 bornes destinées à la collecte des textiles, linges, chaussures usagées sont mises à disposition par le Relais Atlantique sur le territoire.

En 2025, l'association a collecté 344 tonnes de textile représentant 7,10 kg/hab.

Les tonnages sont stables comparés à 2024.



7. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales

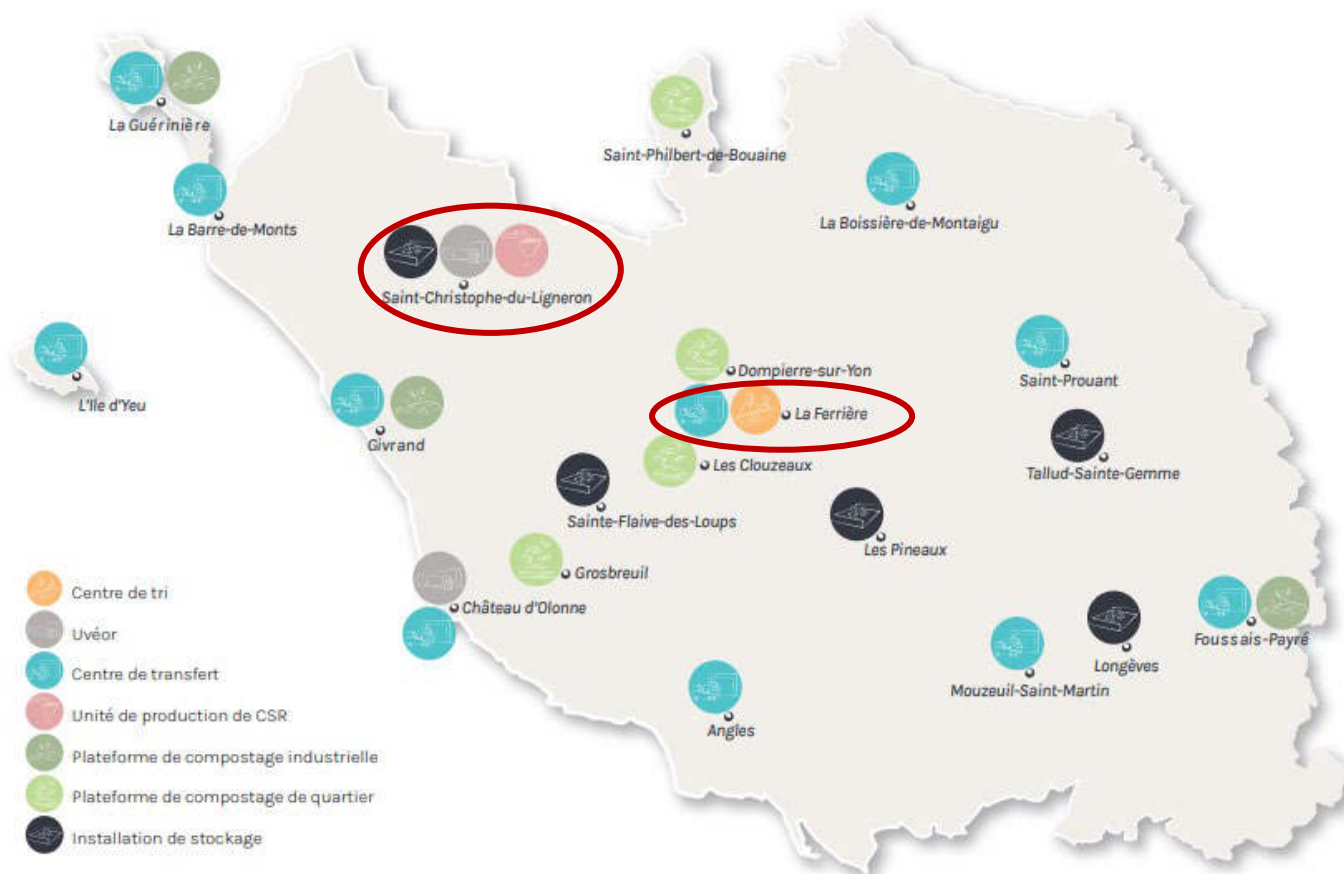
Année 2025	Tonnages CCVB	CCVB kg/hab/an	Vendée kg/hab/an	Ecart kg/hab/an
Ordures ménagères	4 363	90,1	118,1	-28,0
Emballages	2 023	41,8	44,5	-1,1
Verre	2 245	46,4	49,8	-3,4
Papier	624	12,9	13	-0,1
Déchèterie	12603	260,2	336,9	-76,7
Total	21 858	451	562	-111

En 2025, **21 858 tonnes de déchets ont été collectées** sur le territoire de Vie et Boulogne soit en moyenne 451 kg/hab./an.

Comparés aux tonnages départementaux, **la production totale est inférieure de 111 kg par habitant.**

V. Le traitement des déchets

1. Les sites de traitement



Pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont traitées sur le site Uveor (Unité énergétique de valorisation des ordures résiduelles) situé à St-Christophe-du-Ligneron.

Pour la collecte sélective

Les emballages sont traités au centre de tri départemental Vendée Tri situé à La Ferrière. Ils sont triés selon leur nature (plastique, carton, acier, aluminium...) pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage réparties en France et en Europe.

Le papier et le verre sont stockés à Vendée Tri pour être ensuite directement envoyés dans des usines de recyclage

Les filières de valorisation pour les déchets issus des déchèteries

Filières	Lieu de traitement	Valorisation
Cartons	L'Aiguillon-du-Vie ou La Ferrière (Bati Recyclage)	Valorisation matière
Ferraille	L'Aiguillon-du-Vie ou La Ferrière (Bati Recyclage)	Valorisation matière
Gravats	L'Aiguillon-du-Vie ou La Ferrière (Bati Recyclage)	Valorisation matière
Déchets verts	Agriculteurs locaux	Valorisation organique : broyage et co-compostage
Bois	L'Aiguillon-du-Vie (<i>flux multi REP</i>)	Broyage puis valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, phytosanitaires ...)	Fontenay-le-Comte et Carquefou	Valorisation énergétique
Déchets d'équipement électriques et électroniques	Aubigny puis Triade (49)	Valorisation matière
Textiles	Centre de tri (44)	Revente ou valorisation matière
Plastiques durs et souples	L'Aiguillon-du-Vie (<i>flux multi REP</i>)	Valorisation matière
Plâtres	L'Aiguillon-du-Vie (<i>flux multi REP</i>)	Broyage et valorisation matière
Les meubles (<i>filière Eco mobilier</i>)	Belleville-sur-Vie (Brangeon) ou Grand'Landes (Véolia)	Valorisation matière
Amiante (collecte ponctuelle)	Le Cellier (44)	Enfouissement en casier spécifique
Polystyrène	Vendée Polystyrène	Revalorisation matière
Déchets ultimes	ISDND Sainte-Flaive-des-Loups	Enfouissement

2. Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte-Flaive-des-Loups)

	2010	...	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'enfouissement	14%	--	9%	9%	8%	8%	6%	5%
Tonnages enfouis (en tonnes)	2778	...	2076	2212	1982	1900	1549	1048
Indice de réduction des quantités	100	...	-25%	-20%	-29%	-32%	-44%	-62%

Objectif de la loi Transition énergétique :

- Réduction de 30% de l'enfouissement en 2020, par rapport à 2010
- Réduction de 50% de l'enfouissement en 2025, par rapport à 2010

PARTIE II : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence de collecte	C0.5	C0.5	C0.5	C0.5	6 déchèteries En régie
Collecte	Porte à porte Prestataire : Véolia	Porte à porte Prestataire : Véolia	Apport volontaire 124 PAV Prestataire : Véolia	Apport volontaire 171 PAV Prestataire : Véolia	
Transport	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis
Traitement	UVEOR Trivalandes géré par Trivalis	Vendée Tri à la Ferrière géré par Trivalis	Valorisation par recyclage	Valorisation par recyclage	Divers traitements gérés par Trivalis

2. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataires	Nature de la prestation	Durée	Montant de la prestation	Echéance
Grandjouan Véolia	Collecte des déchets ménagers	5 ans reconductible 2 fois	Sans maximum et maximum	28/12/2025
Brangeon Environnement	Collecte des déchets ménagers	6 ans reconductible 2 fois	Sans maximum et maximum	29/12/2031
Acemus - Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	3 ans	250 000 € HT	26/04/2025
Acemus - Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	3 ans	200 000 € HT	27/04/2028
PTL	Fourniture de sacs jaunes numérotés	4 ans	Maxi : 800 000€ HT	17/03/2027
ESE	Fourniture des bacs roulants et puces RFID	4 ans	Maxi : 200 000€ HT	22/03/2026
SULO	Fourniture de colonnes enterrées	3 ans	Maxi : 200 000€ HT	8/03/2026
TRADIM	Fourniture d'un logiciel de gestion de la RI	5 ans	22 600 HT	09/09/2029

II. Le coût du service et son financement

1. Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements

SECTION FONCTIONNEMENT		DEPENSES 4 776 383 €	RECETTES 5 920 688 €
<u>Opérations réelles :</u>			
Chapitre 011	1 685 152 €	Chapitre 002	548 040 €
<i>Charges à caractère général</i>		<i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	
Chapitre 012	885 467 €	Chapitre 70	5 015 028 €
<i>Charges de personnel</i>		<i>Prestations de service (redevance incitative)</i>	
Chapitre 65	1 669 389 €	Chapitre 75	116 837 €
<i>Autres charges de gestion courante (cotisation Trivalis, créances éteintes + non valeurs)</i>		<i>Autres produits de gestion courante</i>	
Chapitre 66	28 890 €		
<i>Charges financières</i>			
Chapitre 67	8 407 €	Chapitre 77	194 802 €
<i>Charges exceptionnelles (annulation de titres)</i>		<i>Produits exceptionnels (régularisation Trivalis, aides ADEME)</i>	
Chapitre 68			
<i>Dotations aux provisions et aux dépréciations</i>	99 244 €		
<u>Opérations d'ordre</u>			
Chapitre 042	399 834 €	Chapitre 042	45 980 €
<i>Amortissements des biens acquis</i>		<i>Amortissements des subventions reçues</i>	

SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES 550 094 €	RECETTES 771 117 €
<u>Opérations réelles</u>			
Chapitre 016	76 667 €	Chapitre 001	279 785 €
<i>Emprunts</i>		<i>Excédent antérieur reporté</i>	
Chapitre 020	69 223 €	Chapitre 10	16 479 €
<i>Immobilisations incorporelles</i>		<i>FCTVA</i>	
Chapitre 021	357 527 €	Chapitre 13	74 703 €
<i>Immobilisation corporelles (biens mobiliers, terrains...)</i>		<i>Subventions d'investissement</i>	
Chapitre 023	697 €	Chapitre 023	315 €
<i>Construction</i>		<i>Immobilisations en cours</i>	
<u>Opérations d'ordre</u>			
Chapitre 040	45 980 €	Chapitre 040	399 835 €
<i>Amortissements des subventions reçues</i>		<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	

2. La nature des charges et des produits de fonctionnement

Le service Gestion et valorisation des déchets, accompagné par l'ADEME et un cabinet d'études et conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, réalise chaque année, depuis 2017, une matrice des coûts appelée COMPA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour se rapprocher au mieux du coût de gestion du service.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

L'analyse des coûts rapportés à l'habitant est la plus pertinente pour déterminer l'efficacité du service et du coût de la collecte. Elle permet d'effectuer la comparaison avec des données issues du référentiel national.

Charges HT 2025	€HT	€ /habitant HT
Charges de structure	220 704 €	4,71 €
Charges de communication	35 220 €	0,75 €
Charges techniques	5 235 892 €	111,64 €
<i>Prévention</i>	50 828 €	1,08 €
<i>Précollecte et collecte</i>	2 419 972 €	51,60 €
<i>Transfert et transport</i>	777 721 €	16,58 €
<i>Traitement</i>	1 987 371 €	42,37 €
TOTAL des charges	5 491 816 €	117,10 €
Produits 2025	€HT	€ /habitant HT
Produits industriels (<i>vente matériaux...</i>)	361 660,00 €	7,71 €
Soutien des éco organismes	1 173 107,00 €	25,01 €
Aides	42 822,00 €	0,91 €
TOTAL des produits	1 577 589 €	33,64 €
Coût aidé HT	3 914 227 €	83,46 €
Financement du service	€HT	€ /habitant HT
Contributions usagers	4 856 815,00 €	103,56 €
Contributions professionnels	21 638,00 €	0,46 €
TOTAL du financement	4 878 453 €	104,02 €

En 2025, le coût aidé par habitant de la gestion des déchets s'élève à 83,46€. Il est inférieur au coût aidé de 2024 qui était de 88,30€. Cette diminution de 4,84€ est principalement liée :

- A une baisse des charges techniques
- Une hausse des soutiens des éco organismes

3. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service est financé auprès des usagers par la Redevance incitative. Cette redevance doit permettre de financer l'ensemble des dépenses du service.

La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

Les principaux tarifs de la redevance incitative sont présentés ci-dessous :

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers disposant d'un bac individuel

Volume du bac	Montant annuel de l'abonnement 6 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 7 ^{ème} levée
120 litres	192 €	5 €
180 litres	284 €	6,50 €
240 litres	376 €	8 €
340 litres	536 €	10,50 €
660 litres	727 €	15 €

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant annuel de l'abonnement 15 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 16 ^{ème} levée
80 litres	192 €	2 €

Montant de l'ouverture du tambour de la colonne enterrée pour la collecte complémentaire des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant du dépôt
80 litres	2 €

Montant des services complémentaires pour les professionnels

Abonnement annuel pour un établissement en C1	Abonnement annuel pour un établissement en C2
555 €	1455 €

Montant des accès en déchèterie pour les particuliers

Forfait annuel d'accès en déchèterie pour les particuliers (nb de passages)	Montant du passage supplémentaire (au-delà du 12 ^{ème} passage)
12	5 €

III. Perspectives 2026

1. Pour la collecte

Amélioration des points tri

- ✓ Nettoyage extérieur d'un 1/3 du parc de colonnes aériennes
- ✓ Réalisation d'un marché pour le renouvellement des colonnes aériennes verre et papier

Démarrage du nouveau marché de collecte

- ✓ Nouveau marché depuis le 29 décembre 2025 avec un changement de prestataire de collecte
- ✓ Mise en place de la collecte matin / après-midi
- ✓ Camions neufs roulant au biogaz et habillage des flancs des bennes bi-compartmentées



Evolution des étiquettes de refus des sacs jaunes et des bacs d'ordures ménagères

- ✓ Pour permettre aux usagers de comprendre au mieux ses erreurs de tri ; un nouvel autocollant refus de tri sera mis en place
- ✓ Pour mieux comprendre la raison de la non-collecte de son bac d'ordures ménagères, un accroche bac va être mis en place

Colonnes enterrées OM

- ✓ Plusieurs installations sont prévues en 2026

Mise en place d'une solution touristique sur 2 colonnes enterrées

- ✓ Pour permettre aux personnes de passage sur le territoire de pouvoir se débarrasser de ses déchets afin de limiter les dépôts sauvages

2. Pour les déchèteries

Déchèterie du Poiré-sur-Vie

- ✓ Projet de rénovation et d'agrandissement de la déchèterie
- ✓ Lancement du marché de maîtrise d'œuvre début 2026

Déchèterie de Bellevigny

- ✓ Projet de création d'une nouvelle déchèterie en remplacement de 3 déchèteries actuelles : Bellevigny, Les Lucs sur Boulogne et St Denis la Chevasse
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre en cours avec le bureau d'études ANTEA

Déchèterie de St-Paul-Mont-Penit

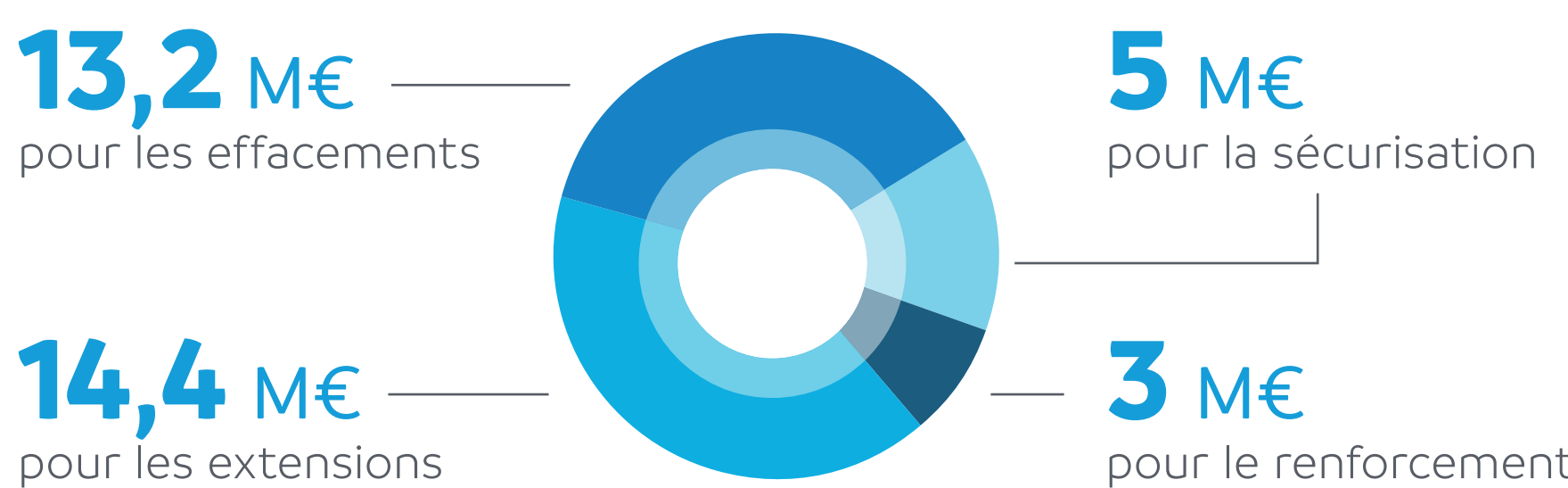
- ✓ Réaménagement de l'entrée de la déchèterie pour permettre un meilleur accueil des usagers
- ✓ Mise en place de la vidéosurveillance sur le site
- ✓ Lancement d'une consultation pour les travaux prévue courant 2026



Réseaux
d'infrastructures
électriques,
gaz et de
communications
électroniques

Après une forte baisse
en 2024, les travaux sur
les réseaux d'infrastructures
sont restés stables en 2025

35,6 millions
d'euros
investis dans les travaux
sur les réseaux électriques
et de communications
électroniques

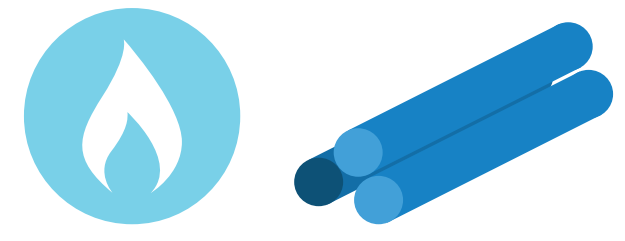


RÉSEAU ÉLECTRIQUE*

11 933 km
de réseaux HTA (moyenne tension)

12 230 km
de réseaux BT (basse tension)

501 075 clients



RÉSEAU GAZ*

2 758 km

77 790 clients

*Chiffres à fin 2024, le contrôle
annuel de l'exercice 2025
n'est pas clos à la date de parution
du rapport d'activité.

Très Haut Débit et Territoire connecté

FIN DU DÉPLOIEMENT
COMPLÈT DE LA FIBRE
SUR LE RÉSEAU PUBLIC
DE VENDÉE NUMÉRIQUE

403 165 adresses raccordables
à la fibre

252 000 adresses raccordées
au réseau

PROJET TERRITOIRE CONNECTÉ
porté par Vendée Numérique
avec le soutien du SYDEV

Objectif : porter de nouveaux usages numériques
au service de l'aménagement du territoire
et de la transition énergétique

Comment ? En créant un jumeau numérique
associé à un cadastre solaire et une infrastructure
bas débit pour déployer des objets connectés

Efficacité énergétique

La sobriété énergétique avant tout

POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT
DES TERRITOIRES

dans la mise en œuvre des plans
climat-air-énergie territoriaux (PCAET)
sur les enjeux de la transition écologique

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Programme de rénovation
des bâtiments publics

69 projets accompagnés
techniquement

42 projets financés
soit 2,26 M€ de subventions attribuées

FINANCEMENT DES PLATEFORMES
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE L'HABITAT

Les dispositifs OPAH⁽¹⁾ / PTRE⁽²⁾ ont été remplacés
par le Pacte Territorial France Rénov'
Financement des guichets vendéens à hauteur
de 4,1 M€ jusqu'en 2029

⁽¹⁾ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
⁽²⁾ Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

GROUPEMENT
D'ACHAT D'ÉNERGIES

Renouvellement des marchés
d'approvisionnement en électricité et gaz
pour la période 2027-2029, avec intégration
d'achat direct d'électricité renouvelable.

Mobilité durable

- Études pour l'optimisation des flottes
de véhicules des collectivités
- Aide à la définition d'une politique
de développement de la mobilité
durable sur les territoires

102 bornes
de recharge
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

2 stations-service
multi-énergies
(ÉLECTRICITÉ, BIOGNV,
HYDROGÈNE VERT)
À LA ROCHE-SUR-YON
ET AUX SABLES D'OLONNE

1 station mobile
hydrogène vert au Pays
de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

2 intercommunalités
accompagnées
et financées
pour la mise en œuvre
d'un plan de mobilité
simplifié

Énergies
renouvelables

Accélération de la production
d'énergies vertes en circuit court

CHALEUR RENOUVELABLE

23 opérations
subventionnées
pour un montant de 1,16 M€
à destination des entreprises
et collectivités dans le cadre
du contrat territorial signé
avec l'ADEME

AUTOCONSUMMATION

Élaboration d'un cadre
d'accompagnement
des projets portés par
les sociétés de projet locales

4 opérations
d'autoconsommation
collective

Vendée Énergie
poursuit le déploiement
d'un mix énergétique
renouvelable
en circuit court

PRODUCTION
ÉLECTRICITÉ
RENOUVELABLE
215 GWh/an

GAZ
RENOUVELABLE
31 GWh/an

DISTRIBUTION
BIOGNV
3 391 tonnes
+24 % vs 2024

Le SYDEV
en 2025

253 communes

Adhérents

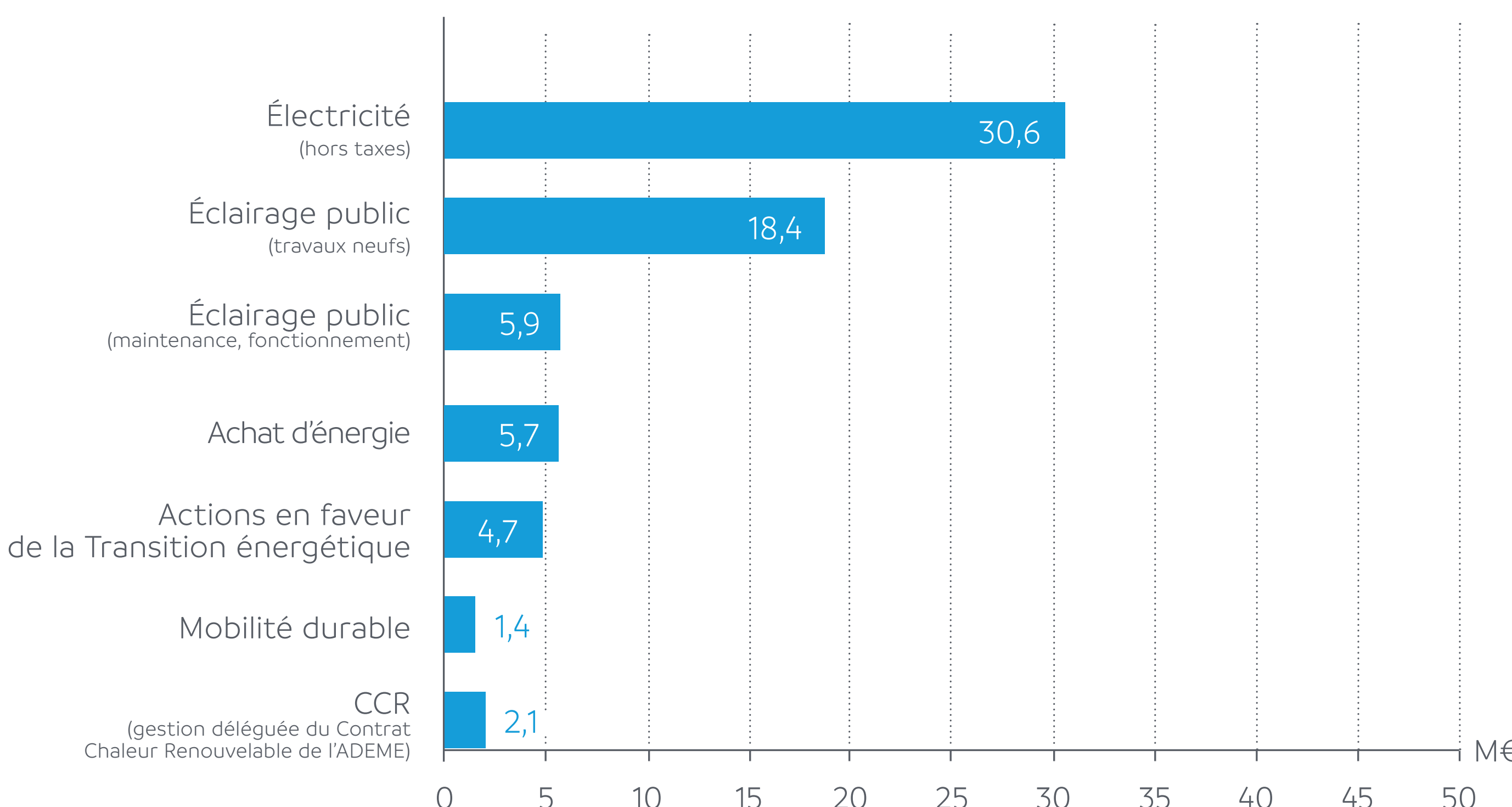
15 communautés
de communes

4 communautés
d'agglomération

115
agents



Répartition 2025 des activités du SYDEV
pour un total de 68,8 millions d'euros



Les faits marquants
2025



Des économies de flux pour optimiser
les consommations d'énergie
des bâtiments

Le SYDEV est lauréat de l'appel à projet CHÊNE 4, s'inscrivant
dans le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales
pour l'Efficacité Énergétique) de la FNCCR. Ce dispositif a permis
le recrutement de 9 postes d'économies de flux, l'équipement en
matériels de mesures ou la mise en place d'un schéma directeur
immobilier de l'énergie. Le SYDEV anime un réseau départemental
d'échange et de partage d'expériences entre économies de flux. La
première rencontre a eu lieu le 30 septembre.



Lancement du programme Géobat
pour la rénovation des bâtiments publics

Le SYDEV complète son accompagnement pour réduire les
consommations d'énergie et répondre aux enjeux réglementaires
des bâtiments publics. Avec le programme Géobat, pour
la gestion énergétique optimisée des bâtiments, le SYDEV
propose de réaliser des travaux ciblés de rénovation énergétique
(remplacement de chaudières, pilotage des équipements par un
système de gestion technique des bâtiments, etc.) pour le compte
des communes, des intercommunalités et des établissements
publics territoriaux de santé.



Renouvellement du contrat chaleur
renouvelable territorial entre l'ADEME
et le SYDEV pour 4 ans

L'ADEME a créé le Fonds chaleur pour accompagner les collectivités
et entreprises dans leur transition vers le chauffage au bois,
solaire, géothermie et chaleur fatale. Depuis 2021, l'ADEME a confié
la gestion de l'enveloppe budgétaire au SYDEV pour les projets
réalisés en Vendée. Le contrat de chaleur renouvelable territorial a
été renouvelé pour 4 ans jusqu'en 2028.



11^e édition du Vendée Énergie Tour :
200 participants aux Rencontres
Vendéennes des mobilités durables

Le SYDEV a rassemblé entreprises et collectivités le 3 octobre
dernier à Atinée à La Roche-sur-Yon pour échanger et partager sur
la décarbonation des déplacements professionnels et domicile-
travail. Au programme : grands témoins, ateliers et carrefour
des solutions avec des retours d'expérience, des témoignages
d'experts ainsi qu'une exposition de véhicules utilitaires.



Début des travaux de génie civil du projet
de méthanisation du Pays des Achards

Porté par un collectif d'agriculteurs et la société de projet locale
« Énergie en Pays des Achards », le projet Agri Meth'achards
bénéficie du soutien d'acteurs publics et privés, permettant une
valorisation locale des ressources agricoles en énergie renouvelable.
L'unité de méthanisation produira 160 Nm³/h de biométhane, soit
l'équivalent de la consommation de chauffage de 4 000 foyers ou
de la circulation quotidienne de 70 bus au BioGNV.



Passation des marchés d'achat
d'énergies intégrant une part d'achat
direct d'électricité renouvelable

Les marchés de fourniture d'énergie approvisionnant les 400
adhérents du groupement d'achat d'énergies coordonné par
le SYDEV ont été attribués à Alternat énergie, EDF et ENGIE,
pour la période 2026-2027. Le SYDEV intègre une part d'ENGIE
renouvelable au marché de fourniture d'électricité par l'achat
direct d'électricité renouvelable. Les membres du groupement,
collectivités et acteurs publics, augmentent ainsi la part d'énergie
verte consommée par leurs équipements.



Renouvellement du marché travaux
du SYDEV intégrant des critères
environnementaux

Cet accord cadre d'un montant de 43 millions d'euros par an, permet
de réaliser les travaux et la maintenance sur les infrastructures dont
le SYDEV à la charge pour une période de 4 ans (2026-2029). Pour la
première fois, la procédure intégrait une phase de négociation avec
les candidats et des critères environnementaux, représentant 15 %
de la note finale. Il en résulte un gain estimé à 2 771 tonnes équivalent
CO₂ sur la durée du marché soit une baisse de près de 20 %.



Création de la régie SYDEV Chaleur
pour accélérer le déploiement
des réseaux de chaleur renouvelable
sur le territoire

Avec la création de la régie, le SYDEV peut assurer le portage,
la gestion et le financement du service public de production et/
ou de distribution de chaleur ou de froid sur le territoire des
collectivités (communes et intercommunalités de Vendée) ayant
transféré leur compétence au SYDEV. Il porte ainsi la mise en
place des réseaux de chaleur pour ses adhérents.



Rapport d'activité 2025

SYDev

*Traçons la voie
de l'énergie vendéenne*

Sommaire

p. 3	Les enjeux du mandat 2020 - 2026
p. 4	2025 en bref
p. 6	Les faits marquants
p. 8	Les instances du SYDEV
p. 9	Les activités du SYDEV au service de la transition énergétique
p. 10	Distribution gaz et électricité
p. 18	Très haut débit et territoire connecté
p. 20	Éclairage public et signalisation lumineuse
p. 26	Efficacité énergétique
p. 30	Énergies renouvelables
p. 34	Mobilité
p. 37	Les activités de support au fonctionnement du SYDEV
p. 38	Finances
p. 43	Systèmes d'informations
p. 44	Ressources humaines et cadre de travail
p. 46	Missions juridiques et marchés publics
p. 48	Démarche qualité
p. 50	Communication

Édito



L'année 2025 arrive au terme du mandat 2020-2026. C'est donc l'occasion de mesurer le chemin parcouru avec les élus vendéens et de réaffirmer notre ambition commune : faire de la Vendée un territoire toujours plus résilient et au service de la transition énergétique dans les territoires.

Cette ambition passe d'abord par le maintien d'une politique de soutien et d'investissement forte dans les réseaux de distribution d'énergies, pour garantir un haut niveau de qualité et faire face aux exigences de demain. Des réseaux robustes et bien entretenus demeurent le socle indispensable de toute politique énergétique ambitieuse. L'ajout de critères environnementaux dans le marché de travaux effectués par le SYDEV démontre la volonté des élus vendéens de répondre à un haut niveau d'exigence quant à l'exemplarité des activités du syndicat.

Elle se traduit également par notre engagement en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique, avec toujours cette volonté de réduire de manière optimale et adaptée les consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public. Ce travail important mené depuis plusieurs années a porté ses fruits et doit continuer à s'intensifier pour répondre aux enjeux qui nous attendent.

Par ailleurs, le SYDEV a poursuivi le développement d'un mix énergétique vert et local, adapté à notre territoire pour limiter la dépendance aux énergies fossiles et à la volatilité des prix. Une ambition traduite notamment au travers du groupement d'achat d'énergie géré par le SYDEV qui intègre, une nouvelle fois, un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable. En matière de mobilité durable, l'action engagée autour de l'électromobilité, du biogaz et de l'hydrogène s'est poursuivie avec la confirmation que l'évolution des usages et de nos pratiques passera nécessairement par une diversité de solutions et le mix énergétique.

Je mesure combien la mise en œuvre de cette transition peut s'avérer délicate pour les collectivités, du fait des changements qu'elle implique ou de la complexité des projets à mener. C'est pourquoi j'attache une importance particulière à renforcer la proximité avec les adhérents du SYDEV : rendre notre action plus lisible, apporter une expertise ou soutien adaptée et, surtout, être à l'écoute des attentes des territoires.

Le SYDEV continue à agir au service de tous les Vendéens grâce à l'engagement de l'ensemble de ses élus et de ses équipes auxquels j'adresse tous mes remerciements.

Laurent Favreau
Président du SYDEV



Les enjeux du mandat 2020-2026

Enjeu 1

Renforcer la proximité avec les adhérents

Répondre aux besoins des territoires, garantir la meilleure qualité de distribution des énergies tout en accompagnant les acteurs locaux dans leurs projets de développement.

Enjeu 2

Dynamiser la transition énergétique au sein des territoires

Réduire les consommations d'énergie, promouvoir et déployer la mobilité propre, développer des réseaux intelligents, rénover les bâtiments publics et accompagner des acteurs privés dans leur démarche.

Enjeu 3

Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation

Développer les liens avec les décideurs et acteurs vendéens, régionaux et nationaux pour mutualiser les moyens et poursuivre les innovations en matière d'énergie sur le territoire.

Augmenter la production d'énergies renouvelables en lien avec les territoires.

Enjeu 4

S'assurer d'un fonctionnement efficient

Accompagner le personnel dans des formations qualifiantes. Être en lien étroit avec nos entreprises.

2025 en bref

2025 est une année de consolidation des projets structurants du mandat 2020-2026, marquée par la stabilisation des travaux et la poursuite des programmes en faveur de l'amélioration continue des réseaux d'énergies et de communication, mais aussi de la transition énergétique en Vendée.

Les travaux sur les réseaux d'infrastructures électriques et de communications électroniques sont restés stables en 2025, pour atteindre 35,6 millions d'euros.

La baisse de l'activité immobilière a engendré une diminution de 5 % du volume financier des extensions de réseaux, tandis que l'activité d'effacement de réseaux est demeurée stable, à 13 millions d'euros. Les renforcements et la sécurisation des réseaux ont, quant à eux, légèrement progressé, pour un volume cumulé de près de 8 millions d'euros, avec notamment 29 km de fils nus supprimés dans le cadre du programme de sécurisation. Fait marquant de l'année, le SYDEV a renouvelé son accord-cadre travaux, d'un montant de 43 millions d'euros par an, pour une durée de 4 ans (2026-2029). Pour la première fois, la procédure a intégré une phase de négociation avec les candidats ainsi que des critères environnementaux représentant 15% de la note finale, pour un gain estimé à 2771 tonnes équivalent CO₂ sur la durée du marché.

Éclairage public et signalisation lumineuse

Le nombre de dossiers d'investissement reste stable en 2025 (849 contre 851 en 2024), la baisse des chantiers d'éclairage liés aux enfouissements de réseaux étant compensée par la poursuite des projets de rénovation, notamment le programme de suppression des luminaires de type boule, avec une participation du SYDEV plus importante grâce à l'obtention de subventions dans le cadre du Fonds Vert. En 2025, la consommation moyenne annuelle d'un point lumineux en Vendée a encore diminué pour s'établir à 92 kWh, un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale évaluée aux alentours de 230 kWh (source AFE).

Très haut débit et territoire connecté

L'année 2025 marque aussi la fin du déploiement complet de la fibre sur le Réseau d'Initiative Public de Vendée Numérique. Ainsi, 403165 lignes sont éligibles à la fibre au 31 décembre 2025. Pour des raisons financières et écologiques, le réseau cuivre est éteint et remplacé par le réseau fibre. À fin 2025, 3 communes sont coupées du cuivre.

La bascule complète du territoire est projetée à janvier 2029.

Le SYDEV a poursuivi son implication dans le projet « Vendée Territoire Connecté » porté par Vendée Numérique en s'efforçant de garder une approche « de terrain » afin que les communes et les intercommunalités se saisissent des enjeux du numérique.

PCAET, sobriété énergétique des bâtiments publics, habitat et achat d'énergie

Le SYDEV poursuit son implication dans l'accompagnement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) en 2025. Dans le cadre de ses programmes pour la performance énergétique des bâtiments, le SYDEV a réalisé 65 évaluations et audits énergétiques de bâtiments existants et mené 18 études d'aide à la décision. Dans le cadre de son programme de rénovation énergétique, 69 nouveaux projets ont été accompagnés en 2025, pour 2,26 millions d'euros d'aides attribuées à 42 projets. Les plateformes territoriales de rénovation de l'habitat, devenues Espaces Conseil France Rénov', continuent d'être soutenues par le SYDEV à hauteur de 4,1 millions d'euros jusqu'en 2029. Le groupement d'achat d'énergie, fort de près de 400 adhérents, a permis de conclure de nouveaux marchés de fourniture pour la période 2027-2029, intégrant une part d'électricité renouvelable produite par les éoliennes de Vendée Énergie.

Développement des énergies renouvelables

En 2025, le SYDEV a poursuivi son action pour le déploiement d'un mix énergétique renouvelable et local. Deux territoires, le Pays de Chantonnay et Sud Vendée Littoral, ont lancé leur schéma directeur des énergies renouvelables. Le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial conclu avec l'ADEME a été renouvelé pour 3 ans (2025-2028). Le SYDEV a ainsi aidé les collectivités et les entreprises à hauteur de 4,7 millions d'euros. Le SYDEV a créé la régie SYDEV Chaleur pour porter les projets d'aménagement et d'exploitation de réseaux publics de distribution de chaleur pour ses adhérents. La forte dynamique autour du solaire photovoltaïque s'est poursuivie en 2025.

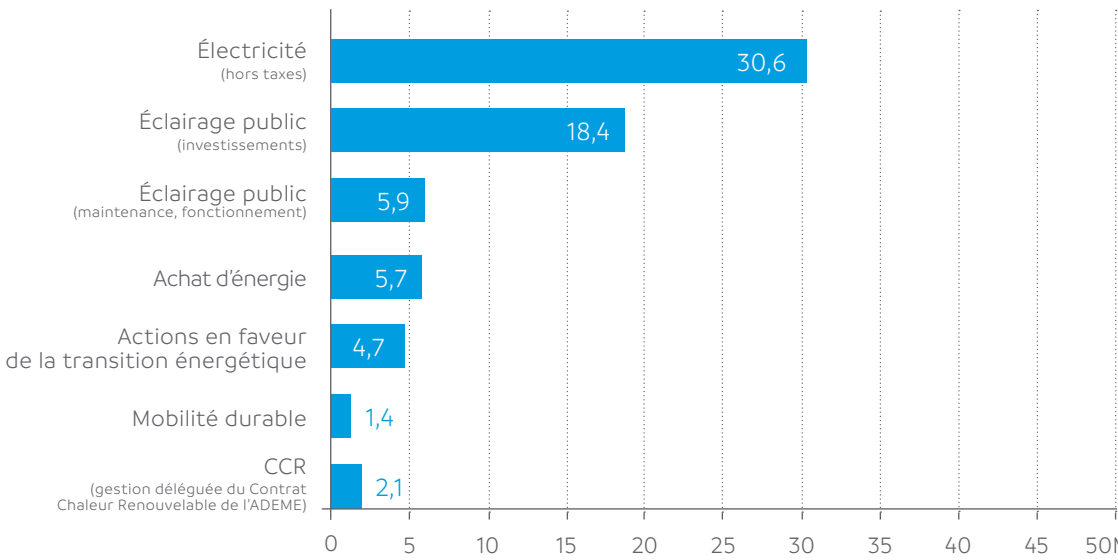
Fin 2025, Vendée Énergie, société d'économie mixte créée par le SYDEV, exploite 129,6 MW d'actifs de production en pleine propriété, avec la mise en service de 44 nouvelles centrales photovoltaïques et d'un nouveau parc éolien à Chantonnay.

Mobilité durable

À la fin de l'année 2025, le parc d'infrastructures de recharge du SYDEV reste composé de 102 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour 47 475 transactions effectuées sur l'année. En 2025, une enquête participative a également

été lancée pour mieux cerner les besoins de recharge des Vendéens. Le SYDEV soutient les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre d'Appels à Manifestation d'Intérêt afin de susciter les initiatives privées pour déployer des infrastructures de recharge à l'échelle intercommunale.

Avec ses deux stations multi-énergies de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne et la station de Givrand, le syndicat distribue de l'hydrogène vert, du BioGNV et de l'électricité verte, produits localement en circuit court.



Répartition 2025 des activités du SYDEV pour un total de 68,8 millions d'euros

Les faits marquants 2025

Des économes de flux pour optimiser les consommations d'énergie des bâtiments

Février

Le SYDEV est lauréat de l'appel à projet CHÊNE 4, s'inscrivant dans le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) de la FNCCR. Ce dispositif a permis le recrutement de 9 postes d'économes de flux, l'équipement en matériels de mesures ou la mise en place d'un schéma directeur immobilier de l'énergie. Le SYDEV anime un réseau départemental d'échange et de partage d'expériences entre économes de flux. La première rencontre a eu lieu le 30 septembre.

Renouvellement du contrat chaleur renouvelable territorial entre l'ADEME et le SYDEV pour 4 ans

Mars

L'ADEME a créé le Fonds chaleur pour accompagner les collectivités et entreprises dans leur transition vers le chauffage au bois, solaire, géothermie et chaleur fatale. Depuis 2021, l'ADEME a confié la gestion de l'enveloppe budgétaire au SYDEV pour les projets réalisés en Vendée. Le contrat de chaleur renouvelable territorial a été renouvelé pour 4 ans jusqu'en 2028.

Début des travaux de génie civil du projet de méthanisation du Pays des Achards

Mars

Porté par un collectif d'agriculteurs et la société de projet locale « Énergie en Pays des Achards », le projet Agri Meth'achards bénéficie du soutien d'acteurs publics et privés, permettant une valorisation locale des ressources agricoles en énergie renouvelable. L'unité de méthanisation produira 160 Nm³/h de biométhane, soit l'équivalent de la consommation de chauffage de 4 000 foyers ou de la circulation quotidienne de 70 bus au BioGNV.

Renouvellement du marché travaux du SYDEV intégrant des critères environnementaux

Juillet

Cet accord cadre d'un montant de 43 millions d'euros par an, permet de réaliser les travaux et la maintenance sur les infrastructures dont le SYDEV a la charge pour une période de 4 ans (2026-2029). Pour la première fois, la procédure intégrait une phase de négociation avec les candidats et des critères environnementaux, représentant 15 % de la note finale. Il en résulte un gain estimé à 2771 tonnes équivalent CO₂ sur la durée du marché soit une baisse de près de 20 %.

Lancement du programme Géobat pour la rénovation des bâtiments publics

Juillet

Le SYDEV complète son accompagnement pour réduire les consommations d'énergie et répondre aux enjeux réglementaires des bâtiments publics. Avec le programme Géobat, pour la gestion énergétique optimisée des bâtiments, le SYDEV propose de réaliser des travaux ciblés de rénovation énergétique (remplacement de chaudières, pilotage des équipements par un système de gestion technique des bâtiments, etc.) pour le compte des communes, des intercommunalités et des établissements publics territoriaux de santé.

11^e édition du Vendée Énergie Tour : 200 participants aux Rencontres Vendéennes des mobilités durables

Octobre

Le SYDEV a rassemblé entreprises et collectivités le 3 octobre dernier à Atinéa à La Roche-sur-Yon pour échanger et partager sur la décarbonation des déplacements professionnels et domicile-travail. Au programme : grands témoins, ateliers et carrefour des solutions avec des retours d'expérience, des témoignages d'experts ainsi qu'une exposition de véhicules utilitaires.

Passation des marchés d'achat d'énergies intégrant une part d'achat direct d'électricité renouvelable

Novembre

Les marchés de fourniture d'énergie approvisionnant les 400 adhérents du groupement d'achat d'énergies coordonné par le SYDEV ont été attribués à Alterna énergie, EDF et ENGIE, pour la période 2026-2027. Le SYDEV intègre une part d'énergie renouvelable au marché de fourniture d'électricité par l'achat direct d'électricité renouvelable. Les membres du groupement, collectivités et acteurs publics, augmentent ainsi la part d'énergie verte consommée par leurs équipements.

Création de la régie SYDEV Chaleur pour accélérer le déploiement des réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire

Décembre

Avec la création de la régie, le SYDEV peut assurer le portage, la gestion et le financement du service public de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid sur le territoire des collectivités (communes et intercommunalités de Vendée) ayant transféré leur compétence au SYDEV. Il porte ainsi la mise en place des réseaux de chaleur pour ses adhérents.





Les instances du SYDEV

Le SYDEV, présidé par Laurent Favreau, est un syndicat mixte auquel adhèrent, au 1^{er} janvier 2025 :

- 253 communes,
- 15 communautés de communes,
- 4 communautés d'agglomération.

Au 1^{er} janvier 2025, le comité syndical, installé le 29 septembre 2020, est composé de 66 délégués en exercice, désignés par les 19 comités territoriaux de l'énergie (CTE). Le bureau syndical est composé du président du SYDEV, Laurent Favreau, de 7 vice-présidents et de 20 membres, élus par le comité syndical en son sein.

Les vice-présidents sont :

- Patrick Villalon, 1^{er} vice-président en charge des relations et communication externes ;
- Loïc Péron, 2^e vice-président en charge de la transition énergétique et de la planification énergétique territoriale ;
- Gérard Tenaud, 3^e vice-président en charge des infrastructures ;
- Jean-Michel Rouillé, 4^e vice-président en charge de la transition énergétique, des services énergétiques et solidarité ;
- Cyrille Guibert, 5^e vice-président en charge du développement-innovation ;
- Manuel Guibert, 6^e vice-président en charge de l'administration et des finances ;
- Hugo François, 7^e vice-président en charge de la mobilité durable.

Chiffres clés 2025

- 6 bureaux syndicaux : 128 délibérations
- 6 comités syndicaux : 76 délibérations
- 6 décisions du président
- 9 arrêtés du président

Les commissions de travail, créées par le comité syndical, se sont réunies 8 fois en 2025 afin d'apporter une aide à la décision des assemblées délibérantes :

- commission administration-finances : 2 réunions,
- commission développement-innovation : 2 réunions,
- commission infrastructures : 2 réunions,
- commission transition énergétique : 2 réunions.

Le Conseil d'exploitation de la Régie SYDEV Chaleur s'est réuni 5 fois.

Les comités territoriaux de l'énergie (CTE) se sont réunis à deux reprises, en mai-juin et novembre-décembre 2025.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie 7 fois.

Les activités du SYDEV au service de la transition énergétique



Contrôle des concessions



Le SYDEV est l'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz en Vendée. À ce titre, il est le garant, à l'égard des usagers, de la bonne exécution de ces services publics, concédés par contrat à Enedis et EDF pour l'électricité et à GRDF et Sorégies pour le gaz. Le SYDEV a l'obligation légale de contrôler que les concessionnaires exploitent le service public dans le respect des dispositions contenues dans le cahier des charges de concession. Des contrôles portant sur la qualité de l'électricité, la qualité des relations clientèles, l'état et l'évolution du patrimoine, la comptabilité et les redevances versées au SYDEV, le respect des obligations légales et contractuelles sont ainsi menés chaque année.



Gérard Tenaud

vice-président en charge des infrastructures

Le SYDEV poursuit ses actions de contrôles et d'analyses techniques et financières pour assurer un service public de distribution d'énergies de qualité et fiable, dans le souci de répondre aux besoins des usagers vendéens.

Le contrôle de la qualité de l'électricité distribuée, la vérification des prestations facturées par le concessionnaire et l'évaluation de la gestion comptable et financière des ouvrages ont été au cœur des actions du service relations avec les concessionnaires sur l'année 2025.

Contrôle annuel des concessionnaires en 2024*

** Le contrôle annuel de l'exercice 2025 n'est pas clos à la date de parution du présent rapport d'activité.*

L'exploitation des concessions d'électricité et de gaz a été bien menée en 2024 par les différents concessionnaires.

La concession d'électricité

Le contrat de concession signé entre l'exploitant du réseau et l'autorité concédante, pour une durée de 30 ans, autorise le SYDEV à mener des actions de contrôle, ponctuels ou permanents, pour évaluer la qualité du service public de la distribution d'énergie électrique sur le département. Le syndicat a ainsi pu mettre en œuvre tout au long de l'année 2024 différents contrôles de mesure, d'études techniques et de fiabilité en lien avec des analyses patrimoniales et financières de la concession. Même si les aléas climatiques impactent la continuité de fourniture, la distribution électrique à l'ensemble des usagers vendéens, reste de bonne qualité pour cette année 2024.



CHIFFRES CLÉS 2024

➤	11 933 km	Longueur des réseaux HTA
➤	12 230 km	Longueur des réseaux BT
➤	116 min	Critère B (temps moyen de coupure par an et par usager)
➤	8 460	Nombre de réclamations EDF (courrier et internet)
➤	501 075	Nombre de clients
➤	3 619	Nombre de réclamations Enedis (donnée à l'échelle départementale)

Les réseaux de distribution de gaz

Les points d'avancement récurrents sur 2024 ont permis des échanges constructifs avec GRDF et Sorégies, délégataires du SYDEV, pour le service public de distribution de gaz.

Les réseaux de distribution publique de gaz sont robustes et exploités de manière satisfaisante par les concessionnaires au service des usagers vendéens.

Pour cette année, **15,5 km de canalisation de réseau et 542 nouveaux branchements ont été mis en service**, portant le linéaire de réseau à 2758 km et le nombre de branchements à 90983.

Concernant la sécurité des ouvrages, **le nombre d'incidents est passé de 923 en 2023 à 882 en 2024**. Ce sont toujours les branchements individuels qui sont majoritairement concernés par ces incidents. L'usure ou la rupture de pièces sont les premiers motifs des dysfonctionnements, suivis des dommages ou actions d'origine extérieure à des travaux, et des erreurs de manœuvres.

La surveillance des réseaux a été réalisée de manière conforme et renforcée en 2024 : 97,9 km de réseaux surveillé par Sorégies (représentant 58 % du linéaire exploité) et 1115 km par GRDF (soit 43 % du linéaire exploité). Ces linéaires sont à la hausse en 2024, garantissant ainsi un réseau en bon état de fonctionnement.



La modernisation et la négociation des contrats de concession, tant pour l'électricité que pour le gaz dans son périmètre historique, se poursuivent en 2025, toujours dans le souci d'une meilleure qualité des réseaux de distribution pour les usagers et du bon fonctionnement du service public.

CHIFFRES CLÉS 2024		2758 km	Longueur des réseaux
		105	Nombre de communes desservies
		77790	Nombre de clients
		276	Nombre de réclamations <i>(sur l'ensemble des concessions)</i>
		1213	Nombre de kilomètres de réseaux surveillés
		882	Nombre d'incidents constatés



➤ Chiffres clés 2025

- **52 demandes traitées**
 - 51 pour la distribution d'électricité
 - Motifs > Qualité de distribution = 42 %
 - Entretien des ouvrages = 23 %
 - Service à l'utilisateur = 18 %
 - Autres divers = 11 %
 - Déplacement d'ouvrage = 6 %
 - 0 pour la fourniture d'électricité
 - 1 pour la distribution de gaz
 - 0 pour la fourniture de gaz
- **24 demandes d'embellissement**
de poste de transformation pour l'année 2025
(convention de financement conjoint SYDEV/Enedis)

Travaux de réseaux électriques



Après une forte baisse en 2024, les travaux sur les réseaux d'infrastructures électriques et de communications électroniques sont restés stables en 2025 pour atteindre 35,6 millions d'euros (508 dossiers en 2025 contre 463 en 2024). La baisse de l'activité immobilière a engendré une diminution de 5 % du volume financier des extensions de réseaux. L'activité effacement de réseaux est restée stable pour atteindre 13,2 millions d'euros. Les renforcements et la sécurisation des réseaux ont légèrement augmenté. Le volume financier cumulé de ces deux programmes s'élève à près de 8 millions d'euros.



Gérard Tenaud
vice-président en charge des infrastructures

2025 aura été marquée par un travail structurant pour la Direction Infrastructures avec le renouvellement du marché travaux. Cet accord cadre, intégrant les travaux neufs et la maintenance, est l'outil principal à disposition des équipes pour réaliser les travaux sur les réseaux électriques, les infrastructures de communications électroniques et le patrimoine d'éclairage public et de signalisation lumineuse. Au-delà des exigences environnementales ambitieuses intégrées à l'appel d'offres, nous avons souhaité instaurer une phase de négociation avec les candidats afin d'obtenir des précisions sur les offres remises et bénéficier d'offres plus compétitives.

Les extensions de réseaux

La baisse des raccordements électriques de nouvelles parcelles, entamée depuis 2022, s'est poursuivie en 2025

La baisse du nombre de parcelles à raccorder se poursuit mais dans une moindre mesure, pour se réduire à 2131 branchements réalisés (-5 %). En lien avec la densification, la part de lots viabilisés dans les opérations d'aménagement (lotissements, ZAC) a chuté au profit des parcelles individuelles. Par ailleurs, les demandes de certificats d'urbanisme et d'autorisations de construire ont légèrement augmenté avec près de 5782 dossiers (+ 6.5 %). 244 permis d'aménager ont été instruits en 2025 contre 230 en 2024. Tandis que 1964 avis sur les permis de construire ont été délivrés (1769 en 2024).

Le total des travaux réalisés pour desservir les aménagements ou viabiliser des parcelles s'élève à 14,4 millions d'euros.



Les effacements de réseaux

Les effacements classiques ou liés à aménagement ont représenté 11,2 millions d'euros sur l'année. Ils sont restés stables comparativement à 2024. Tout comme les effacements liés à l'article 8 du cahier des charges de concession avec Enedis qui se sont élevés à 2 millions d'euros. Cette sensibilité des élus vendéens à améliorer le cadre de vie permet d'afficher un taux moyen d'effacement du réseau basse tension dans la partie agglomérée des communes de plus de 80 %.

861 ménages ont bénéficié d'une amélioration esthétique de leur quartier et d'une sécurisation électrique. 21 km de réseaux aériens ont été enfouis et 683 poteaux détruits.





Le renforcement des réseaux

Sur les communes dites « rurales », périmètre géré par le SYDEV au titre du cahier des charges de concession, le réseau électrique basse tension est peu soumis aux contraintes électriques grâce aux travaux réalisés depuis de nombreuses années.

Le nombre de clients mal alimentés en régime rural est resté stable en 2025 pour s'établir à 587. En 2025, 69 clients subissant des chutes de tension ont bénéficié de travaux permettant de corriger cette anomalie.

1 poste de transformation en surcharge a été remis à niveau.

Le montant des travaux réalisés pour renforcer les réseaux s'établit ainsi à 3 millions d'euros.

La sécurisation des réseaux

Début 2025, il restait encore 700 km de fils nus basse tension en Vendée, soit 17,2 % du réseau basse tension aérien. Cette même année, le SYDEV a supprimé 29 km de fils nus basse tension dans le cadre de ce programme. La majorité des opérations réalisées ont visé des départs situés hors agglomération et ayant subi au moins 2 coupures longues sur 5 ans.

Les travaux de sécurisation s'élèvent à environ 5 millions d'euros.

➤ Chiffres clés 2025

- ▶ **526 dossiers** traités
- ▶ **14,4 millions** d'euros en extensions et **2 131** parcelles desservies
- ▶ **13,2 millions** d'euros en effacements
- ▶ **3 millions** d'euros en renforcement au bénéfice de **69** clients mal alimentés
- ▶ **5 millions** d'euros en sécurisation avec **29 km** de fils nus sécurisés



Exemple d'une passerelle réseau LoRa

En 2025, Vendée Numérique a terminé le déploiement de la fibre en Vendée, tout en livrant de nouveaux projets. Tour d'horizon des faits marquants de l'année 2025

Un déploiement finalisé de la fibre en 2025

L'année 2025 marque la fin du déploiement complet de la fibre sur le Réseau d'Initiative Public de Vendée Numérique.

Le chiffre symbolique de 400 000 lignes raccordables est dépassé le 31 décembre 2025. Ainsi ce sont très exactement 403 165 lignes éligibles à la fibre en cette fin d'année.

Le réseau de Vendée Numérique est le 3^e plus vaste réseau public de France à l'échelle des Départements. 43 000 lignes de plus ont été livrées par rapport au programme envisagé initialement, en tenant le calendrier et le budget.

Plus de 6 Vendéens sur 10 raccordés à la fibre

En matière de commercialisation, l'année 2025 confirme les bons résultats des années précédentes. L'attrait pour la fibre ne se dément pas et plus de 250 000 ménages, entreprises, collectivités vendéennes sont désormais raccordées à la fibre sur la zone de Vendée Numérique.

Le taux de « convertis » à la fibre passe en une année de 52 à 62 %, soit dix points de gagnés en une seule année. Cette réussite de la commercialisation tire son origine dans plusieurs facteurs. Les qualités intrinsèques de la fibre bien évidemment, mais aussi la qualité du réseau vendéen, bien construit et bien entretenu, la bonne relation entretenue par Vendée Numérique avec les opérateurs, la communication...

Une troisième ville coupée du cuivre

Le réseau cuivre, détenu par Orange, est progressivement devenu obsolète au regard des nouveaux usages des particuliers, des entreprises et des collectivités. Pour des raisons notamment financières et écologiques, ce réseau historique est donc progressivement éteint et remplacé par le réseau fibre. Après Aizenay et Le Poiré-sur-Vie en 2025, le réseau cuivre a été éteint à Mortagne-sur-Sèvre en janvier 2026.

Comme pour les deux premières communes, la bascule du cuivre vers la fibre est couronnée de succès et Vendée Numérique se projette désormais vers la coupure complète de tout le réseau cuivre en Vendée pour janvier 2029.

Territoire connecté

Prévision des consommations d'énergie, amélioration de la connaissance du comportement des bâtiments, autoconsommation individuelle ou collective, optimisation, pilotage et flexibilité énergétique ; le SYDEV accompagne ses adhérents sur l'ensemble de ces sujets en participant à la mise en œuvre de démonstrateurs et de sites pilotes sur leur patrimoine.

En 2025, le SYDEV a poursuivi son implication dans le projet « Vendée Territoire Connecté » porté par Vendée Numérique en s'efforçant de garder une approche « de terrain » afin que les communes et les intercommunalités se saisissent des enjeux du numérique.

Les chiffres clés du marché objets connectés (LoRa)

Au travers du marché (MPGP) confié au groupe-ment Sogetrel / Sensing vision, Vendée Numérique poursuit le déploiement des antennes qui assurent la couverture départementale du réseau d'objets connectés (LoRa) qui se terminera en 2027.

Mené avec comme partenaire principal Vendée Eau, ce nouveau réseau concerne en particulier la télérelève de 500 000 compteurs d'eau à terme. Il sera par ailleurs ouvert à l'ensemble des acteurs publics pour répondre à leurs besoins (pilotage des bâtiments, supervision des points d'apports volontaires, supervision des armoires de fibre optique...). Ce réseau représente un investissement de 5 millions d'euros.

Chiffres clés 2025

- ▶ **403 165 adresses raccordables à la fibre**
- ▶ **252 000 adresses raccordées au réseau fibre**
- ▶ **145 passerelles LoRa déployées**



Cyrille Guibert

vice-président en charge du développement et de l'innovation

L'année 2025 a permis de poursuivre le développement des opérations d'autoconsommation collective afin que nos adhérents disposent d'une meilleure maîtrise de leur facture d'électricité. Appuyé par Géo Vendée, le SYDEV a également finalisé la création d'un outil permettant d'utiliser le cadastre solaire dans les Espaces France Renov' des intercommunalités vendéennes.



Le nombre de dossiers d'investissement est stable en 2025 (849 contre 851 en 2024), malgré la baisse des chantiers liés aux extensions de réseaux et la chute significative des dossiers d'éclairage liés aux enfouissements de réseaux. Cette baisse est compensée par l'augmentation des projets de rénovation, notamment la suppression des luminaires de type boule.

74 lotissements ou zones d'activités ont fait l'objet d'une opération d'éclairage pour **2,4 millions d'euros**, un montant stable par rapport à 2024. La baisse du volume d'éclairage dans le cadre des **effacements de réseaux** se poursuit avec un recul de 22 % par rapport à 2024 pour atteindre **2,3 millions d'euros**.

Le programme de suppression des boules 2023-2025, qui bénéficie d'une participation du SYDEV plus importante grâce à l'obtention de subventions dans le cadre du Fonds Vert, se poursuit : en 2025, **plus de 1500 boules** auront été supprimées grâce à ce programme. La suppression est imposée par l'arrêté nuisances lumineuses du 27 décembre 2018.

Malgré une baisse, les investissements pour l'éclairage des **terrains de sport** extérieurs se poursuivent avec un volume de travaux qui atteint **1,5 millions d'euros** (-22 %), liés notamment à la

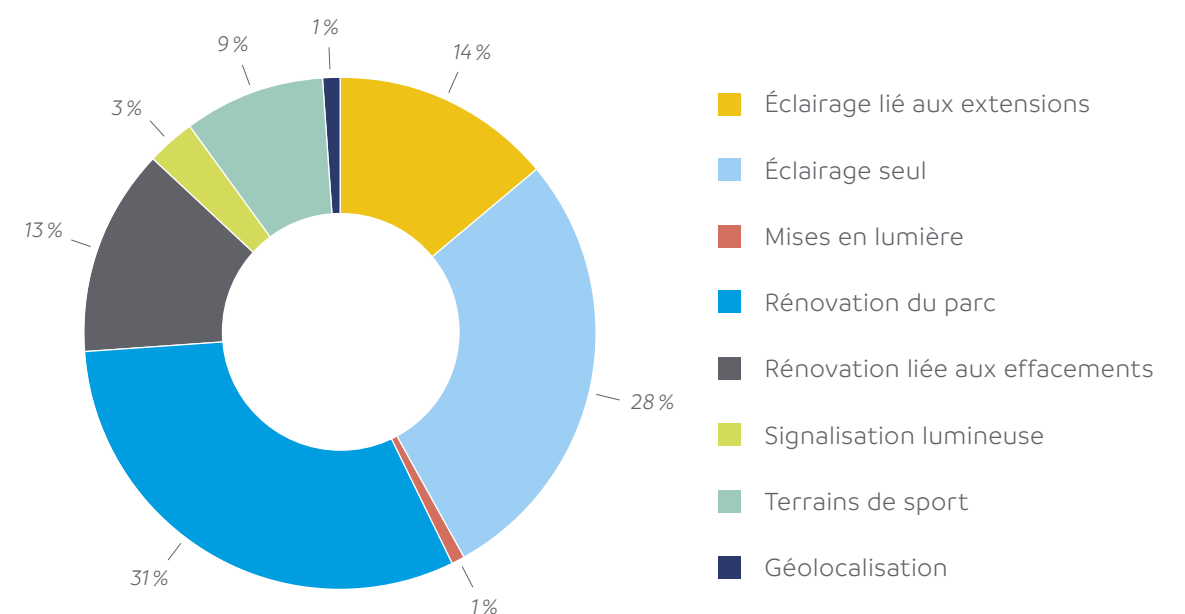
rénovation en LED d'installations existantes. Au-delà des économies d'énergie que permet la rénovation de l'éclairage d'un stade, la technologie LED propose une meilleure souplesse d'utilisation. Elle offre la possibilité de graduer le niveau de lumière, de rallumer à chaud, d'éclairer de manière dynamique et de permettre aux usagers de piloter plus facilement les différents modes d'allumage (compétition, entraînement...).

Les travaux de signalisation lumineuse comprennent les mises en conformité ou la création de carrefours tricolores, les feux verts récompense, l'installation de panneaux d'indication de vitesse ou opérations de sécurisation de passages piétons, pour un montant total de **370 000 euros**.

La géolocalisation des réseaux d'éclairage et de signalisation lumineuse en classe A se poursuit sur l'ensemble du département, pour un investissement d'environ **120 000 euros** en 2025.



Répartition des investissements : 18,4 millions d'euros



Gérard Tenaud

vice-président en charge des infrastructures

L'éclairage public vendéen reste en bonne santé. La rénovation programmée et régulière, la réflexion sur les temps d'allumage et la décision depuis 2023 d'effectuer le remplacement systématique des lampes à décharge classiques par des lampes LED, ont permis de diminuer de manière drastique la consommation d'énergie. L'âge moyen du parc d'éclairage est ainsi d'environ 12 ans, avec un taux de vétusté évalué à 4 %, et fin 2025, 54 % du parc est désormais équipé de LED. Par ailleurs, la maintenance préventive permet d'avoir un parc en bon fonctionnement, avec un taux de panne faible (4,3 %).



Maintenance et exploitation de l'éclairage public

En 2025, le SYDEV assure la maintenance pour le compte de 247 communes, 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 1 syndicat mixte, soit un parc de 168 200 points lumineux et 7 000 km de réseaux.

Au 1^{er} janvier 2025, il reste 6 communes qui ont conservé ces prestations. La rénovation soutenue du parc permet de maintenir un taux de panne inférieur à 5 %, soit 4,3 % en 2025. Le SYDEV a répondu à 29 223 déclarations de projet de travaux (DT), déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et avis de travaux urgents (ATU) pour le compte de ses adhérents en transfert total.



Géoréférencement : rappel de la réglementation et état d'avancement

Les communes et EPCI ont l'obligation de géolocaliser les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse enterrés sur leurs territoires.

Le comité syndical du 17 novembre 2014 avait acté que le SYDEV finance en totalité les coûts afférents à la géolocalisation des réseaux existants pour les collectivités ayant transféré leur compétence au SYDEV (maintenance-exploitation). En effet, dans le cadre de la réforme anti-endommagement, la réglementation impose aux exploitants de réseaux sensibles (dont l'éclairage public et la signalisation lumineuse) de fournir des plans de classe A, c'est-à-dire avec une précision de 50 cm, à compter du 1^{er} janvier 2020 en communes urbaines et 2026 en communes rurales.

Ces réseaux doivent donc être référencés sur un système d'information géographique (SIG) afin de répondre aux DT - DICT et ATU.

Au 31 décembre 2025, 5 912 kilomètres de réseaux d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives extérieures et de signalisation lumineuse ont été géolocalisés en classe de précision A, soit environ 98 % (sur 6 035 km en souterrain).

Rénovation et programme de suppression des boules – dispositif Fonds Vert

Les programmes de rénovation engagés par le SYDEV depuis 2007 ont permis d'avoir un parc d'éclairage peu vétuste. Le syndicat va poursuivre la rénovation régulière des installations, en mettant l'accent sur le traitement des luminaires de type boule. En effet, l'arrêté « nuisances lumineuses » du 27 décembre 2018 impose pour 2025 la suppression ou le remplacement des luminaires dont plus de la moitié de la lumière part vers le ciel (ULOR* > 50 %). Cette réglementation, issue de la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a pour objectif de réduire l'impact de l'éclairage extérieur sur le ciel nocturne et la biodiversité, mais aussi de limiter les lumières intrusives dans les habitations ou les espaces privés.

Grâce au recensement des parcs d'éclairage et à leur mise à jour régulière dans son SIG, le SYDEV avait analysé dès 2019 la typologie de ces luminaires. Ce diagnostic a abouti à la définition de 3 périodes de rénovation.**

Une première tranche 2023-2025 vise à respecter le décret en priorité, en supprimant les boules sans accessoires et avec accessoires à fort taux de panne (environ 3 000 luminaires), une seconde tranche 2026-2029 concerne les boules avec accessoires et taux de panne moyen (5 500 luminaires) et une ultime tranche 2030-2031 traitera

les luminaires plus récents et assimilés à des boules, avec accessoires (3 200 luminaires). Les accessoires peuvent être des paralumes ou des diffuseurs optiques qui ont pour rôle de contrôler le flux de lumière et de l'orienter vers le bas, donc au maximum vers la zone à éclairer.

Afin de consolider et d'accélérer la suppression des luminaires de la première tranche 2023-2025, le SYDEV a décidé de déposer un dossier dans le cadre du dispositif Fonds Vert et s'est vu attribuer trois subventions pour un montant total d'environ 1,9 million d'euros.

Ces aides vont permettre de diminuer la participation des 169 collectivités vendéennes concernées, en augmentant la participation financière du SYDEV qui passe de 50 à 70 % des coûts de travaux. Grâce à l'obtention de la troisième subvention de 350 376 euros en décembre 2024, le SYDEV a engagé en 2025 une partie de la seconde tranche de programme 2026-2029, pour les collectivités qui n'ont pas bénéficié du Fonds Vert pour la première période.

(*) ULOR = Upward Light Output Ratio (proportion du flux lumineux qui est émis au-dessus du plan horizontal du luminaire)

(**) SIG = Système d'Information Géographique

Contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage

Le SYDEV, en tant qu'exploitant des infrastructures d'éclairage public et de signalisation lumineuse pour le compte de ses adhérents, est responsable de la tenue mécanique des supports dont il a la charge (environ 100 000 supports pour 247 communes adhérentes et 17 EPCI).

Le comité syndical du SYDEV, lors de son assemblée générale du 26 novembre 2018, avait validé le principe de mener une campagne de contrôle de stabilité de ces supports afin de garantir la sécurité mécanique des ouvrages, avec une prise en charge à 100 % par le SYDEV (dans la limite de 50 000 euros TTC par an). À compter du 1^{er} janvier 2025, c'est la société SAS ROCH Service qui a été retenue pour réaliser ces interventions.

Au 31 décembre 2025, 4 428 supports d'éclairage public ou d'éclairage d'infrastructures sportives extérieures avaient été contrôlés (depuis 2021), dont environ 900 en 2025 pour un coût de 163 928 euros.

À la suite de ces contrôles, 2 % des mâts seulement présentent des défauts majeurs de stabilité et 86 % ne présentent aucun défaut. Pour les autres, il s'agit de risques mineurs levés lors des visites de maintenance préventive. À titre d'information, la moyenne ces dernières années au niveau national du taux de non-conformité (IG3/4/5) se situe autour de 5 %.

Classification des résultats par quantité d'ouvrages contrôlés sur l'année 2025					
Indice de gravité	IG1	IG2	IG3	IG4	IG5
Conformité	Conforme	Conforme avec défaut	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Support d'éclairage public	740	108	8	9	0
Supports d'équipements sportifs	27	2	0	0	0
TOTAL	767	110	8	9	0
POURCENTAGE DE CONFORMITÉ	86%	12%	1%	1%	0%



Programme exceptionnel de relamping LED 2023-2028

Afin de favoriser les économies d'énergie en éclairage public et également de respecter la réglementation européenne (Directive RoHs qui prévoit la fin de la commercialisation des lampes à décharge le 24/02/2027), le comité syndical du 14 décembre 2022 a décidé d'accompagner ses adhérents en revoyant les modalités de remplacement systématique des lampes.

Ainsi, le SYDEV finance pendant 6 ans (de 2023 à 2028) la plus-value pour le relamping des lampes dites classiques Sodium Haute Pression et Iodures Métalliques par des lampes LED,

estimée à 3,75 millions d'euros et générant une économie d'énergie de l'ordre de 69% sur le parc concerné.

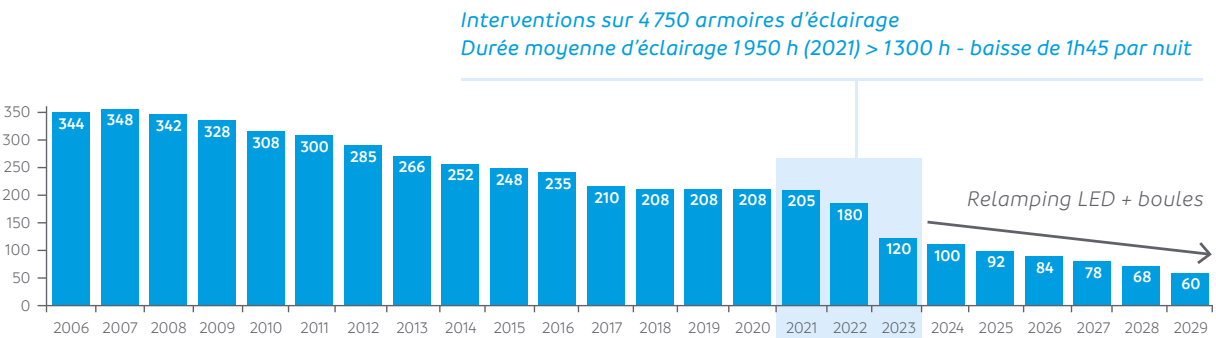
Au 31 décembre 2025, 15 970 lampes à décharge supplémentaires ont été remplacées par des lampes LED dans le cadre de la campagne de « relamping 2025 », ce qui porte à 46 163 le nombre de lampes remplacées en 3 ans (depuis le début du programme en 2023).

La part de LEDS (luminaires + lampes) dans le patrimoine exploité par le SYDEV au 31 décembre 2025 s'élève à environ 54 %.



Programme d'optimisation des abonnements d'éclairage public et feux de signalisation

Depuis 2020, le SYDEV travaille sur l'optimisation des abonnements d'éclairage public et feux de signalisation. Cette démarche, qui consiste à détecter et diminuer les abonnements qui sont trop élevés par rapport à la puissance installée, se poursuivra au moins jusqu'à la fin du relamping LED en 2028.



Évolution de la consommation par point lumineux
Consommation annuelle en kWh/an

En 2025, la consommation moyenne annuelle d'un point lumineux en Vendée a diminué d'environ 56 % par rapport à 2020, soit 92 kWh, ce qui est bien inférieur à la consommation moyenne nationale évaluée aux alentours de 230 kWh (selon une

enquête 2023 de l'AFE, Association Française de l'Éclairage). Les actions de sobriété énergétique engagées par le SYDEV devraient permettre d'atteindre 60 kWh par point lumineux d'ici 2029.

Chiffres clés 2025

- ▶ 18,4 millions d'euros en travaux d'investissement
- ▶ 5,9 millions d'euros en maintenance et fonctionnement
- ▶ 168 200 points lumineux en maintenance
- ▶ 8 300 boules lumineuses à supprimer
- ▶ 29 223 réponses aux DT et DICT gérées
- ▶ 92 kWh consommés par point lumineux par an



Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux



Le réseau départemental « Énergie Climat », animé par le SYDEV en partenariat avec la DDTM⁽¹⁾ et en coordination avec la Région, l'ADEME⁽²⁾ et la DREAL⁽³⁾, s'est réuni à trois reprises cette année avec pour thématiques les adaptations aux changements climatiques, les énergies renouvelables, la loi APER⁽⁴⁾ et la qualité de l'air.

Des groupes de travail spécifiques ont également été mobilisés afin d'accompagner les intercommunalités sur leur bilan de gaz à effet de serre et sur la transcription opérationnelle des enjeux Air Énergie Climat dans les documents d'urbanisme.

(1) Direction Départementale des Territoires et de la Mer

(2) Agence de la transition écologique

(3) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

(4) Loi relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables



Jean-Michel Rouillé

vice-président en charge de la transition

énergétique, des services énergétiques et solidarité

2025 a été l'année qui a permis au SYDEV de réaliser ses premières opérations dans le cadre du programme Géobat avec la mise en place de deux Gestions Techniques de Bâtiments dans une maison de retraite et dans une salle polyvalente. Plusieurs dossiers sont également en cours de montage concernant des remplacements de chaudières par des systèmes de chauffages renouvelables. Nous avons également créé un réseau d'économies de flux au niveau départemental qui permet d'échanger et de renforcer l'ingénierie territoriale locale au service de l'efficacité énergétique.

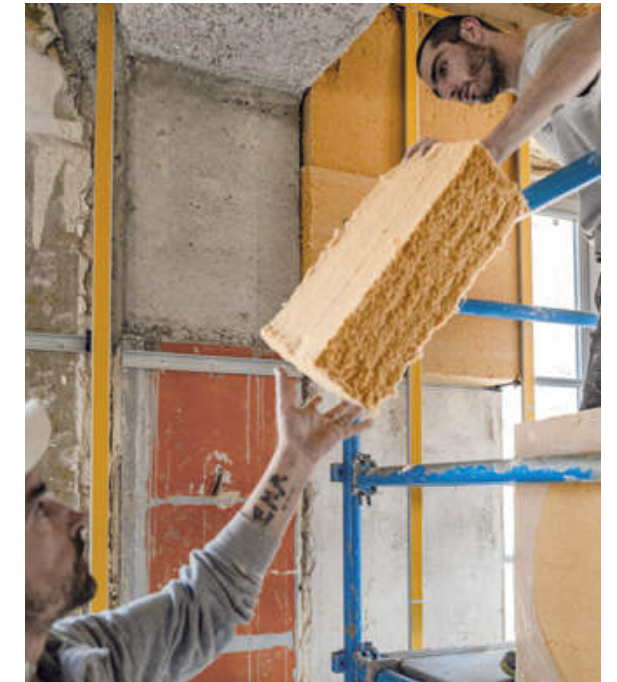
Efficacité énergétique des bâtiments

Études énergétiques

Tout au long de l'année, le SYDEV a poursuivi son engagement aux côtés de ses adhérents afin de les accompagner dans l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine. Cette mobilisation s'est traduite par la réalisation de **65 évaluations, simulations thermiques dynamiques et audits énergétiques**, permettant aux collectivités de mieux connaître leurs bâtiments et d'identifier les leviers d'action les plus pertinents.

Dans cette même dynamique, **18 études d'aide à la décision** ont été conduites pour accompagner les choix d'investissement en faveur des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de chaufferies bois, de géothermie ou de systèmes solaires thermiques. Ces études ont permis aux maîtres d'ouvrage de disposer d'éléments techniques et économiques fiables pour orienter leurs projets.

Au-delà des phases d'étude, le SYDEV agit également de manière concrète sur l'exploitation des bâtiments afin de garantir des performances durables. En 2025, **7 dossiers représentant 15 bâtiments** ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier dans le cadre du marché de suivi des contrats d'exploitation porté par le syndicat.



Programme de rénovation des bâtiments publics

Depuis 2015, le SYDEV accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics afin de les rendre plus confortables et moins gourmands en énergie.

En 2025, **69 nouveaux projets** ont bénéficié de cet accompagnement, portant à **910 le nombre total de projets soutenus en dix ans**.

Pour aider les collectivités à concrétiser leurs travaux, le SYDEV a accordé **2,26 millions d'euros d'aides financières à 42 projets** cette année.

Depuis le lancement du programme, ce sont plus de **245 000 m² de bâtiments publics** qui ont été rénovés avec le soutien du SYDEV, pour un montant total d'aides de **24,4 millions d'euros**.

Les résultats sont significatifs : grâce aux travaux réalisés, les bâtiments rénovés consomment en moyenne **58 % d'énergie en moins** qu'auparavant.

Au total, les économies d'énergie générées représentent l'équivalent de la consommation annuelle de **1687 logements vendéens**. Une illustration concrète de l'impact du programme au bénéfice des collectivités, des usagers et de l'environnement.



Pour chacun de ces projets, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mobilisée afin d'accompagner les collectivités à chaque étape : diagnostic des installations, analyse des besoins, mise en place des contrats et suivi de leur exécution. Un accompagnement de proximité qui contribue à optimiser le fonctionnement des équipements, maîtriser les consommations énergétiques et sécuriser les engagements de performance.



Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat

À compter du 1^{er} janvier 2025, les dispositifs OPAH⁽¹⁾ / PTRE⁽²⁾ ont été remplacés par le **Pacte Territorial France Rénov'** dont l'objectif est d'accélérer la rénovation énergétique des logements ; les Plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat ont ainsi été renommées en **Espaces Conseil France Rénov'**. Le SYDEV a donc adapté son dispositif de financement afin de le rendre compatible avec cette réforme du Service Public de la Rénovation de l'Habitat. Le SYDEV poursuit néanmoins le soutien des guichets vendéens **à hauteur de 4,1 M€ jusqu'en 2029**.

(1) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
(2) Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique



Loïc Péron vice-président en charge de la transition énergétique et de la planification énergétique territoriale

La politique nationale d'accompagnement de la rénovation de l'habitat a fait l'objet de grands changements au cours de l'année 2025 avec un recentrage des aides autour de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat). Le SYDEV a su adapter son accompagnement en renforçant son soutien et en ajustant ses règles de subventionnement.

Les conventions (pactes territoriaux) ont été signées au début de l'année 2025 permettant ainsi une continuité de service auprès des Vendéens qui souhaitent rénover leur logement.

Transitions écologiques et sociétales

Le SYDEV, toujours en lien avec le Collège des transitions écologiques et sociétales, continue d'accompagner les territoires pilotes en proposant une approche systémique favorisant la coopération territoriale entre les acteurs publics et la société civile.

L'objectif est d'aboutir à la réussite des projets en intégrant le paramètre du changement des modes de vie qui est essentiel.

Solidarité énergétique

La politique de **lutte contre la précarité énergétique** s'est poursuivie sur l'année 2025 et a permis à 290 ménages vendéens de bénéficier du programme « solidarité énergétique ».

À travers cet accompagnement proposé par le SYDEV, les particuliers suivis sont conseillés sur les gestes à mettre en œuvre dans leur quotidien, les travaux à réaliser pour améliorer la performance de leur logement ainsi que sur les aides mobilisables. Cette mission de conseil a été assurée à l'échelle départementale par l'association Elise.

Achat d'énergie

Depuis plusieurs années, le SYDEV permet aux collectivités vendéennes et aux établissements publics (EHPAD, hôpitaux, établissements scolaires, etc.) de se regrouper pour acheter leur électricité et leur gaz naturel.

Cette démarche de mutualisation leur permet de bénéficier d'un accompagnement et de conditions d'achat optimisées pour alimenter leurs bâtiments, leur éclairage public ou encore leurs infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

En 2025, le SYDEV a renouvelé ce dispositif afin de proposer des services adaptés aux nouveaux enjeux du marché de l'énergie.

Cette confiance se confirme année après année, avec près de **400 adhérents**.

Cette même année, de nouveaux marchés d'approvisionnement en énergie ont été conclus pour la période **2027-2029**, avec les fournisseurs ENGIE, EDF et Alterna énergie.

L'avancée majeure de ces contrats réside dans **l'intégration directe d'une partie de l'électricité renouvelable** produite par les éoliennes de Vendée Énergie.

Chiffres clés 2025

- Subventions aux travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments : **2,26 millions d'euros**
- Subventions partenariats transition énergétique : **12 000 euros**
- Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables : **200 460 euros**
- **65 évaluations et audits** de bâtiments existants
- **42 programmes d'aide à la rénovation des bâtiments publics**
- **18 études** bois énergie et solaire thermique
- **30 études** de performance énergétique
- Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat :
 - 1121 projets de rénovation énergétique accompagnés ;
 - 36 millions d'euros d'aides publiques mobilisées pour financer les travaux ;
 - 51,2 millions d'euros HT de travaux générés pour un gain énergétique moyen de 60 %.
- Achat d'énergie éclairage public : **5,7 millions d'euros**



Énergies renouvelables 2025

En complémentarité avec les actions proposées en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique, le SYDEV accompagne les collectivités dans le développement des énergies renouvelables (électricité, chaleur, biogaz, etc.) en apportant une aide aux études et aux travaux. Le SYDEV promeut des opérations à gouvernance locale qui concourent à la promotion du mix énergétique vendéen dans une logique de territoires à énergie positive.

Les schémas de développement des énergies renouvelables

L'objectif d'un schéma directeur des énergies renouvelables est de permettre aux collectivités d'organiser leur développement sur le territoire. Le résultat de ce travail élaboré collectivement, permet d'afficher clairement les ambitions et les règles en matière de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur un secteur. **En 2025, les communautés de communes du Pays de Chantonnay et Sud Vendée littoral ont lancé leur schéma directeur des énergies renouvelables.**

Renouvellement du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial sur la période 2025-2028

Le SYDEV a poursuivi le soutien au développement des énergies renouvelables thermiques en renouvelant le **Contrat Chaleur Renouvelable Territorial avec l'ADEME pour 3 ans**. En 2025, **le SYDEV a aidé les collectivités et les entreprises à hauteur de 4,7 millions d'euros** ; un soutien important pour le développement des énergies renouvelables thermiques en Vendée. Ce sont près de 35 bénéficiaires différents, publics et privés, qui ont été soutenus par ce dispositif porté par le SYDEV et financé par l'ADEME. L'accompagnement du SYDEV sur les projets de chaufferies biomasse et de réseaux de chaleur a notamment contribué **au développement de filières de production de bois local** soutenu par les intercommunalités.



Loïc Péron

vice-président en charge de la transition énergétique et de la planification énergétique territoriale

Lancée en 2025, la première opération portée par SYDEV Chaleur est un projet de chaufferie bois situé à Talmont-Saint-Hilaire. Il est financé à hauteur de 44 % par le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial et alimentera trois bâtiments publics : l'EHPAD Le Havre du Payré, le groupe scolaire du Payré et le centre multi-accueil Les Moussaillons du Payré. Il fournira 700 MWh/an dont 85 % renouvelables, évitant ainsi 120 tonnes de CO₂.

Éolien

Premier gisement d'énergie renouvelable en Vendée, l'éolien est indispensable pour atteindre les objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

Le SYDEV souhaite accompagner les acteurs du territoire afin de faire émerger de nouveaux projets et notamment des projets citoyens qui sont travaillés avec l'association RÉCIT Pays de la Loire (Réseau des énergies renouvelables locales et citoyennes) et avec le soutien des Générateurs (dispositif de l'ADEME).



Méthanisation

Avec un gisement proche de 45 % des besoins en gaz de la Vendée, la filière méthanisation présente de réels atouts.

Afin de dynamiser la filière, le SYDEV accompagne l'émergence des projets en mettant en place une méthodologie adaptée. Plusieurs projets ont été accompagnés en 2025 avec cette méthodologie et le SYDEV a ainsi financé **3 études de faisabilité sur les communautés de communes du Pays de Chantonnay, du Pays de Fontenay-Vendée et Challans Gois Communauté.**

Photovoltaïque

Le SYDEV propose des accompagnements techniques et financiers en faveur du déploiement d'opérations d'autoconsommations individuelles et collectives sur des bâtiments de collectivités. **En 2025, le SYDEV a poursuivi l'accompagnement des projets d'autoconsommation portés par les sociétés de projets locales regroupant les intercommunalités et Vendée Énergie.** Le SYDEV intervient désormais en qualité de guichet unique pour la solarisation des bâtiments des collectivités. Cela permet d'envisager très tôt les modes de raccordement et de valorisation les plus intéressants pour les adhérents.



Chiffres clés 2025

- **23 opérations subventionnées** par le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial pour un montant de 4,7 millions d'euros dont :
 - 11 chaufferies bois dont 1 extensions de réseaux de chaleur
 - 7 géothermies
 - 5 installations solaires thermiques
- **Poursuite d'une forte dynamique autour du solaire photovoltaïque**
 - 15 études de structure financées permettant de valider la solarisation du patrimoine des adhérents
 - 1 renforcement de charpente permettant de financer les travaux nécessaires à la mise en œuvre de panneaux
 - 3 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - 29 notes d'opportunités pour l'étude de projet d'autoconsommation restituées
 - 4 opérations d'autoconsommation collective intégrées à la Personne Morale Organisatrice du SYDEV

Vendée Énergie : producteur responsable d'énergies renouvelables pour les territoires

Vendée Énergie est une société d'économie mixte (SEM) de production et de distribution d'énergies renouvelables créée par l'ensemble des collectivités vendéennes à travers le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (le SYDEV) et le Conseil départemental de la Vendée.

Vendée Énergie intervient en tant qu'aménageur du territoire pour développer, construire et exploiter des unités de production éolienne, photovoltaïque, ou des unités de méthanisation dans l'objectif de produire une énergie verte et locale pour le compte des collectivités et des acteurs économiques du territoire.

Vendée Énergie travaille sur l'ensemble de la chaîne de valeur notamment dans la production et la distribution d'hydrogène vert et de BioGNV (Biogaz naturel pour véhicules) à des fins de mobilité décarbonée. Vendée Énergie valorise ainsi en circuit court, l'électricité et le gaz verts produits localement directement auprès des entreprises de transport, des collectivités et des particuliers.

Une année 2025 marquée par une dynamique de développement

En 2025, Vendée Énergie a renforcé ses capacités de production d'énergies renouvelables.

L'activité de production d'électricité renouvelable a progressé, avec une hausse de 16 % du chiffre d'affaires par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par des conditions de production plus favorables qu'en 2024, année particulièrement défavorable pour l'éolien et le solaire, ainsi que par les investissements réalisés pour optimiser le pilotage des installations dans un contexte de marché de l'électricité toujours volatile.

Le développement du parc de production s'est poursuivi avec la mise en service de 44 nouvelles centrales solaires photovoltaïques sur toitures et sur ombrières majoritairement portées par les sociétés de projets intercommunales, ainsi qu'un nouveau parc éolien de 10,8 MW à Chantonay porté conjointement par Vendée Énergie et la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

En parallèle, les études et consultations se sont poursuivies pour la réalisation de deux nouvelles centrales photovoltaïques au sol sur d'anciens centres d'enfouissement de déchet, sans toucher aux terres agricoles.



Les nouveaux modes de valorisation de l'électricité produite alliant flexibilité et stockage constituent un enjeu prioritaire. Les services de Vendée Énergie et du SYDEV sont d'ores et déjà à l'étude de ces nouveaux modèles au bénéfice des collectivités et des acteurs du territoire.

Pour conforter et améliorer les capacités de production du territoire, Vendée Énergie œuvre au renouvellement progressif de ses premiers parcs éoliens et centrales photovoltaïques.

Réseau de 7 stations BioGNV de Vendée Énergie et Méthanisation

3 391 tonnes de BioGNV ont été distribuées en 2025, contre 2 735 tonnes en 2024, soit une progression de 24 % en un an. Vendée Énergie consolide le développement et l'exploitation de son réseau de stations BioGNV tout en étudiant de nouvelles coopérations avec d'autres sociétés d'économie mixte départementales voisines.

Vendée Énergie et sa filiale Vendée Métha ont poursuivi leur accompagnement des collectivités vendéennes et du monde agricole dans le développement de nouveaux projets de production de biométhane.

Chiffres clés 2025

Fin 2025, Vendée Énergie exploite 129,6 MW d'actifs de production en pleine propriété.

- **Éolien** : 49 éoliennes (8 parcs), 70 MW de puissance
- **Photovoltaïque** : 199 centrales sur bâtiments, ombrières et au sol, 60 MWc de puissance installée
- **Production d'électricité renouvelable** : 215 GWh/an
- **Production de gaz renouvelable** : 31 GWh/an
- **Distribution de BioGNV** : 3 391 tonnes



Retrouvez l'activité de Vendée Énergie sur www.vendee-energie.fr



Mobilité durable



Le transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. Les collectivités doivent nécessairement mettre en place des actions pour décarboner la mobilité.

Le SYDEV a défini une politique d'accompagnement des territoires. Les actions engagées vont permettre de développer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et des infrastructures d'avitaillement en biométhane BioGNV et en hydrogène vert.

Le syndicat propose également la réalisation d'études pour l'optimisation des flottes automobiles des collectivités territoriales et l'intégration de véhicules au gaz naturel, électriques et à l'hydrogène. Enfin, des conseils sont apportés aux collectivités dans la définition d'une politique d'aménagement pour le développement de la mobilité durable sur leur territoire.



Hugo François

vice-président en charge de la mobilité durable

En accompagnant nos adhérents dans leurs politiques de mobilité et le développement d'infrastructures, le SYDEV poursuit ses efforts en matière de massification des mobilités alternatives et décarbonées : électricité, BioGNV et hydrogène vert.

L'année 2025 a permis d'accompagner la poursuite du déploiement des bornes de recharge dans les territoires en mettant les EPCI au cœur d'un dispositif d'Appel à Manifestation d'Intérêt afin de susciter les initiatives privées.

Lancement d'une enquête sur les besoins de recharge en Vendée

En 2025, dans l'objectif d'être au plus près des besoins des usagers, le SYDEV a lancé une enquête participative avec l'entreprise Kolektivolt, pour identifier les souhaits de bornes de recharge pour véhicules électriques en Vendée. Les habitants et professionnels ont pu localiser leurs besoins et préciser le type de recharge souhaité. Les données, analysées pour repérer les zones prioritaires, guideront l'implantation et la typologie des futures bornes sur le territoire.



L'accompagnement des adhérents au déploiement des bornes de recharge et dans la mise en place de solutions de mobilité durable



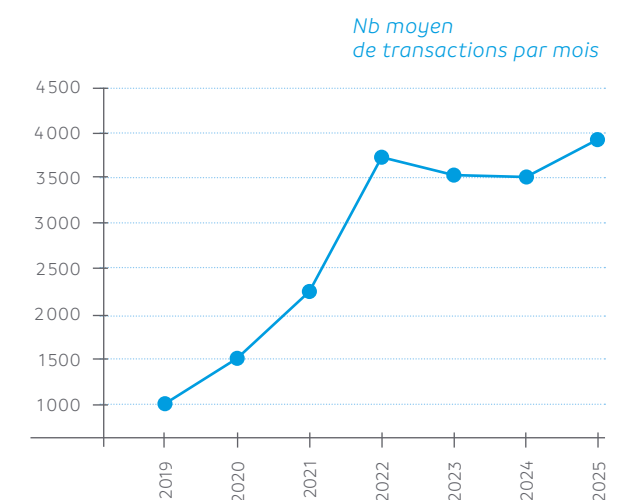
Le réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques

À la fin de l'année 2025, le parc d'infrastructures de recharge est composé de 87 bornes de recharge normale, 11 bornes de recharge rapide et 4 bornes de recharge ultra-rapide.

Le nombre de transactions effectuées s'élève à 47 475 transactions.

Le nombre moyen de transactions par mois s'établit à 3 956 charges en 2025 (3 550 en 2024, 3 500 en 2023, 3 700 en 2022, 2 250 en 2021, 1 500 en 2020 et 1 000 en 2019); cette relative augmentation par rapport à 2024 peut notamment s'expliquer par le nombre croissant de véhicules électriques y compris pour les recharges en itinérance et la stabilisation de l'offre de recharge privée.

Le SYDEV soutient les communes et les intercommunalités dans la mise en oeuvre d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de susciter les initiatives privées. L'objectif de ce dispositif est de veiller au déploiement homogène des infrastructures de recharge pour véhicules électriques par des opérateurs privés, à l'échelle intercommunale. L'Île d'Yeu a inauguré son nouveau service d'autopartage « Mobil'Yeu » avec l'accompagnement technique et financier du SYDEV. Ce service innovant met à disposition quatre véhicules électriques via une plateforme. Celui-ci s'inscrit dans une démarche de promotion d'une mobilité toujours plus durable, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie sur l'île tout en préservant son environnement unique.





L'écosystème hydrogène vendéen

Avec deux stations multi-énergies (La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne) et la station de Givrand, le SYDEV distribue de l'hydrogène vert, du BioGNV et de l'électricité verte, produits localement en circuit court.

Avec l'arrivée de nouveaux usages l'an passé, l'heure est désormais à la pérennisation de la fourniture en hydrogène vert et local et au bon fonctionnement des stations afin d'assurer un haut niveau de service aux clients. À l'issue des procédures contractuelles, le SYDEV a retenu la société LHYFE située à Bouin pour la fourniture d'hydrogène. La maintenance des stations des Sables d'Olonne et de La Roche-sur-Yon a été confiée à la société HRS.

Chiffres clés 2025

- ▶ **102 bornes de recharge** pour véhicules électriques
- ▶ **2 stations multi-énergies**
(électricité, BioGNV, hydrogène vert)
à La Roche-sur-Yon et aux Sables d'Olonne
- ▶ **1 station mobile hydrogène vert** à Givrand
- ▶ **2 accompagnements financés** pour la mise en œuvre d'un **plan de mobilité simplifié**
à la **Roche-sur-Yon Agglomération**
et d'une **stratégie multimodale**
à la **Communauté de communes Sud Vendée Littoral**

Les activités de support au fonctionnement du SYDEV

Finances

Par ses concours financiers, son endettement maîtrisé et la qualité de sa gestion, le SYDEV investit vigoureusement dans la modernisation des réseaux d'énergie et mène en parallèle des actions et des projets ambitieux et innovants en faveur de la transition énergétique et numérique.

Faits marquants de l'exercice 2025

- Niveau d'inflation en nette diminution par rapport à 2024 (IPCH* 2025 de 0,9 %).

→ Réduction notable du volume de travaux d'électricité depuis 2024, année qui marque la fin du programme d'effacements de réseaux coordonnés au déploiement de la fibre et la baisse des travaux de renforcement de réseaux compte tenu de la diminution du nombre de départs mal alimentés en Vendée.

→ Légère diminution des engagements liés aux travaux, à la maintenance et à l'exploitation du parc d'éclairage public avec cependant une augmentation des travaux de rénovation du parc. Les travaux de maintenance intègrent cette année la troisième tranche de relamping LED dont la plus-value est intégralement prise en charge par le SYDEV. Les attributions de Fonds Vert dont a bénéficié le SYDEV pour les travaux de rénovation du parc ont permis de réduire à due concurrence la participation appelée par le SYDEV auprès de ses adhérents.

→ Poursuite des actions et programmes en faveur de la transition énergétique avec notamment un engagement total de près de 80 % du programme de 15 millions d'euros voté sur le mandat (2021-2026) pour soutenir la rénovation
- énergétique des bâtiments publics, le renforcement du soutien du SYDEV pour le fonctionnement des guichets de l'habitat vendéens et la généralisation du programme Géobat consistant à réaliser des petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics pour le compte des adhérents.

→ Création au 1^{er} janvier 2025 de la régie SYDEV Chaleur à seule autonomie financière pour gérer le service public de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid et mise en place d'une dotation initiale remboursable de 500 K€.

→ Encours d'avance en compte courant d'associés au profit de Vendée Énergie d'un montant de 6 M€ au 31 décembre 2025.

→ En matière de ressource humaines : 115 agents (dont 105 agents permanents) au 31 décembre représentant 111,9 équivalents temps plein travaillé sur l'année 2025 (+0,6 comparé à 2024) et une masse salariale brute de 6,5 millions d'euros, en augmentation de +3,8 % par rapport à 2024 compte tenu principalement de l'augmentation des cotisations URSSAF maladie, aux caisses de retraite ainsi qu'à l'évolution de la politique sociale.
- * (IPCH) : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé



Manuel Guibert
vice-président en charge
de l'administration et des finances

Les résultats financiers et l'encours de dette du SYDEV attestent d'une gestion rigoureuse de l'ensemble des politiques conduites au bénéfice des communes et des EPCI adhérents. Une diminution des engagements liés aux investissements historiques est constatée en 2025, mais l'activité reste en revanche soutenue en matière de transition énergétique avec la mise en place de nouveaux programmes et la création de la régie SYDEV Chaleur. Le SYDEV continue, par ailleurs, à accompagner financièrement ses satellites pour la mise en œuvre de leurs projets et programmes d'investissement sur le territoire.

L'encours de dette au 31 décembre 2025 (budget principal)

Montant de l'encours	16 093 422,44 euros réduit à 11 593 422,44 euros (compte tenu du capital remboursé par anticipation de manière temporaire courant 2024 à hauteur de 4 500 000 euros à la clôture de l'exercice)	
Composition	Emprunts à taux fixe : 100 %	Emprunts à taux variable : 0 %
Taux moyen pondéré	0,91 %	
Durée de vie résiduelle pondérée	19 ans et 2 mois	
Nombre d'emprunts en cours	6	

Indicateurs 2025 (budget principal)

Lignes de mandats de paiement

27 203

Lignes de titres de recettes

7 164

Délai moyen de mandatement

9,7 jours

Délai global moyen de paiement

14,1 jours

Vue d'ensemble de l'exécution budgétaire 2025 (en millions d'euros)

Budget principal	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles 2025*	82,18	79,53
Programmes et actions antérieurs reportés	37,73	28,67
Excédent capitalisé (Compte 1068)		20,45
SOUS-TOTAL opérations réelles hors résultats	119,91	128,65
Résultats antérieurs reportés	6,03	1,56
Résultat cumulé de l'exercice	4,27	
SOUS-TOTAL opérations réelles	130,21	130,21
Opérations d'ordre budgétaire	14,54	14,54
TOTAL GÉNÉRAL	144,75	144,75

*Nouveaux engagements (réalisations de l'exercice et restes à réaliser)

Budget annexe SYDEV Chaleur	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles 2025*	0,18	0,50
Résultat de l'exercice	0,32	
SOUS-TOTAL opérations réelles	0,50	0,50
Opérations d'ordre budgétaire	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	0,50	0,50

LES DÉPENSES RÉELLES 2025 budget principal

INVESTISSEMENT

95,8 M€

taux d'exécution de 95,7%
par rapport aux prévisions budgétaires dont :

	Dépenses d'équipement & d'opérations pour compte de tiers	78,9 M€
	Subventions d'investissement	12,6 M€
	Avances accordées ⁽¹⁾	3,3 M€
	Remboursement en capital des emprunts	0,6 M€

2024
2025 → -10,6 % soit -11,4 M€

- ➔ -4,2 M€ pour les dépenses d'équipement et opérations pour le compte de tiers
- ➔ -4,7 M€ pour le projet numérique (fin du programme de déploiement de la fibre par Vendée Numérique)
- ➔ -4,7 M€ pour le remboursement temporaire d'emprunt (réalisé en 2024)
- ➔ -0,2 M€ de remboursement définitif en capital des emprunts
- ➔ +2,3 M€ d'attribution de subventions d'équipement

FONCTIONNEMENT

24,1 M€

taux d'exécution de 92,6%
par rapport aux prévisions budgétaires dont :

	Activités (éclairage public principalement) (65%)	15,2 M€
	Charges de personnel (25%)	6,5 M€
	Charges financières	0,2 M€

2024
2025 → -4,4 % soit +1,1 M€

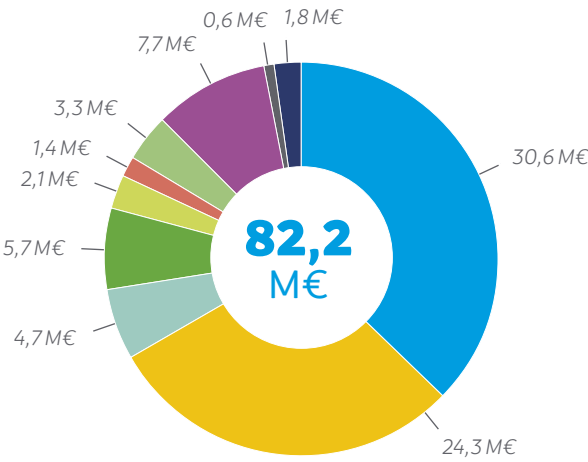
- ➔ +0,2 M€ pour les charges de personnel (+3,8 %)
- ➔ -0,2 M€ de dotations aux provisions liées aux comptes épargne temps
- ➔ -0,8 M€ pour les activités (-5 %)
- ➔ -0,2 M€ pour les autres charges (-11,2 %)

(1) Avances en compte courant d'associés, dotation initiale au profit de la régie SYDEV Chaleur et avances remboursables accordées aux adhérents dans le cadre du projet Géobat

Focus sur les inscriptions nouvelles 2025

- Électricité : 30,6 M€
- Éclairage : 24,3 M€
- Transition énergétique : 4,7 M€
- Achat d'énergie : 5,7 M€
- Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME (CCR) : 2,1 M€
- Mobilité durable : 1,4 M€
- Satellites : 3,3 M€
- Coûts de structure : 7,7 M€
- Remboursement d'emprunt : 0,6 M€
- Autres dépenses : 1,8 M€

Réalisations réelles de l'exercice et restes à réaliser liés à des nouveaux engagements 2025, donc hors résultats et reports antérieurs (de 48,0 M€)



LES RECETTES RÉELLES 2025 budget principal

INVESTISSEMENT

85,9 M€

taux d'exécution de 98,7%
par rapport aux prévisions budgétaires dont :

	Subventions & participations aux travaux	62,1 M€
	Dotation en réserves (compte 1068)	20,4 M€
	FCTVA	3,2 M€

2024
2025 → -12,8 % soit -12,7 M€

- ➔ -7,3 M€ d'ajustement des subventions et participations aux activités du SYDEV
- ➔ -4,7 M€ liés au projet numérique désormais achevé
- ➔ -0,8 M€ d'excédents de fonctionnement capitalisés
- ➔ +0,4 M€ de FCTVA

(1) Accise sur l'électricité, ex-Part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C)

FONCTIONNEMENT

42,7 M€

taux d'exécution de 98,1%
par rapport aux prévisions budgétaires dont :

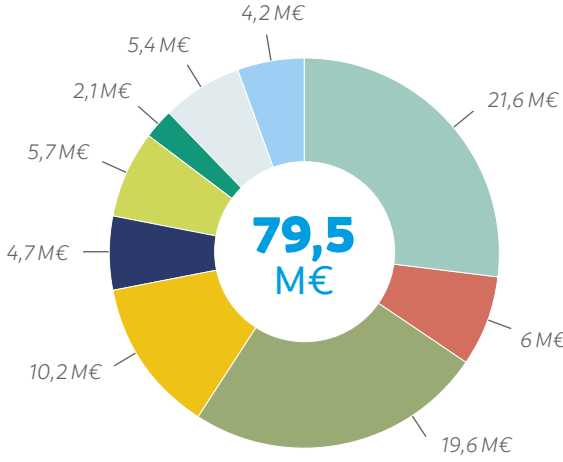
	Accise sur l'électricité ⁽¹⁾ encaissée	19,6 M€
	Participations activités (éclairage public principalement)	11,9 M€
	Redevances de concessions électricité et gaz	6,7 M€
	Location de fourreaux et RODP	1,1 M€
	FCTVA	0,9 M€
	Dividendes	0,8 M€

2024
2025 → -3,2 % soit -1,4 M€

- ➔ -0,7 M€ de produits liés aux activités
- ➔ -0,4 M€ d'accises sur l'électricité ⁽¹⁾
- ➔ -0,2 M€ de FCTVA
- ➔ -0,1 M€ de recettes diverses

Focus sur les inscriptions nouvelles 2025

Réalisations réelles de l'exercice et restes à réaliser liés à des nouveaux engagements 2025, donc hors résultats et reports antérieurs (50,7 M€)



- Participations des demandeurs publics : 21,6 M€
- Participations des demandeurs privés : 6 M€
- Accises sur l'électricité : 19,6 M€
- Recettes de concession : 10,2 M€
- Subventions : 4,7 M€
- Achats d'énergie : 5,7 M€
- Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME (CCR) : 2,1 M€
- Autres recettes : 5,4 M€
- TVA et FCTVA : 4,2 M€

Budget vert

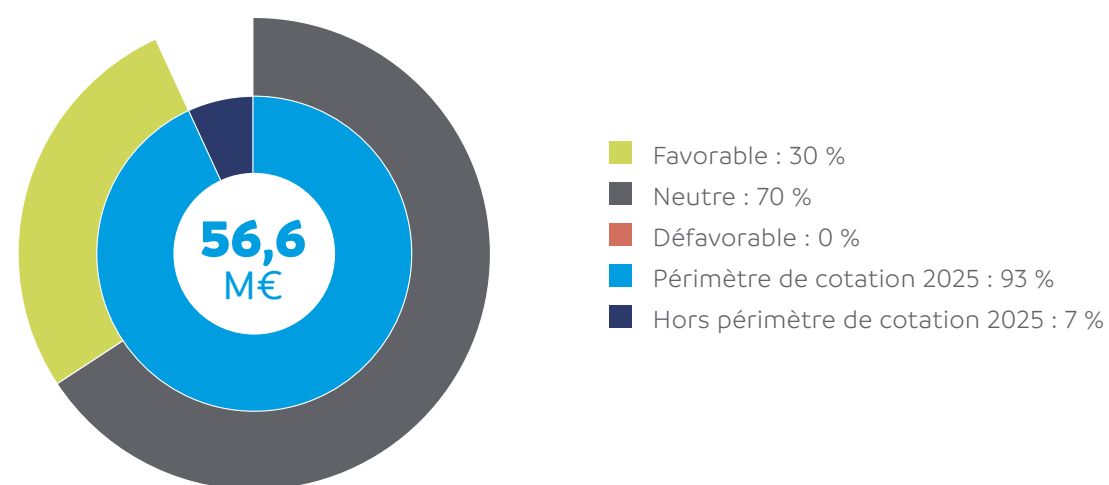
budget principal

La loi de finances pour 2024, publiée le 30 décembre 2023 au Journal Officiel, instaure, via son article 191, l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3 500 habitants de se doter d'un budget vert.

L'objectif du budget vert est de mesurer l'impact environnemental des dépenses en vue d'orienter les investissements vers des activités durables ou « vertes ». Celles-ci doivent donc être analysées afin d'apprécier si elles sont favorables, défavorables ou neutres au regard des axes de la taxonomie européenne. La mise en œuvre de ce budget vert s'opère de manière progressive.

Les mandatements réels d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à 56,6 M€ en 2025. Le périmètre de cotation 2025 représente 93 % de ces dépenses et 30 % des mandatements 2025 du SYDEV relèvent de la cotation « favorable » au regard des axes 1 (atténuation du changement climatique) et 6 (préservation de la biodiversité) de la taxonomie européenne.

Cotation des mandatements réels d'investissement 2025 hors remboursement de la dette (56,6 M€) / Cotation globale



Systemes d'informations

Les systèmes d'informations (SI) soutiennent l'ensemble des activités du SYDEV à travers 3 principales activités : le système d'information géographique (SIG), le développement informatique et les infrastructures réseaux, systèmes et sécurité. Une année 2025 axée sur le renforcement de nos effectifs au profit de la sécurité de notre infrastructure de systèmes d'informations (SI) et du service rendu aux agents.

Système d'information géographique (SIG)

En 2025, l'équipe SIG, en lien avec Géo Vendée, a acquis et intégré à ses outils : les Plans corps de rue simplifiés (PCRS) vecteur et image. Ces données permettent de développer des usages tel que le cadastre solaire ou le jumeau numérique à l'échelle du département de la Vendée.

Développement informatique

En 2025, les développements ont porté sur l'interfaçage et la fiabilisation des données patrimoniales et de maintenance dans GATD, le logiciel interne du SYDEV pour le suivi des dossiers des adhérents, avec l'harmonisation de la base de données patrimoines et le renforcement des liens métiers.

Les travaux ont également concerné la gestion des recettes et des pénalités, les tests fonctionnels et la préparation de la migration des bases. Enfin, la gestion des affaires de la Direction transition énergétique a été consolidée, notamment via le suivi des marchés, des recettes et des tâches.

Infrastructures réseaux et systèmes, sécurité informatique

En 2025, la sécurité des infrastructures numériques a été renforcée par la réalisation d'un audit informatique, ayant conduit à l'élaboration d'un plan d'actions techniques et organisationnelles. Le recrutement, en juillet, d'un agent dédié à la Sécurité des Systèmes d'Information permettra d'accompagner sa mise en œuvre et de renforcer l'accompagnement des utilisateurs.

Par ailleurs, le projet de double adduction fibre du bâtiment du SYDEV a été engagé afin d'améliorer la résilience et la continuité des services numériques.

Chiffres clés 2025

SIG

- ▶ **7 130 km de câble d'éclairage public** dont :
 - 928 km en aérien
 - 6 200 km en souterrain :
 - › dont 99 % en classe de précision A (6 118 km)
 - › dont 1 % en classe de précision Indéterminée - B (82 km)
- ▶ **261 km de câble d'éclairage public livrés (récolements géoréférencés)** dont 55 % sur le marché de géolocalisation des ouvrages déjà enfouis, et 45 % sur le marché des travaux neufs
- ▶ **5 758 km de réseaux ICE** dont 2 156 km sont la propriété du SYDEV et 59 % en classe de précision A

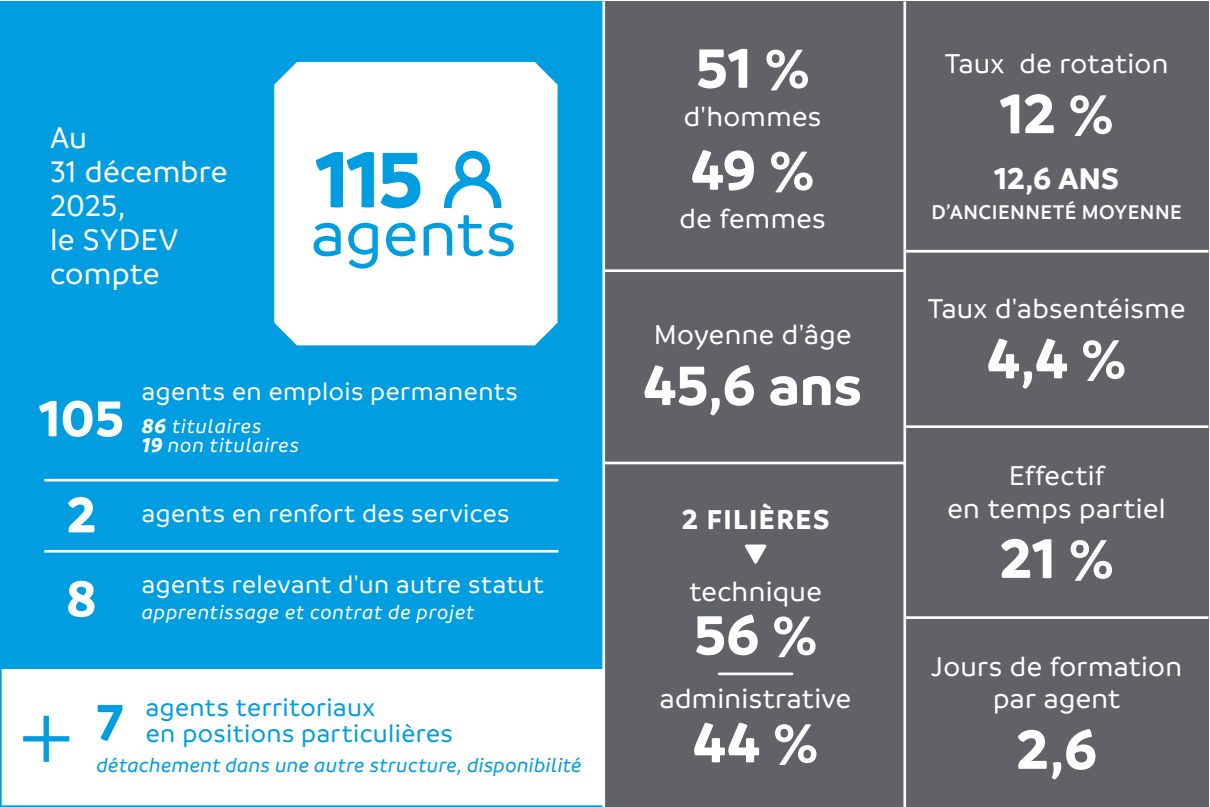
INFRASTRUCTURES/SYSTÈMES

- ▶ **481 dépannages et interventions** du support infrastructures réseaux/développement
- ▶ **2 976 Go de données stockées** sur site
- ▶ **320 Go de données stockées** dans le cloud

Classe A : lorsque l'incertitude maximale de localisation du réseau est $\leq$ à 40 cm (si rigide) et $\leq$ à 50 cm (si flexible)

Classe B : lorsqu'elle est supérieure à celle relative à la classe A et $\leq$ à 1,5 m

Ressources humaines et cadre de travail



Manuel Guibert
vice-président en charge
de l'administration et des finances

Le SYDEV poursuit ses actions visant à maintenir un bon niveau d'efficacité de ses services pour offrir la meilleure qualité de service à ses adhérents tout en veillant à garantir à ses agents de bonnes conditions de travail.

La montée en compétences du personnel pour favoriser l'accompagnement, le conseil et l'expertise auprès des adhérents, le développement de l'attractivité du SYDEV et la mise en œuvre d'actions en matière de Qualité de Vie au Travail ont été les principaux enjeux de l'année 2025.



Politique en matière de ressources humaines

Le SYDEV a poursuivi sa politique visant à une bonne efficacité des services pour offrir la meilleure qualité de service à ses adhérents et à l'adaptation de ses moyens humains face aux enjeux de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le cadre d'une optimisation continue de la qualité de vie au travail.

Les actions de montée en compétences du personnel (GPEC, Plan de formation, etc.), le dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux agents (dispositif de tutorats, etc.) et le processus de recrutement (développement de la marque employeur, recours à des sites professionnels de publication d'offres d'emplois, aux réseaux sociaux, développement des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, recours à l'apprentissage, participation à des salons ou forums, etc.) ont été poursuivis et optimisés.

Le protocole d'aménagement et d'organisation du temps de travail a été mis à jour en vue de la prise en compte d'évolutions réglementaires et organisationnelles. Des actions contribuant à la qualité de vie au travail ont été mises en place à l'attention du personnel : visites sur site, Vis ma vie, Cafés SYDEV. Ces actions permettent de mieux appréhender les activités du SYDEV, connaître et comprendre les métiers des collègues de travail ainsi que découvrir ou approfondir des thématiques diverses et variées relevant de la vie professionnelle mais aussi du quotidien.

Enfin, une réflexion a débuté en 2025 sur la mise à jour de l'organigramme des services du SYDEV dans l'objectif de poursuivre l'adaptation de l'organisation interne aux évolutions des programmes du SYDEV tout en assurant une meilleure lisibilité pour garantir un service de qualité aux adhérents du syndicat.

Dialogue social

Le Comité social territorial (CST) s'est réuni 4 fois courant 2025.

À cela, s'ajoutent des réunions informelles entre la Direction et les représentants du personnel au Comité social territorial afin d'échanger et mener des réflexions sur des sujets d'importance portés ensuite auprès de l'instance.

Prévention en hygiène et sécurité

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour annuellement dans le cadre d'une démarche participative interservices et en lien avec les représentants du personnel.

Les actions de prévention visant à garantir la sécurité et la santé des agents du SYDEV au quotidien dans l'exercice de leurs missions professionnelles et au sein des locaux du SYDEV sont poursuivies. L'ergonomie au travail reste une action forte de la politique interne du SYDEV. Les actions phares, menées en 2025, sont les suivantes :

- 54 agents ont été formés aux gestes qui sauvent ;
- l'ensemble des agents des services techniques ont été formés en vue du renouvellement de leur habilitation électrique.

Cadre de travail

Des travaux de rénovation de l'éclairage intérieur des bureaux ainsi que de câblage électrique ont été réalisés en 2025 permettant d'améliorer les conditions de travail des agents du SYDEV.

Une étude de réaménagement intérieur des locaux du SYDEV a été menée en 2025, en concertation avec le personnel, en vue d'optimiser et développer les espaces de travail et les espaces communs.

Missions juridiques et marchés publics

Commande publique

En 2025, **45 marchés** ont été notifiés, dont quatre marchés passés dans le cadre d'un groupement de commandes dont le SYDEV est coordonnateur de groupement.

45
marchés publics
notifiés en 2025

**Coût de la
publicité**
12 150,00 € HT
pour l'exercice 2025
*dont 4 050,00 € HT pour le forfait national
et 8 100,00 € HT pour le forfait européen*

19
procédures
11 adaptées
7 appels d'offres
ouverts
1 procédure négociée

26
**marchés
publics**
passés sans publicité
ni mise en concurrence
préalable

92 **plis**
réceptionnés
via la plateforme
de dématérialisation
« marchés sécurisés »



Manuel Guibert
vice-président en charge
de l'administration et des finances

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement du marché de travaux du SYDEV avec l'intégration d'un nouveau critère de sélection relatif à l'impact environnemental. Le service juridique a activement contribué au renouvellement des accords-cadres d'achat d'électricité et de gaz, répondant aux besoins des membres du groupement coordonné par le SYDEV, sans oublier le marché de fourniture d'hydrogène renouvelable pour l'approvisionnement des trois stations implantées en Vendée. Le SYDEV se félicite d'intégrer, de nouveau une part d'énergie renouvelable au marché de fourniture d'électricité.



Affaires juridiques

- 1 contentieux en cours
- 10 sinistres déclarés aux assurances par le service juridique
- 6 notes juridiques rédigées par le service juridique à destination des services
- 2 études juridiques confiées aux cabinets d'avocats SEBAN et HAIZE FRESKO pour un montant de 20160 euros TTC



Affaires foncières

- **975 conventions foncières**, portant sur l'établissement de servitudes ou la mise à disposition de terrains en vue de l'implantation de lignes électriques, de postes de transformation, d'équipements d'éclairage public, de bornes de recharge électrique et d'infrastructures de communications électroniques, ont été signées en 2025.
- **3 cessions de terrains**



Documentation

La veille documentaire a représenté un coût de 14 174 euros TTC pour 23 abonnements concernés, en 2025. Ainsi, il a été proposé aux agents la lecture de revues papier et autres supports numériques dont les contenus généralistes ou techniques sont adaptés aux missions de chacun.

En parallèle, afin d'être en règle avec le cadre législatif et de bénéficier d'informations pertinentes au regard de ses activités, le syndicat a mis à la disposition de ses agents trois plateformes de veille : deux outils à visée réglementaire et un accès en continu à l'actualité économique et institutionnelle de proximité (panorama de presse).



Adhésions organismes et associations

Le SYDEV a adhéré en 2025 à 28 organismes ou associations, pour un montant total de 105 907 euros. La majorité sont des acteurs reconnus du secteur énergétique : ces étroites collaborations ont ainsi permis d'échanger et de multiplier les actions d'intérêt général en matière d'énergie, dans une approche novatrice.

Démarche qualité

Le SYDEV s'engage au service de l'ensemble de ses bénéficiaires publics et privés dans le cadre d'une démarche qualité adaptée à ses missions, son environnement et son organisation.



Cap 2032 Énergies, Engagement, Expertise

Dans l'optique du renouvellement du mandat en 2026, les élus et les services ont travaillé ensemble pour définir les enjeux et objectifs auxquels le SYDEV devra répondre pour les 6 années à venir.

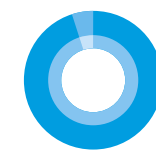
Ce projet sera le cadre d'évaluation de la performance globale du syndicat.

Les **6 enjeux structurants** définis sont les suivants :

- **garantir un service public** de distribution d'énergie **de qualité**,
- **être leader** de la transition énergétique vendéenne,
- **mobiliser et animer** les acteurs du territoire,
- **développer l'attractivité** du SYDEV,
- **conserver et développer l'expertise et les compétences** au service des adhérents,
- **assurer l'exemplarité** du SYDEV dans l'exercice de ses compétences.



EN 2025, SUR L'ENSEMBLE DES CRITÈRES,



**95 %
des adhérents**
sont satisfaits ou très satisfaits
des travaux suivis par le syndicat.

La satisfaction des bénéficiaires 2025

La satisfaction des bénéficiaires est une exigence principale du SYDEV. L'évaluation systématique des travaux neufs réalisés est un moyen essentiel pour mesurer le niveau de satisfaction. Le respect des coûts et des délais, la qualité de la relation et de l'information sont ainsi systématiquement questionnés une fois les chantiers terminés.

En 2025, sur l'ensemble des critères, 95 % des adhérents sont satisfaits ou très satisfaits des travaux suivis par le syndicat.

Les audits internes

Le SYDEV procède chaque année à des audits internes dans le but d'évaluer sa performance de manière continue.

Il s'agit de questionner les différentes activités du syndicat et de s'assurer que leur planification et leur mise en œuvre répondent aux exigences de satisfaction des bénéficiaires et d'amélioration continue.

En 2025, les auditeurs internes ont questionné l'organisation et le suivi des rendez-vous organisés avec les adhérents. Il s'agissait de s'assurer de leur bonne gestion concernant la préparation, les moyens à disposition, de vérifier que les informations essentielles sont consignées et partagées (gestion des comptes-rendus, suivi des réclamations collectées).

18 agents ont ainsi été rencontrés et ont exprimé des retours positifs dans la relation avec les élus et les agents rencontrés dans le cadre de leurs missions. En revanche, un besoin d'harmonisation des pratiques et d'une meilleure organisation du partage d'information a été identifié.



Patrick Villalon

**1^{er} vice-président en charge des relations
et de la communication externes**

Le SYDEV a fait le choix de consolider encore son engagement envers les bénéficiaires de ses services.

La qualité du service rendu, la volonté d'innover au service du territoire et de la transition énergétique ainsi que le renforcement de la solidarité territoriale guideront les choix du syndicat pour les 6 années à venir.

Le projet « Cap 2032 : Énergies, Engagement, Expertise » traduit cette volonté et cette détermination au service des bénéficiaires, partenaires et de l'ensemble des collaborateurs du SYDEV.

Communication

Face à la complexité croissante des enjeux énergétiques, le SYDEV place l'information utile, fiable et accessible au cœur de sa communication.

En 2025, cette exigence s'est traduite par des chantiers structurants comme la refonte du site internet et de l'extranet adhérents ainsi que par des actions de sensibilisation et d'accompagnement au plus près des adhérents et du territoire.

Repenser et faciliter l'accès à l'information

L'énergie est un univers complexe et en perpétuelle évolution. Pour accompagner au mieux ses adhérents, le SYDEV a souhaité mettre à plat les outils piliers de sa communication pour délivrer une information plus efficace, accessible et pertinente. Ainsi, en 2025, le syndicat a débuté les projets de refonte de son site internet institutionnel et de l'extranet dédié aux communes et intercommunalités vendéennes.

Ainsi le nouveau site internet et le nouvel espace adhérent seront lancés en 2026, au début du mandat 2026-2032. Ces projets s'inscrivent dans une démarche numérique responsable, accessible et de sécurisation des données. Cette démarche s'étend à la communication interne du SYDEV, avec le démarrage du projet de refonte de l'intranet en collaboration avec le service Ressources Humaines.



Patrick Villalon

1^{er} vice-président en charge des relations et de la communication externes

Dans un contexte d'infobésité et de méfiance face à la multiplication des fausses informations notamment sur les questions énergétiques, la communication des institutions publiques est plus que jamais nécessaire pour offrir une information utile, fiable et accessible. C'est dans cette optique que le SYDEV pense ses projets et actions de communication avec rigueur, pédagogie et transparence. Notre objectif est d'apporter les clés de compréhension des sujets portés par le syndicat et ses accompagnements pour réussir collectivement la transition énergétique du territoire.

Vendée Énergie Tour : fédérer et sensibiliser pour décarboner la mobilité

Dans le cadre de la 11^{ème} édition du Vendée Énergie Tour, le SYDEV a organisé Les Rencontres Vendéennes des mobilités durables en octobre 2025 à Atinéa à La Roche-sur-Yon. Cet événement a rassemblé entreprises et collectivités pour échanger et partager sur la décarbonation des déplacements professionnels et domicile-travail. Au programme : grands témoins, ateliers et carrefour des solutions avec des retours d'expérience, des témoignages d'experts ainsi qu'une exposition de véhicules utilitaires. Ce rendez-vous a confirmé l'engagement croissant du territoire pour une mobilité plus durable.

Cette édition du Vendée Énergie Tour mettait également à l'honneur les animations proposées par les collectivités vendéennes autour de la mobilité bas carbone à destination des Vendéens.



Le média grand public de sensibilisation Vendée Transitions poursuit sa lancée

Le SYDEV, Trivalis, Vendée Eau et le Département de la Vendée, engagés respectivement dans les domaines de l'énergie, des déchets, de l'eau et de la biodiversité, ont lancé **le média Vendée Transitions** en 2024.

Ce média propose, sur son site internet et ses comptes réseaux sociaux, des solutions concrètes et locales aux Vendéennes et aux Vendéens en matière de transition écologique. En 2025, ce média a touché en moyenne **168 000 personnes par mois sur les réseaux sociaux** (Facebook et Instagram) et **2 900 personnes ont consulté un article du site internet chaque mois**.

Accompagner les politiques et programmes du SYDEV

Les 35 supports de communication réalisés et les événements organisés en 2025, ont été pensés pour apporter une information claire et adaptée aux besoins des collectivités adhérentes et parties prenantes. Des actions ont par exemple permis de valoriser les accompagnements en matière de chaleur renouvelable avec notamment l'organisation d'un événement presse pour présenter le réseau de chaleur urbain de la commune de Treize-Septiers, la signature du contrat de chaleur renouvelable territorial conclu entre l'ADEME et le SYDEV. Pour accompagner la création de la régie SYDEV Chaleur, une identité graphique et une brochure de présentation ont été réalisées.

De même, une vidéo d'animation pédagogique et une brochure ont été réalisées pour présenter Géobat, le nouveau programme pour accompagner les adhérents du SYDEV dans les travaux de performance énergétique des bâtiments publics.

La présence du SYDEV progresse sur les réseaux sociaux avec un enrichissement des formats d'information diffusés avec une place prépondérante de la vidéo et le développement des contenus valorisant la marque employeur SYDEV. Cette stratégie a permis d'augmenter le nombre d'abonnés de 18 % en 2025.

Chiffres clés 2025

- ▶ **35 supports** de communication réalisés
- ▶ **5 836 abonnés sur les réseaux sociaux SYDEV** et **15 993 pour le média Vendée Transitions**
- ▶ **524 retombées presse**
- ▶ **33 703 visites** sur le site sydev-vendee.fr
- ▶ **36 267 visites** sur le site vendee.transitions.fr



Directeur de la publication : Laurent Favreau, Président

Co-directeur de la publication : Patrick Villalon, 1^{er} vice-président

Rédaction / coordination :
Services du SYDEV - Service communication

Maquette graphique : gleech (2026)

Crédits photographiques :
©SYDEV-P.Ollier, ©SYDEV-P.Baudry
©Vendée Numérique - ©Vendée Énergie
©AdobeStock

Rapport d'activité 2025

**Syndicat Départemental d'Énergie
et d'équipement de la Vendée**

3 rue du Maréchal Juin - CS 80040
85 036 La Roche-sur-Yon Cedex
02 51 45 88 00
accueil@sydev-vendee.fr



www.sydev-vendee.fr

